

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS

ÉTUDE DE FAISABILITÉ



SEPTEMBRE 2015

8.13.012

978 27371 1968 2



www.iau-icf.fr



ÉTUDE COMMANDÉE PAR :

 **iledeFrance**



Bourgogne
Conseil régional

IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

 **iledeFrance**

Projet de parc naturel régional du Bocage Gâtinais

Étude de faisabilité

Septembre / 2015

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02

<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor

Département environnement urbain et rural : Christian Thibault, directeur de département

Département aménagement et urbanisme : Fouad Awada, directeur de département

Étude réalisée par Julie Missonnier, Pierre-Marie Tricaud, Pierre-Denis Ménager, Adélaïde Bardou, Sandrine Beauvils, Nicolas Cornet, Nicolas Laruelle, Cécile Mauclair, Philippe Montillet, Martin Omhovere, Manuel Pruvost-Bouvattier, Amélie Rousseau, Florian Soulard, Marion Tillet

Avec la collaboration de Martin Hervouet, Jean-François Saigault, Marion Delplanque

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

Maquette réalisée par Virginie Cioni-Villa

N° d'ordonnancement : 8.13.012

Crédits photos : Julie Missonnier, Pierre-Marie Tricaud, Pierre-Denis Ménager, Adélaïde Bardou, Philippe Montillet, Amélie Rousseau, Marion Tillet, Cécile Mauclair, Marie Carles, Laure de Biasi, AHVOL

Remerciements

Cette étude n'aurait pu aboutir sans la collaboration de nombreux acteurs du territoire. Nous tenons à remercier en particulier, pour leur accueil et leur disponibilité, Jean-Claude Pinguet-Rousseau, Michel Jannot et Jean Dumonthier, de l'AHVOL, ainsi que les membres du conseil d'administration de l'ARBG, présidée par Christian Frot jusqu'en juin 2015.

Cette étude a été suivie par les services techniques des trois régions Île-de-France, Centre et Bourgogne, et plus particulièrement par Gaëlle Bulté-Roger, Caroline Arnaud et Jean-Frédéric Laffargue de la région Île-de-France, que nous tenons à remercier pour leurs conseils et leurs relectures constructives.

Sommaire

Préambule	3
Historique du projet.....	4
Objectifs de l'étude de faisabilité.....	5
Histoire du Bocage Gâtinais	7
Diagnostic approfondi	9
Patrimoine naturel	10
Une richesse biologique inégalement répartie	10
Un territoire densément irrigué et structuré par ses rivières et ses zones humides	14
Le Bocage Gâtinais, un carrefour de continuités écologiques	16
Des masses d'eau moyennement préservées et particulièrement vulnérables	18
D'autres ressources du sous-sol porteuses d'enjeux.....	19
Patrimoine bâti.....	21
Un patrimoine bâti caractérisé par ses matériaux et ses formes	22
Un patrimoine bâti essentiellement rural et vernaculaire	23
Un patrimoine bâti porteur d'identité pour un projet de territoire.....	25
Population, habitat et mobilité	26
Un territoire d'accueil aux évolutions géographiquement contrastées	26
Un territoire de plus en plus « métropolisé ».....	28
La question du « vivre ensemble »	33
Tissu économique et structure de l'emploi.....	34
Une structure économique en évolution.....	34
Des zones d'activités localement importantes sur le territoire.....	36
Production agricole et sylvicole	37
Une spécialisation croissante en grande culture.....	37
Des filières bien structurées	38
De nouveaux défis pour l'activité agricole	41
Une exploitation forestière limitée par le morcellement, l'accès et les débouchés	42
Le développement du tourisme dans le Bocage Gâtinais	44
Une offre touristique à mieux relier à la desserte et aux pôles.....	44
Des services et une mise en réseau à développer	46
Occupation du sol, foncier, urbanisation	48
Un territoire majoritairement agricole.....	48
Mais des activités agricoles et sylvicoles soumises à pressions.....	48
Un territoire rural menacé par la pression de l'urbanisation	51
Les documents d'urbanisme locaux	56

Paysages.....	57
L'identité du Bocage Gâtinai.....	57
Les unités paysagères du Bocage Gâtinai.....	59
Motifs paysagers du Bocage Gâtinai : richesses et fragilités.....	63
Bilan sur les richesses et fragilités du territoire	65
Ressources et patrimoine naturels.....	68
Paysages, patrimoine bâti et culturel.....	70
Population, habitat et mobilité.....	73
Développement urbain et pression foncière.....	75
Activités économiques.....	76
Enjeux transversaux.....	80
Renforcer la cohésion sociale et traiter le vivre ensemble.....	80
Préserver l'identité et faire connaître le Bocage Gâtinai.....	80
Accompagner la transition énergétique et écologique.....	80
Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire.....	80
Pertinence de l'outil PNR	81
Pertinence de l'outil PNR au regard des acteurs déjà présents sur le territoire.....	82
Pertinence de l'outil PNR au regard des outils de protection de l'environnement existants.....	83
Comparaison de l'outil PNR avec d'autres outils de territorialisation possibles.....	84
Discussion relative au périmètre.....	89
Origine du périmètre.....	90
Discussion sur une éventuelle réduction du périmètre.....	92
Discussion sur les extensions possibles du périmètre.....	92
Vue d'ensemble.....	96
Conclusion.....	97
Faisabilité par rapport aux critères de classement.....	98



Préambule

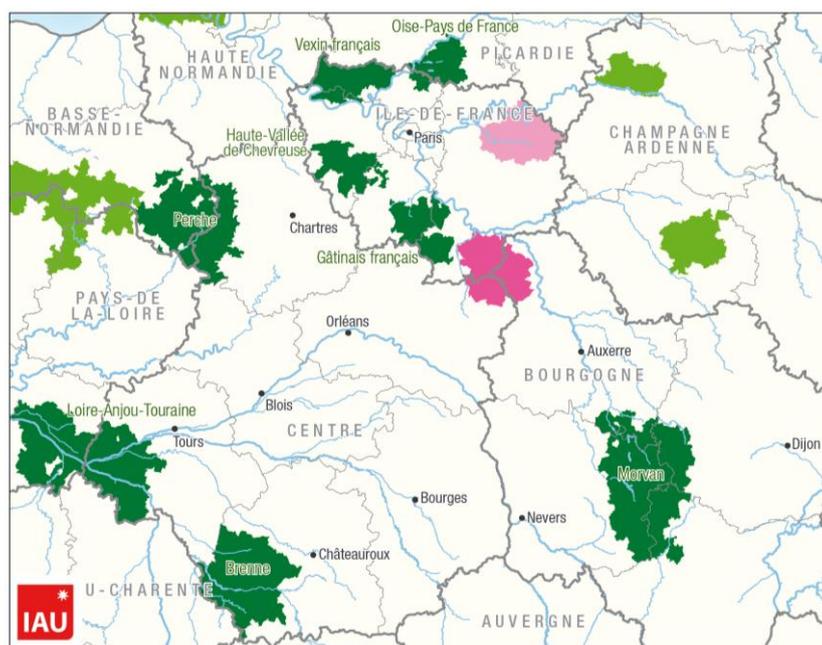
Historique du projet

L'étude de faisabilité s'inscrit dans un processus entamé en 2000, quand l'Association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL), et celle des Riverains du Betz et de la Sainte-Rose pour la protection de leur Environnement (ARBRE) ont décidé de promouvoir l'idée d'un parc naturel régional auprès des élus locaux et de la population. Mais ce projet était l'aboutissement d'un long processus, amorcé en 1974 avec la création de l'AHVOL, rejointe quelques années plus tard par l'ARBRE. Ces deux associations ont développé différentes actions avec l'objectif de « protéger sans sanctuariser » le territoire et de surmonter son éclatement en trois départements et trois régions. Elles obtiennent par exemple le classement de la vallée de l'Orvanne au titre des sites (loi de 1930).

En 2006, leurs efforts en vue d'un PNR sont couronnés par une première étape, la création de l'Association pour la Réflexion sur le parc naturel régional du Bocage Gâtinais (ARBG). Créée par des maires et conseillers généraux du territoire, celle-ci va fédérer 66 des 78 communes identifiées comme faisant partie du Bocage Gâtinais. Organisme représentatif du territoire, l'ARBG devient le relais local des Régions.

Plusieurs études et actions marquent les premières années de l'ARBG. En mai 2009, l'ARBG sollicite le Président du Conseil Régional d'Île-de-France pour la mise à l'étude du projet de PNR en association avec les Régions Bourgogne et Centre. En juin 2009 est publié le mémoire de master de Florian Pignault, *Projet de PNR du Bocage Gâtinais, Processus de territorialisation en zone périurbaine*. En 2010, l'ARBG réunit des commissions thématiques et produit un rapport, *Proposition de création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais*. Le 23 juin 2011, le Conseil régional d'Île-de-France délibère pour la mise à l'étude du projet de PNR du Bocage Gâtinais sur un périmètre de réflexion de 78 communes, avec une délibération similaire des Régions Centre et Bourgogne. L'Île-de-France est désignée comme coordonnatrice de la procédure. En 2012, une *Étude d'opportunité*, destinée à dégager les grandes caractéristiques du territoire et les motivations des acteurs en présence, est conduite par le bureau d'étude RCT. Les conclusions de l'étude d'opportunité vont convaincre les trois Régions de poursuivre la démarche avec une étude de faisabilité afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier d'opportunité pour porter le projet devant les services de l'État.

Le SDRIF, adopté et approuvé en 2013, réaffirme le rôle des PNR et rappelle qu'ils « doivent jouer un rôle de précurseur et de catalyseur afin d'être force de proposition pour les espaces ruraux » (*Propositions*, pp. 65-66). À côté des 4 parcs existants (dont déjà un inter-régional), le SDRIF présente 2 parcs en projet : Brie et Deux Morin, et Bocage Gâtinais (pp. 51 et 66).



Objectifs de l'étude de faisabilité

La présente étude de faisabilité vient en complément de l'étude d'opportunité. Elle approfondit le diagnostic du territoire, en particulier sur les patrimoines, les paysages, les activités économiques, l'urbanisme, l'habitat et le foncier, mais aussi les questions de gouvernance. Elle dégager les atouts et faiblesses, les particularités du territoire et les éléments identitaires, les facteurs de pression.

L'approche situe le territoire dans un contexte géographique plus large : elle inclut des comparaisons lorsqu'elles sont possibles avec des territoires de référence : autres PNR des trois régions, espaces ruraux des départements concernés ; elle affine les limites d'un périmètre cohérent et pertinent, en étudiant notamment un espace élargi aux vallées adjacentes pour affiner le choix du périmètre, identifier les villes portes et comprendre les liens territoriaux.

En même temps, cette étude analyse plus finement le territoire compris dans le périmètre de réflexion, pour identifier les spécificités de ses différentes parties : unités paysagères ; pôles, centres ruraux et autres lieux de centralité ; répartition des éléments de patrimoine naturel et bâti, des données socio-économiques, des activités agricoles, sylvicoles, artisanales et industrielles, de l'offre touristique, etc.

Cette étude intègre les principales conclusions des études détaillées qui ont été menées en 2013 et 2014 :

- sur le marché foncier par les Safer des trois régions,
- sur la flore par le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP),
- et sur la faune par le cabinet Biotope.

Ces études font l'objet de rapports spécifiques, cités en bibliographie en annexe.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un parc naturel régional est un organisme de missions et non de compétences, il ne prend pas de compétence à une collectivité, ni ne se substitue à l'une d'elles. Il regroupe des communes qui ont défini ensemble un même projet pour leur territoire, dans une démarche de développement durable, et se donnent les moyens d'y parvenir. L'atout majeur réside dans la mise à disposition des élus et de la population, d'une équipe de spécialistes dans les domaines traités par la Charte, proche du terrain et des préoccupations locales.

Un parc naturel régional a pour missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation.

Un PNR n'a pas de pouvoir réglementaire spécifique. La capacité à faire respecter ses objectifs de protection et de valorisation passe avant tout par la concertation, la sensibilisation, l'animation, l'information auprès de différents publics (élus, professionnels, habitants, visiteurs). La charte du Parc est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire pour 12 ans. C'est un projet transversal et concerté, décliné en mesures opérationnelles. La charte précise le rôle du syndicat du Parc et l'engagement de chacun des signataires de la charte.

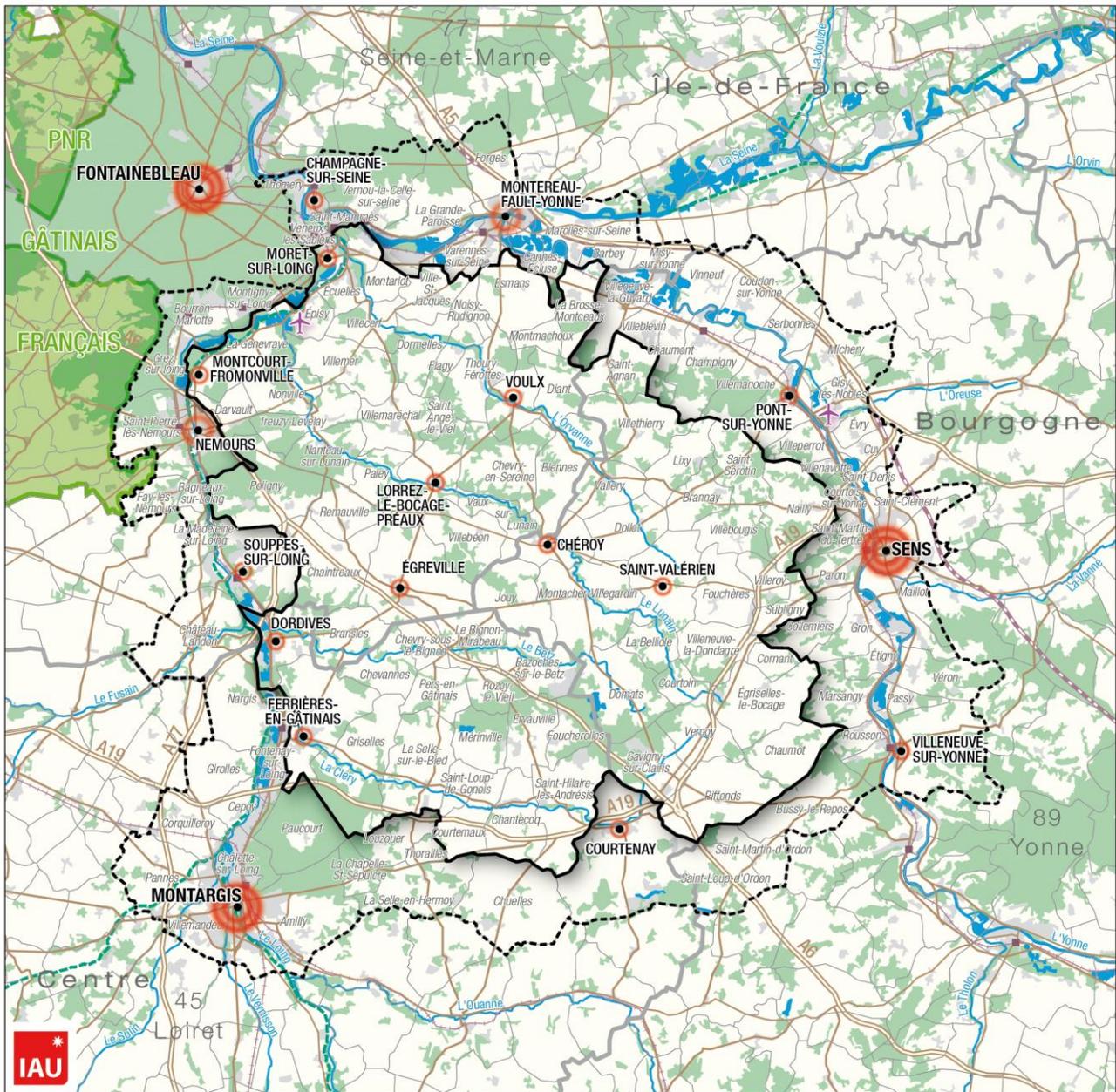
Les différents périmètres

Le périmètre de réflexion comporte 78 communes (dont 66 sont membres de l'ARBG) sur trois départements et trois régions (35 communes en Seine-et-Marne, 17 communes dans le Loiret et 26 communes dans l'Yonne). Il représente une surface d'environ 111 000 hectares.

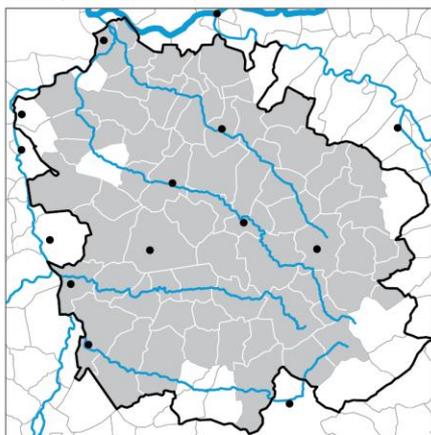
Afin de situer le territoire de réflexion dans son environnement proche, l'étude de faisabilité porte sur un périmètre élargi à 73 communes au pourtour, soit au total un périmètre d'étude de 151 communes et de plus de 200 000 hectares.

L'étude de faisabilité établira autant que possible des comparaisons avec les différents PNR des trois régions Île-de-France, Centre et Bourgogne, ainsi qu'avec les territoires ruraux hors PNR des départements de Seine-et-Marne, Loiret et Yonne.

LA ZONE D'ÉTUDE



Communes adhérentes à l'Association pour la Réflexion sur le parc naturel régional du Bocage Gâtinais (ARBG)



Les pôles d'équipements et de services

- grand pôle urbain
- pôle urbain
- pôle rural

Aérodromes

- aérodrome/aéroclub

Occupation du sol

- bois
- espace agricole et rural
- urbain ouvert
- urbain construit

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- réseau routier
- voie ferrée, gare de voyageurs
- voie ferrée dont TGV
- hydrographie
- canal



Sources : IFEN Corine land cover 2006, IGN Routes500© 2011, IAU îdF 2014 © IAU Ile-de-France 2015

Histoire du Bocage Gâtinais

Dès le Néolithique, le Bocage Gâtinais trouve l'origine de son peuplement à travers des groupements humains qui s'établissent d'abord le long des vallées de la Seine, de l'Orvanne et du Lunain¹. L'aménagement actuel du Bocage Gâtinais est cependant davantage lié à l'époque médiévale. Le territoire fut en effet un point de jonction entre Domaine royal de France, Comté de Champagne et Duché de Bourgogne. Cela aura deux conséquences importantes pour le territoire. La première est la création de différentes places-fortes ou villes neuves, moyens pour les uns et les autres de marquer leur territoire ; la seconde est l'influence qu'aura le pouvoir royal en accordant des franchises, sur le modèle de la Charte de Lorris. Ainsi, retrouvant une certaine autonomie par rapport au pouvoir féodal, les communautés se reforment autour de petites exploitations, donnant naissance aux villages et hameaux.

A partir du XVI^e siècle, le Bocage Gâtinais se retrouve inclus dans la Généralité de Paris, partagé entre les élections de Nemours, centrée essentiellement sur le Loing, de Sens, sur le territoire de l'Yonne, et de Montereau, à la confluence de la Seine et de l'Yonne. Déjà des bassins de vie se profilent. Les départements en 1790 reprendront ce découpage, partageant le Bocage Gâtinais entre Loiret, Seine-et-Marne et Yonne.

C'est au XIX^e siècle que le Bocage Gâtinais connaît le plus de mutations : entre 1815 et 1848, la population des villages augmente de moitié. Suite à la Révolution, les propriétaires des grands domaines confient l'exploitation de leurs terres à des fermiers tandis que les petits laboureurs agrandissent leur surface : il s'agit là surtout d'une agriculture de subsistance mais elle permet, entre autres, d'accroître la natalité sur le territoire. De plus, l'arrivée du chemin de fer bouleverse les liaisons territoriales. Deux premières voies liées à la desserte

nationale s'installent sur le pourtour du Bocage Gâtinais : en 1850, la voie Paris-Montereau est créée, puis la ligne Paris-Nevers est achevée en 1870. L'installation postérieure de deux lignes de chemin de fer d'intérêt local rattachées au grand réseau national permet au territoire de rejoindre indirectement Paris. Ces voies ferrées ont pu être à l'origine de nouveaux quartiers : un nouveau type d'habitat, d'activités mais aussi de populations, cette fois-ci urbaines, se développent alors dans ces villes desservies par le train. Cependant, le Bocage Gâtinais, à l'écart des villes industrielles et peu desservi par le réseau de grandes lignes de chemin de fer, n'a que peu été touché par l'industrialisation.

Au XX^e siècle, l'arrivée de l'automobile et le développement de grands axes de circulation ont concurrencé sérieusement les liaisons ferrées internes, qui cesseront en 1959, renforçant un certain isolement de ce territoire. Les nationales en limites du plateau, puis la traversée de l'autoroute A6 en cœur du territoire mais sans échangeur sur cette portion, l'A77 à l'ouest, l'A19 au sud et l'A5 à l'est ont accentué ce caractère de territoire traversé, contourné mais non desservi.

Cependant, ce territoire subit de plus en plus la pression foncière en périphérie des agglomérations telles que Sens, Courtenay ou Montargis. En effet, après la période d'émigration rurale vers les villes, du milieu du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960-1970, le Bocage connaît une forte croissance, en partie du fait de l'extension de la métropole parisienne. Entre 1975 et 2006, la population du Bocage Gâtinais a fortement augmenté. Cette croissance s'est surtout faite au profit de l'habitat, notamment de type pavillonnaire en lotissements, sans que l'activité économique ait crû dans une même proportion. La déprise agricole générale des petites exploitations de subsistance amènera la désertion d'un patrimoine rural important ainsi que le déclin de l'activité des bourgs et villages. Le patrimoine bâti traditionnel sera plus ou moins délaissé et subira des altérations.

¹ Cf. Patrice Prin, Montereau, 12 000 ans d'histoire.

Le développement du territoire s'est alors fait de manière déséquilibrée. Les extensions urbaines non maîtrisées ont fragilisé l'intégration architecturale et paysagère mais aussi l'intégration sociale d'une population qui ne travaille plus sur place. Le déclin des productions autres que la grande culture (élevage,

vergers...) a banalisé les paysages. La volonté locale actuelle de mettre en place un PNR vient de cette nécessité d'enrayer ces déséquilibres et de préserver l'identité du territoire.



Ferme du château, Bazoches-sur-le-Betz



Diagnostic approfondi

Patrimoine naturel

L'étude d'opportunité réalisée par le cabinet RCT en 2012 avait dressé le bilan des zonages Natura 2000 et des ZNIEFF² et identifié certaines composantes de la Trame Verte et Bleue. Le présent document constitue un bilan approfondi des richesses du patrimoine naturel du Bocage Gâtinais. Il s'appuie en partie sur les données capitalisées dans l'étude d'opportunité et apporte les compléments attendus sur les thématiques telles que la richesse floristique et faunistique, les continuités écologiques ou encore l'état des masses d'eau.

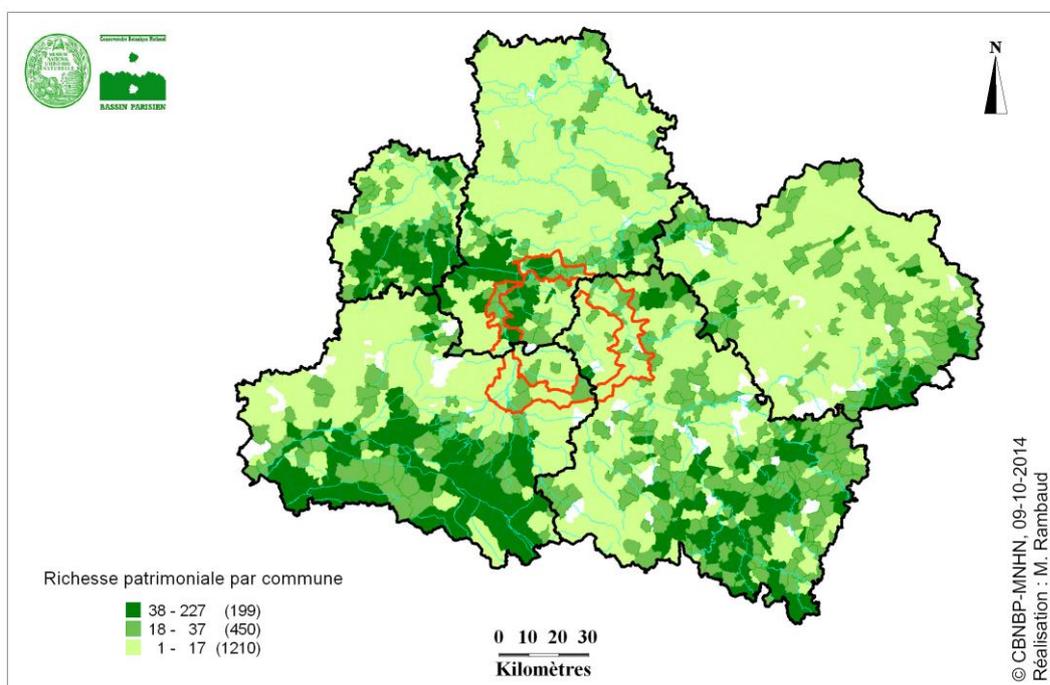
Les éléments de diagnostic concernant la faune sont apportés par l'étude naturaliste effectuée par le bureau d'études Biotopie. Les compléments concernant la flore sont consignés dans le rapport du CBNBP. Concernant les expertises floristiques et faunistiques, le présent rapport contient simplement une synthèse des principales conclusions issues de ces deux études de terrain.

Une richesse biologique inégalement répartie

Des périmètres réglementaires peu nombreux

Le périmètre de réflexion comporte six Sites d'Importance Communautaire et Zones Spéciales de Conservation, dont la basse vallée du Loing (SIC), la carrière de Darvault (SIC) ou encore l'étang de Galetas (ZPS). Les ZNIEFF du territoire se retrouvent principalement le long des vallées de l'Orvanne, du Loing et du Lunain. La présence de sites Natura 2000 et de ZNIEFF reste assez modeste et plutôt concentrée le long des zones humides et aux franges du périmètre de réflexion.

Quatre zones humides à Moret-sur-Loing, Épisy et Voulx, ainsi que le bois des Palis à Poligny sont également préservés grâce au dispositif des espaces naturels sensibles du département de Seine-et-Marne. Au sein du périmètre de réflexion, il n'existe pas d'espace naturel sensible dans le Loiret ou l'Yonne.



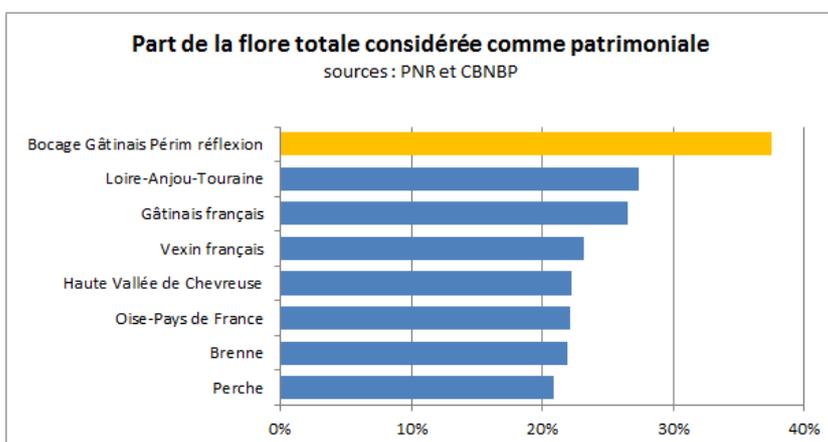
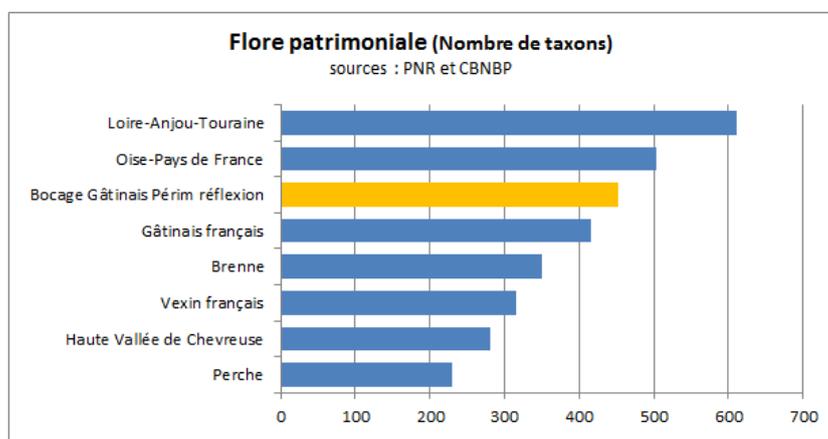
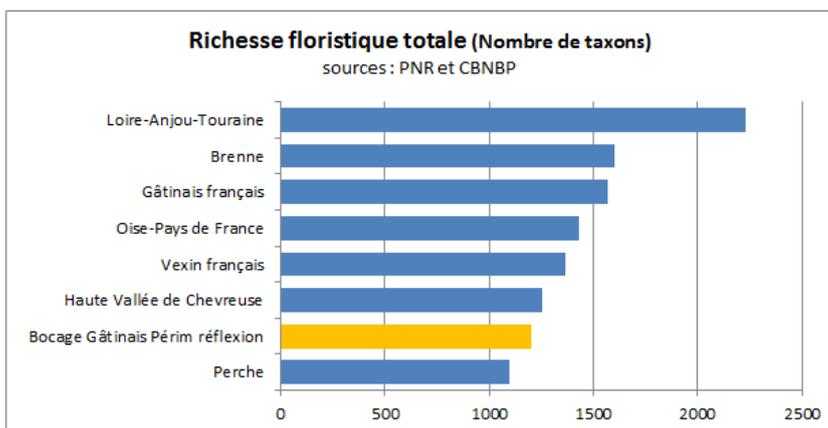
² ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Une flore globalement riche mais une répartition très hétérogène

En première approche, la distribution de la richesse floristique du périmètre de réflexion est intéressante mais inégalement répartie (cf. Carte de la richesse floristique patrimoniale par commune). Une flore plus diversifiée est observée dans le nord-ouest du périmètre alors que le centre de ce dernier abrite une richesse plutôt moyenne en comparaison des territoires des alentours³. Cette distribution met en lumière le rôle prépondérant du pourtour au vu de l'important apport en espèces patrimoniales qu'il représente. Selon le CBNBP, sans ce périmètre, le territoire de projet de parc apparaît d'un intérêt moindre au regard des secteurs voisins.

Richesse floristique patrimoniale par commune

Un total de 1 366 espèces a été recensé sur le périmètre d'étude (et 1 204 sur le périmètre de réflexion), dont 580 patrimoniales. Parmi celles-ci, 507 sont rares à extrêmement rares, 250 sont inscrites sur l'une ou l'autre des Listes Rouges régionales et 119 sont protégées (dont 7 protégées à l'échelon national et 112 protégées à l'échelon régional). Les graphiques ci-contre illustrent la richesse floristique totale et patrimoniale des PNR des régions Centre, Bourgogne et Île-de-France⁴ en comparaison du périmètre de réflexion. Ces données sont issues d'une compilation d'études qui ont appliqué des critères très similaires sans pour autant être scrupuleusement identiques (cf. tableau ci-après, à la suite des histogrammes). Ces graphiques illustrent donc plutôt un ordre de grandeur qui permet une comparaison des territoires.



³ Les territoires des alentours pris en compte par le CBNBP sont les départements de l'Yonne, du Loiret, de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne dans leur intégralité.

⁴ À l'exception du Morvan, pour lequel les données n'ont pas pu être recueillies.

Critères retenus pour estimer la richesse floristique dans les PNR

Parc ou projet	Critères retenus pour déterminer la patrimonialité de la flore dans les territoires de référence	Date des données
Bocage Gâtinai	Listes Rouges régionales CR, EN, VU ⁵ Déterminantes ZNIEFF, RR et RRR	2014
Gâtinai français		2013
Oise - Pays de France		2013
Vexin français		2013
Haute Vallée de Chevreuse		2013
Perche	Flore rare et menacée issue d'une étude faite par les deux Conservatoires Botaniques Nationaux)	2006
Loire Anjou Touraine	Liste Rouge nationale EX, EW, CR, EN, VU, NT Déterminantes ZNIEFF	2013
Brenne	Protégées nationales Protégées régionales Espèces d'intérêt patrimonial local	2004

Outre le fait que les PNR franciliens sont globalement moins riches que leurs homologues en province, deux constats peuvent être tirés :

- la richesse floristique totale du périmètre de réflexion est comparable à celles des PNR existants,
- en revanche, le territoire accueille une importante flore remarquable. Près de 40 % des espèces présentes sur le périmètre sont considérées comme patrimoniales par le CBNBP.

Les chiffres concernant la richesse floristique du Bocage gâtinai paraissent à première vue élevés mais ils sont relatifs et ne permettent de tirer des conclusions que si la superficie des territoires est prise en compte.

Par ailleurs, le caractère multirégional du projet doit également être considéré. Cette situation favorise en effet la présence d'espèces patrimoniales dans la mesure où trois Listes Rouges régionales sont mises en jeu. Les PNR Loire-Anjou-Touraine, Oise-Pays-de-France et Bocage gâtinai sont concernés par cette configuration.

⁵ *Indice de rareté* : R : Rare ; RR : très rare ; RRR : extrêmement rare. *Liste rouge UICN* : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ;

Trois grands types d'habitats concentrent les milieux remarquables pour la flore

Les végétations liées aux moissons calcaires :

Les plantes compagnes de cultures sont des végétaux spécialisés liés à une agriculture traditionnelle extensive. Lorsque les modes de culture le permettent, ces cortèges floristiques sont diversifiés et constitués d'espèces rares et menacées. Les messicoles sont cependant exclues des listes de protection réglementaires et ne peuvent de ce fait pas bénéficier de mesures de protection au même titre que d'autres espèces. Elles sont en grande régression à l'échelon national, tout particulièrement dans le bassin parisien et celles-ci bénéficient d'un plan national d'action en vue de leur conservation. A titre d'exemple, 14 % des espèces présumées disparues en Île-de-France sont des messicoles. Ces éléments soulignent l'importance de les prendre en considération. Ici encore la répartition est hétérogène. La richesse en plantes messicoles, bien que globalement moyenne dans la zone d'étude, semble intéressante dans le centre ouest du territoire. Cet intérêt reste cependant relatif en comparaison de la richesse du sud Essonne et de l'Yonne.

Les pelouses calcicoles et sablo-calcaires sèches :

Ces milieux d'intérêt européen sont les témoins d'une gestion agricole traditionnelle. Ils présentent un intérêt paysager en participant à la mosaïque des milieux pastoraux des coteaux. Lorsqu'elles sont bien conservées, les pelouses calcicoles sèches offrent une source importante de nourriture aux insectes et permettent la dispersion et l'alimentation de nombreuses espèces animales (petits mammifères, oiseaux...). Or les pelouses calcicoles sèches et sablo-calcaires sont bien représentées dans le nord-ouest du périmètre, dans la vallée du Loing notamment et à l'est dans le pourtour comprenant la vallée de l'Yonne dans le secteur de Sens.

Les zones humides : Parmi les 31 espèces associées aux tourbières, landes humides et bas

CR : en danger critique d'extinction ; RE : éteinte au niveau régional ; EW : éteinte à l'état sauvage ; EX : éteinte au niveau mondial.

marais présentes sur le site, 28 sont patrimoniales et 23 ont un statut Liste Rouge (CR, EN ou VU) dans au moins une des régions et 15 sont protégés à l'échelon régional. Ces enjeux se concentrent sur les vallées (Loing, Yonne, Orvanne, Lunain, Betz et Cléry). De plus ces vallées ne bénéficient d'aucune mesure de gestion et sont très dégradées. Ce type de végétation est très vulnérable et constitue un enjeu pour le PNR en projet.

De manière générale, l'état de conservation des habitats est moyen à mauvais dans de nombreux secteurs. Le rôle des vallées est donc important à plusieurs titres :

- les milieux et les secteurs les plus remarquables se rencontrent le plus souvent dans les vallées (Loing, Lunain, Orvanne, Betz, Cléry) ;
- elles apportent un gradient de milieux très favorable à la biodiversité, allant des zones humides de fond de vallons aux pelouses calcaires sèches sur les coteaux se poursuivant parfois sur les plateaux à la faveur de plaquage de grès de Fontainebleau des plus remarquables ;
- finalement, les vallées figurent parmi les zones les mieux conservées du territoire.

Concernant l'apport respectif des trois secteurs régionaux en termes de qualité écologique, il apparaît que la zone seine-et-marnaise est la plus riche (et la mieux connue) du territoire. Le secteur du Loiret présente quant à lui un intérêt relativement faible, à l'exception des vallées du Betz, de la Cléry et du Loing. Finalement, la partie icaunaise présente un intérêt floristique plutôt faible dans le contexte bourguignon mais également localement.

Une richesse faunistique avérée mais concentrée dans les vallées et les milieux humides

L'étude faunistique apporte également des éclairages complémentaires sur les milieux naturels. Le travail bibliographique et les inventaires de terrains laissent apparaître une incontestable richesse faunistique du territoire.

Le périmètre de réflexion accueille :

- près du quart (22 %) des espèces de criquets, grillons et sauterelles connues en France métropolitaine,

- un tiers des espèces de reptiles connues en France métropolitaine,
- un tiers des espèces d'amphibiens connues en France métropolitaine,
- 41 % des espèces de chauves-souris connues en France métropolitaine,
- la moitié (50 %) des espèces de libellules et demoiselles connues en France métropolitaine, près de 70 % des espèces de papillons de jour connues en France métropolitaine,
- et plus de la moitié (55 %) des espèces d'oiseaux connues en France métropolitaine (251 espèces).

L'étude faunistique met également en lumière un état de connaissance très inégale entre les différents départements. Sur les 13 000 données mobilisées lors de l'étude faunistique, 46 % concernent la partie francilienne, 44 % concernent la partie bourguignonne et seulement 10 % sont issues de parties situées en région Centre. Ce déficit très important de données sur le Loiret induit un biais inévitable qu'il faut garder à l'esprit à la lecture des conclusions qui concernent l'apport respectif des trois départements dans la richesse faunistique du territoire de projet de PNR. Ces lacunes résultent à la fois d'un manque de prospection du secteur ainsi que d'une difficulté à mobiliser les informations auprès des acteurs.

L'étude menée par Biotope dresse par ailleurs des constats similaires à ceux du CBNBP au sujet de l'inégale répartition de ces richesses. Le département de la Seine-et-Marne est globalement plus riche alors que l'Yonne et surtout le Loiret sont moins bien représentés. L'importance des vallées est également mise en avant et ce pour des raisons de plus grande richesse et de meilleure conservation des milieux. Le sud du territoire est cependant clairement identifié comme le réservoir d'une biodiversité remarquable concernant les zones humides, du fait de la présence de l'étang de Galetas et du chapelet de plans d'eau qui l'entoure.

Ainsi ces deux études complémentaires mettent en avant deux zones porteuses d'une grande richesse biologique, à savoir la partie seine-et-marnaise, au nord-ouest du périmètre pour la flore, et la zone des étangs au sud, à cheval sur le Loiret et l'Yonne, au sein duquel l'étang de Galetas constitue un véritable bastion notamment pour l'avifaune.



Zone humide

Un territoire densément irrigué et structuré par ses rivières et ses zones humides

La quasi-totalité des cours d'eau du périmètre de réflexion est incluse dans l'unité hydrographique du Loing. Le territoire est parcouru de nombreuses vallées qui l'irriguent de façon homogène.

La Cléry : ce cours d'eau fait partie des plus belles rivières du Loiret. Elle regroupe 33 habitats naturels dont 10 patrimoniaux : prairie mésophile pâturée, communauté à Reine des prés et communautés associées, aulnaie-frênaie des sources et ruisselets... Toute cette vallée, à l'exception des 10 km en amont, est couverte par des zones humides sur une bande de 150 à 300 m de large. La majorité des zones humides est reprise dans les ZNIEFF ce qui témoigne de leur intérêt écologique. L'état écologique de la Cléry est qualifié de bon.

Le Betz : la vallée du Betz accueille près de 60 % de prairies et boisements à enjeux. Ainsi, plus de la moitié de la vallée représente un enjeu majeur pour la préservation de la qualité et de la quantité d'eau tout en étant un véritable refuge pour la biodiversité. L'état écologique du Betz est cependant moyen. Cette vallée constitue une mosaïque de 34 habitats naturels (végétation aquatique, semi-aquatique et boisements alluviaux), dont 12 patrimoniaux d'intérêt européen⁶ et régional : prairies mésophiles pâturées, mégaphorbiaies méso-trophes collinéennes, saussaies marécageuses⁷ pour les plus représentés. L'état écologique du Betz n'est cependant bon qu'en aval, la moitié située en amont étant dans un état écologique médiocre à mauvais en raison notamment de l'impact des étangs (prélèvement d'eau, diminution de la teneur en oxygène, augmentation de la concentration en azote et augmentation des matières en suspension).

L'Orvanne : L'état écologique de l'Orvanne est moyen tout en étant proche de la classe d'état supérieur (bon).



L'Orvanne à Voulx

Le Lunain : L'état écologique du Lunain est qualifié de moyen sur l'ensemble de son linéaire.

Le Loing : Ce cours d'eau borde le périmètre de réflexion sur sa partie ouest. L'axe du Loing en aval ressort plutôt en bon état écologique mais cette situation est fragile.

Des peuplements piscicoles de qualité qui cohabitent avec des espèces invasives virulentes

D'une manière générale, les peuplements piscicoles sont de bonne qualité. Avec plusieurs cours d'eau de première catégorie piscicole (Orvanne et Lunain), les peuplements de truites farios, vairons, chabots, loches franches, accompagnés de cyprinidés d'eau vive (gardons, goujons, chevesnes) sont bien représentés.

Des espèces remarquables de premier rang sont également à mentionner : l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*), inscrite sur la Liste Rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine, espèce en danger critique d'extinction est très bien représentée sur le territoire. Sa présence est attestée au sein du site Natura 2000 des rivières du Loing et du Lunain mais également sur l'Orvanne et le Betz. De la même manière, la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), également inscrite sur la Liste Rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine, se retrouve dans le Loing et le Lunain.

Des espèces indésirables et invasives sont également mentionnées. La perche soleil dont la présence est susceptible de provoquer des désordres pour l'environnement aquatique se retrouve dans l'Orvanne. Plus inquiétant, l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est établie dans le Loing et le Lunain, tandis que l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), considérée comme l'une des espèces envahissantes les plus préoccupantes, se retrouve dans l'Orvanne et le Loing. Ces peuplements doivent faire l'objet d'un suivi étroit afin de limiter au maximum leur impact négatif sur les écosystèmes.

⁶ Intérêt européen : Milieux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats.

⁷ Saussaie marécageuse : bois marécageux de saules, d'aulnes et de myrte des marais.

De nombreux étangs artificiels sont consacrés à l'élevage piscicole ou à l'activité de loisirs de pêche. De petits étangs privés au sein de résidences de loisirs ont été aménagés dans les années soixante. Le plus grand est l'étang de Galetas, créé par les moines à partir de la construction d'une digue en argile et dont les plus anciennes traces remontent à 1110. Il est utilisé pour l'élevage de poissons de repeuplement (gardons, tanches, brochetons...). L'étang est vidé chaque année et les poissons livrés aux associations de pêche. Les poissons de petite taille attirent de nombreux oiseaux, notamment des espèces rares et protégées. Mener conjointement activité piscicole et protection de l'avifaune reste délicat sur le territoire.

Des milieux aquatiques et humides impactés et sous pression

La forte densité de cultures, notamment céréaliculture et maïsiculture intensives, a des conséquences négatives (pollution aux nitrates et pesticides) qui induisent l'appauvrissement des herbiers aquatiques et de la faune piscicole. Les prélèvements en eau induisent par ailleurs le drainage des parcelles et l'abaissement de la nappe phréatique. De plus, le recalibrage et le curage des cours d'eau effectués dans les années 80 ont induit l'élargissement et le creusement des lits (Orvanne, Lunain, Betz, Cléry), provoquant des étiages⁸ sévères. De nombreux ouvrages hydrauliques ponctuant l'ensemble des rivières entraînent une dégradation des continuités écologiques couplée à une rétention des polluants dans les vases. Les multiples plans d'eau, notamment sur le Betz, impactent la capacité salmonicole et participent à la diminution du débit d'étiage.

Un réaménagement des plans d'eau en dérivation des cours d'eau permettrait de cloisonner les plans d'eau et de limiter les impacts de ces derniers sur les rivières (hausse de température de l'eau, hausse des matières en suspensions, demande biologique en oxygène⁹ du milieu). L'acceptation d'un phénomène de

marnage par les usagers des plans d'eau permettrait également de réduire l'impact sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, qui connaîtraient ainsi une dynamique plus naturelle.

Des efforts à poursuivre pour la reconquête de la fonctionnalité des milieux

L'Agence de l'Eau Seine Normandie identifie le bassin versant du Loing comme étant le plus impacté du bassin Seine-Amont, et ceci par tous les types d'activités présentes et passées. L'atteinte du bon état écologique sur certains affluents du Loing en rive droite (Cléry, Lunain) montre que les objectifs sont réalisables à terme. Cependant, un effort hydrologique et morphologique reste nécessaire pour limiter les assèchements et la banalisation des habitats écologiques. L'enjeu de préservation et restauration des zones humides demeure de première importance. Il concerne l'ensemble des principaux cours d'eau du territoire.

Face à une urbanisation croissante, la conservation des milieux naturels présents est garante de la préservation d'une diversité floristique et faunistique d'intérêt patrimonial. Les milieux remarquables du territoire sont dépendants de la fonctionnalité hydrologique ainsi que de la qualité des eaux courantes et de la nappe alluviale. La gestion est un facteur déterminant pour ces milieux humides. Il est admis qu'une gestion adaptée des prairies et boisements permettrait tout à fait de concilier les besoins agricoles, forestiers et écologiques.



Etang de Galetas

⁸ Étiage : niveau de basses eaux d'un cours d'eau durant la saison sèche

⁹ Demande biologique en oxygène : quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques par voie biologique (biodégradation).

Le Bocage Gâtinai, un carrefour de continuités écologiques

Outre sa richesse intrinsèque, le secteur du Bocage Gâtinai a la particularité de border des réservoirs majeurs de biodiversité : la forêt de Fontainebleau à l'ouest et la Bassée à l'est.

Des continuités écologiques d'importance régionale...

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des trois régions identifient de nombreux corridors régionaux et interrégionaux fonctionnels ou à restaurer ainsi que les zones dites réservoirs de biodiversité au sein du périmètre.

Ces réservoirs de biodiversité sont bien représentés et attestent de la responsabilité du territoire du point de vue de la préservation des milieux et de la biodiversité ordinaires. Il faut également noter la présence de plusieurs corridors écologiques interrégionaux. Leur préservation contribue à donner la dimension nationale à la Trame Verte et Bleue en unifiant les démarches de préservation réalisées sur les trois départements.



Fruitiers sur les bandes enherbées de l'aqueduc de la Vanne, vue depuis Chaumont

... Et des continuités écologiques d'importance nationale

Les milieux naturels du territoire sont par ailleurs le support de plusieurs continuités écologiques d'importance nationale¹⁰ illustrées par la carte ci-dessus :

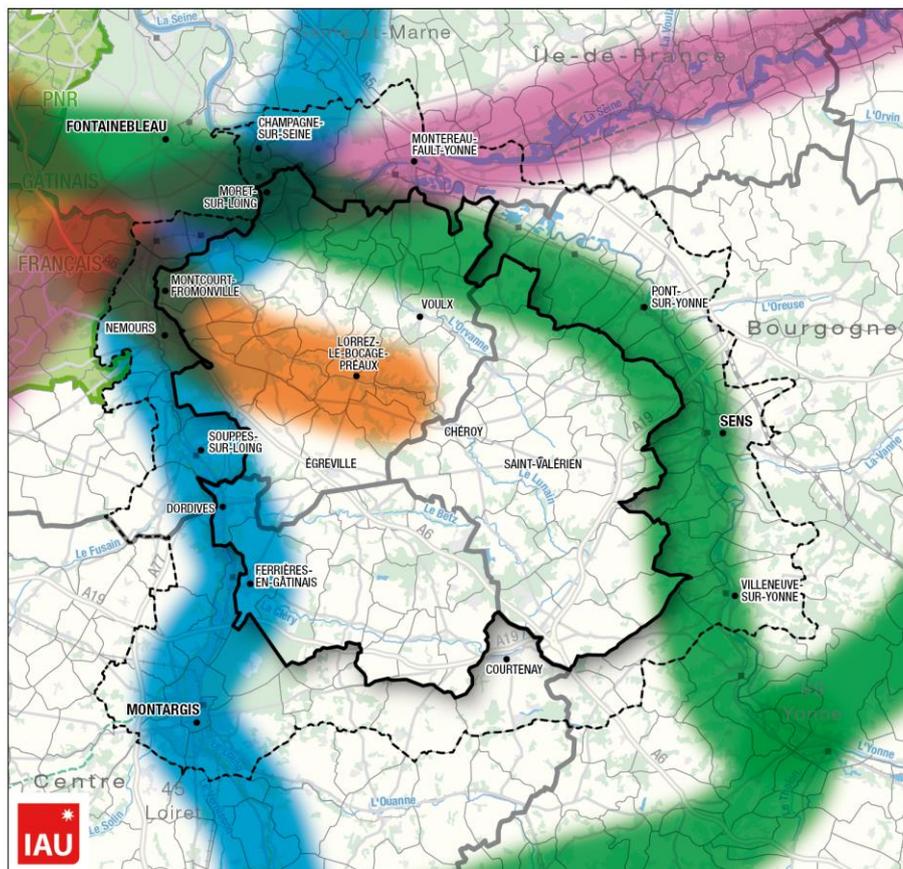
- pour les milieux boisés sur les coteaux de la vallée de l'Yonne en bordure Est du territoire ;
- pour les milieux ouverts frais à froids le long de la vallée du Loing à l'ouest du territoire ; cette continuité atteint le nord de la Champagne Ardenne en traversant l'est de l'Île-de-France ;
- pour les milieux ouverts thermophiles dans l'ouest du périmètre. Cette continuité pénètre au cœur de la zone d'étude (massif de Nanteau et rives du Lunain) et relie le sud de l'Île-de-France à l'ouest de Rouen ;
- pour l'avifaune migratrice qui emprunte des couloirs situés à l'extrême nord du périmètre de réflexion : confluence du Loing et de la Seine, confluence de la Seine et de l'Yonne et la Bassée.

La préservation du territoire du Bocage Gâtinai, compte-tenu de sa situation stratégique entre la Bassée et le massif de Fontainebleau dépasse dans un sens les enjeux qui lui sont propres. Le maintien et la restauration du bon état de ces milieux pourrait se répercuter favorablement sur les écosystèmes emblématiques qui le bordent

¹⁰ Les continuités écologiques présentées dans la carte sur les continuités écologiques d'importance nationale ont

été établies à l'échelle nationale. Leur illustration ne doit pas être comprise comme des tracés exacts.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES D'IMPORTANCE NATIONALE



Continuités écologiques d'importance nationale pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue

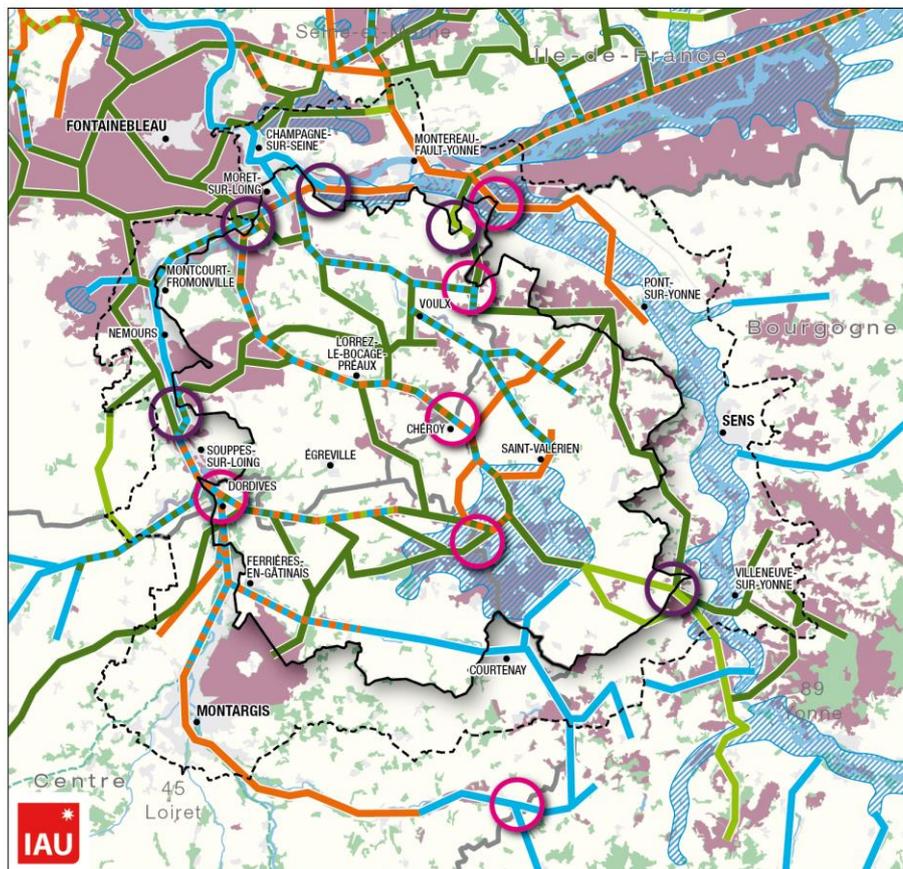
- milieux boisés
- milieux ouverts frais à froids
- milieux ouverts thermophiles
- migration de l'avifaune



0 5 10 km

Sources : MNHN/SPN 2011, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Ile-de-France 2015

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Réservoirs et corridors

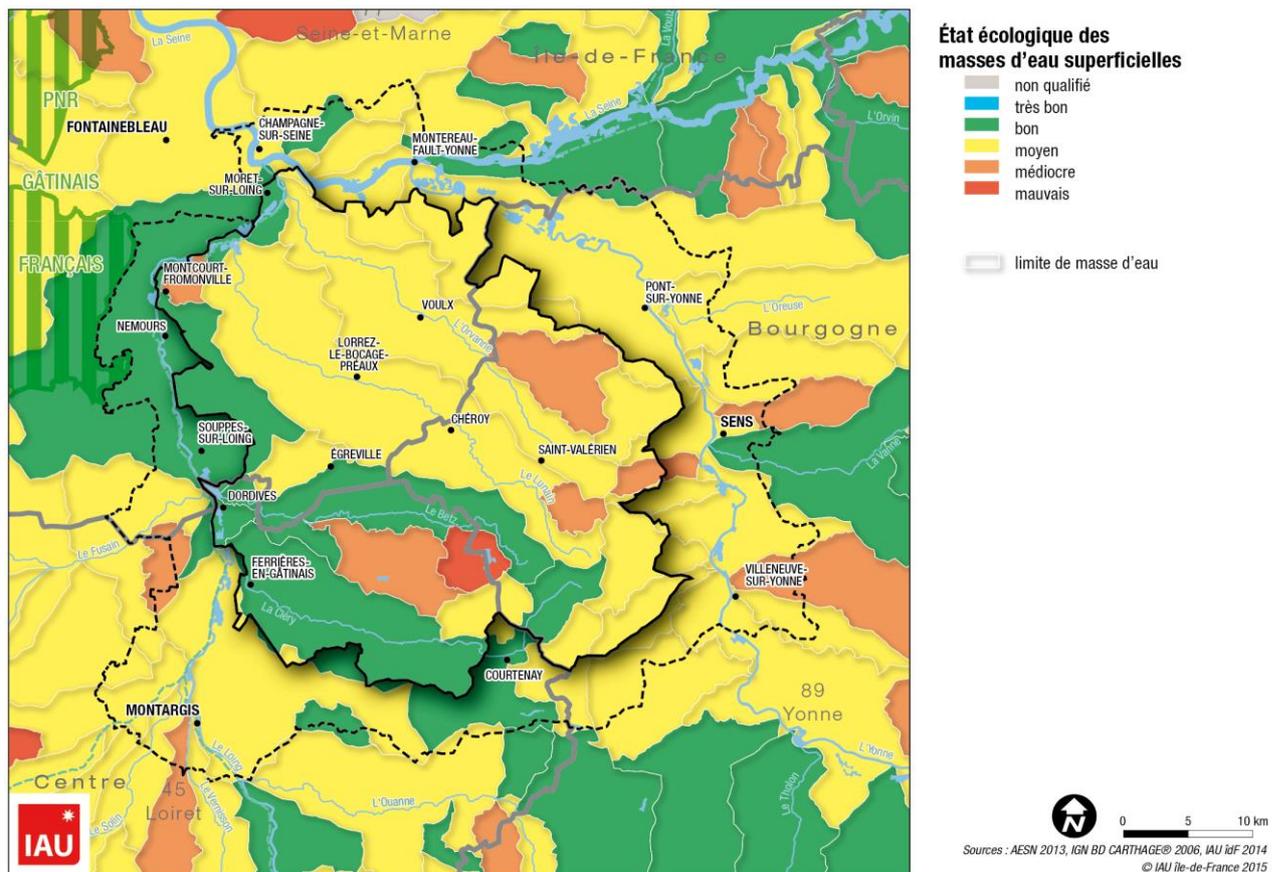
- réservoirs de biodiversité de la Trame verte et/ou bleue
- ▨ trame bleue fonctionnelle majeure
- continuités **herbacées** fonctionnelles **majeures**
- continuités **boisées** fonctionnelles **majeures**
- continuités **boisées** à fonctionnalité **réduite**
- zone de connexion avec les grands réservoirs de biodiversité
- zone de connexion interrégionale majeure
- espace boisé hors réservoirs de biodiversité



0 5 10 km

Sources : SRCE Bourgogne 2014, AESN 2007, MNHN 2011, Dreal Bourgogne 2011, Dreal Centre 2011, Driei IDF 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Ile-de-France 2015

ÉTATS DES MASSES D'EAU



Des masses d'eau moyennement préservées et particulièrement vulnérables

Une faible qualité des eaux de surface

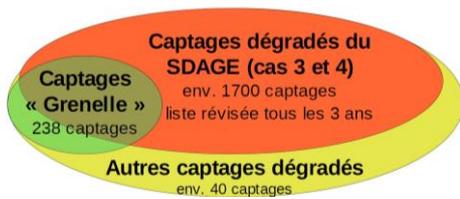
L'état écologique des masses d'eau est moyen, médiocre ou mauvais. Ceci s'explique d'une part par des atteintes à la qualité physico-chimique des masses d'eau en raison des activités agricoles sur l'ensemble du territoire, et d'autre part en raison des atteintes à l'hydromorphologie des cours d'eau (continuité aquatique de la Cléry et du Loing et impacts des plans d'eau sur le bassin du Betz).

Les teneurs en nitrates et en pesticides sont problématiques sur toutes les rivières. Du point de vue quantitatif, des problèmes d'étiages sont constatés sur le Betz et la Cléry.

Une situation critique des masses d'eau souterraines

La situation sur les masses d'eau souterraine est également alarmante en raison de pollutions par les nitrates et les pesticides.

De ce fait, la quasi-totalité des captages d'eau souterraine du Bocage Gâtinais est identifiée comme très problématique (captages de type 3 ou 4) par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Une dizaine d'entre eux font partie des captages dits Grenelle, combinant des enjeux de qualité (eau dégradée) et d'approvisionnement en eau potable (population desservie et sécurité d'approvisionnement). Ces captages sont prioritaires au niveau national.



Les captages du 9^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Source : DRIEE

Dans le cadre du programme d'actions 2013-2018, l'Agence de l'eau envisage des interventions sur l'ensemble des captages Grenelle et sur 11 autres captages, soit environ la moitié des captages du Bocage Gâtinais.

Les enjeux liés à l'épuration des eaux usées domestiques sont plutôt concernés par le suivi de l'assainissement non collectif sur ce territoire rural, mais la Cléry et le Loing sont concernés par un enjeu d'amélioration du traitement par les STEP, et le Betz est concerné par un enjeu d'amélioration du réseau de collecte des eaux usées. De même, l'accompagnement de l'artisanat et de l'industrie n'est pas un sujet majeur, mais il est présent sur la Cléry.

Une vulnérabilité accentuée par un sous-sol karstifié

L'aire d'alimentation des captages de Villemer et Villeron est située sur les communes de Villemer et de La Genevraye. Ces sources alimentent Paris pour une capacité moyenne de 26 000 m³/j environ, représentant environ l'équivalent des besoins de plus de 150 000 personnes. Ces installations sont également primordiales pour l'alimentation d'une population locale d'environ 5500 habitants.

L'aire d'alimentation des sources de Villeron et Villemer, d'une surface d'environ 370 km², illustre bien la situation de la ressource en eau sur le territoire :

- vulnérabilité aux circulations rapides : la craie karstifiée sur le bassin d'alimentation des captages entraîne des risques de contaminations rapides, via des bétôires (zones de pertes d'eau) ;
- vulnérabilité aux circulations plus lentes : la nappe d'eau souterraine alimentant les captages est également contaminée dans son ensemble (atrazine, nitrates).

Compte tenu de ces enjeux de qualité, le captage de Villemer est classé prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement.

Pour protéger ces ressources, Eau de Paris acquiert depuis 1996 des terrains en vallée du Lunain (Yonne et Seine-et-Marne) avec un double objectif : enherber les zones les plus vulnérables (bord du Lunain, gouffre) et favoriser le développement de l'agriculture biologique. La vallée du Lunain est déterminante dans l'alimentation en eau potable. C'est pourquoi les actions de reconquête de la qualité de la ressource en eau sont essentielles.

D'autres ressources du sous-sol porteuses d'enjeux

Une pression croissante pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures

Le bassin parisien, dont fait partie le Bocage Gâtinais, est le premier bassin producteur d'hydrocarbures de France. Dans le Bocage Gâtinais, la société Bridgeoil extrait du pétrole à une profondeur d'environ 1 500 mètres, sur des terrains situés à Nonville, dont elle est concessionnaire jusqu'en 2034. Le reste du territoire n'est pas concerné par de l'exploitation mais est couvert en quasi-totalité de demandes de permis de recherche – en cours d'instruction – (forages pour explorer et connaître les ressources du sous-sol), qui se sont multipliées ces dernières années.

Ces demandes de permis soulèvent de nombreuses inquiétudes auprès des élus et des citoyens (rassemblés en collectif « Non au pétrole de schistes – Bocage gâtinais »), quant aux risques de dérives des méthodes d'exploration vers des techniques non conventionnelles. Les événements qui se sont succédés, sur la même commune de Nonville, autour de l'autorisation de travaux de forage de recherche accordée à la société Zaza Énergie France en 2012 dans le cadre du permis de recherche dit « de Nemours », puis son annulation par le Tribunal de Melun en mars 2014, sèment le doute sur la transparence de ces activités.

Avec la baisse de production des forages en activité, les techniques onéreuses d'extraction à plus grandes profondeurs dans des gisements

« non conventionnels » deviennent rentables et la pression augmente pour explorer puis exploiter, si les gisements s’y prêtent.

Une exploitation de matériaux plus répandue sur la partie francilienne

En raison d’un contexte géologique particulièrement favorable, le bassin parisien – et en son cœur l’Île-de-France – recèle également dans son sous-sol une grande diversité de gisements de matériaux utilisés dans la construction et les travaux publics, ainsi que dans le domaine industriel.

Les sables et graviers alluvionnaires sont les ressources les plus consommées, car elles entrent dans la composition des bétons hydrauliques, utilisés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. D’autres matériaux locaux, tels que les calcaires, sablons ou chailles, peuvent se substituer aux sables et graviers alluvionnaires s’ils présentent les qualités nécessaires.

Le périmètre de réflexion pour le projet de PNR du Bocage Gâtinais compte six carrières autorisées pour l’exploitation de granulats alluvionnaires à la Brosse-Montceaux et à Dordives, de calcaires (industriels ou pour granulats) à Écuelles et Nailly, et de chailles à Saint-Ange-le-Viel. La carrière d’Écuelles possède une centrale d’enrobage et un accès au canal du Loing.

De nombreuses autres carrières exploitent les granulats alluvionnaires sur le pourtour du Bocage Gâtinais, en vallée de Seine à proximité de Montereau-Fault-Yonne, dans la vallée de l’Yonne, à Vinneuf, Villemanoche (une des plus grosses productions du secteur) et Pont-sur-Yonne, ainsi que dans la vallée du Loing à Amilly.

A Souppes-sur-Loing (périmètre élargi), deux carrières exploitent les calcaires de Château-Landon. La plus grande fabrique des matériaux pour granulats et la seconde exploite un banc particulier des calcaires de Château-Landon, épais de seulement 1,60 m, pour la fabrication

de pierres de taille, utilisées en intérieur et en extérieur, en pierres massives, revêtements minces, décoration, dallages... Cette exploitation compte parmi les dernières carrières de pierre dimensionnelle encore en activité en Île-de-France (trois répertoriées au total) et présente à ce titre un caractère patrimonial majeur. La pierre de Souppes, au-delà de son utilisation locale dans de nombreux édifices religieux ou dans la construction des maisons, a en effet été utilisée pour la réalisation de l’Arc de Triomphe, du Sacré-Cœur ou encore de la Sorbonne à Paris.

Enfin, la région de Fontainebleau dispose d’un des plus importants gisements de sables siliceux inventoriés en France. La silice ultrapure extraite est utilisée dans de nombreuses branches industrielles (verrerie, fonderie, industrie chimique...). Une carrière est ouverte sur Bourron-Marlotte (périmètre élargi), dans le massif de Fontainebleau.

Des gisements stratégiques pour la consommation francilienne de granulats

L’Île-de-France est une des premières régions consommatrices de granulats et ses besoins vont aller croissant avec la mise en œuvre du SDRIF. Les gisements de sables et graviers alluvionnaires, déjà largement exploités en Île-de-France, et leurs matériaux de substitution sont donc particulièrement stratégiques pour la réalisation des objectifs de construction.

En Île-de-France, en l’état actuel des connaissances, les gisements de calcaires présentant des masses économiquement accessibles et de qualité acceptable sont les fenêtres géologiques de Château-Landon (Sud Seine-et-Marne), de Champigny (Brie centrale) et les calcaires d’Écuelles (Sud Seine-et-Marne). Des études approfondies devraient être entreprises dans les prochaines années pour mieux connaître l’exploitabilité de ces gisements.



Carrières de calcaire, Souppes-sur-Loing

Patrimoine bâti

Que faut-il entendre par patrimoine bâti ? Durant longtemps, la notion de patrimoine était plus ou moins confondue avec celle des monuments historiques. Seuls ces derniers étaient reconnus comme le véritable patrimoine. Le Bocage Gâtinai ne compte cependant que peu de monuments protégés : 89 monuments pour 78 communes, soit 1,1 par commune. Par comparaison, la moyenne du PNR du Vexin est de 1,7 MH (monument historique) par commune, de 0,94 MH par commune dans le PNR Morvan ou encore de 3,30 MH par commune dans le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Les monuments historiques sont très variés puisqu'il s'y retrouve le patrimoine dit « classique », celui des châteaux (Vallery, classé MH, le Bignon-Mirabeau, inscrit...) et des églises (Rozoy-le-Vieil, Paley...), mais également le patrimoine archéologique (notamment avec un certain nombre de vestiges préhistoriques) ou quelques éléments liés à la terre, telle la ferme

de Saint-Gervais à Dormelles (classée MH), ou aux activités (halle d'Égreville par exemple). Enfin, le patrimoine civil s'y retrouve à travers quelques immeubles ou éléments architecturaux protégés. A noter que selon chacun des trois départements, il y a des inégalités pour la protection des monuments historiques, reflétant l'écart entre les inventaires qui y ont été réalisés. La Seine-et-Marne se retrouve ainsi surreprésentée par rapport au Loiret et surtout à l'Yonne.

Mais le patrimoine s'est élargi à d'autres notions. Il comprend désormais aussi ce que l'on nomme le petit patrimoine (bornes, lavoirs, fontaines, croix...) et le patrimoine rural non protégé ; autant d'éléments souvent fonctionnels dans lequel chacun se reconnaît et qui contribuent à l'identité locale, à la spécificité d'un territoire dont ils sont les témoins de la mémoire(cf. annexe 1).

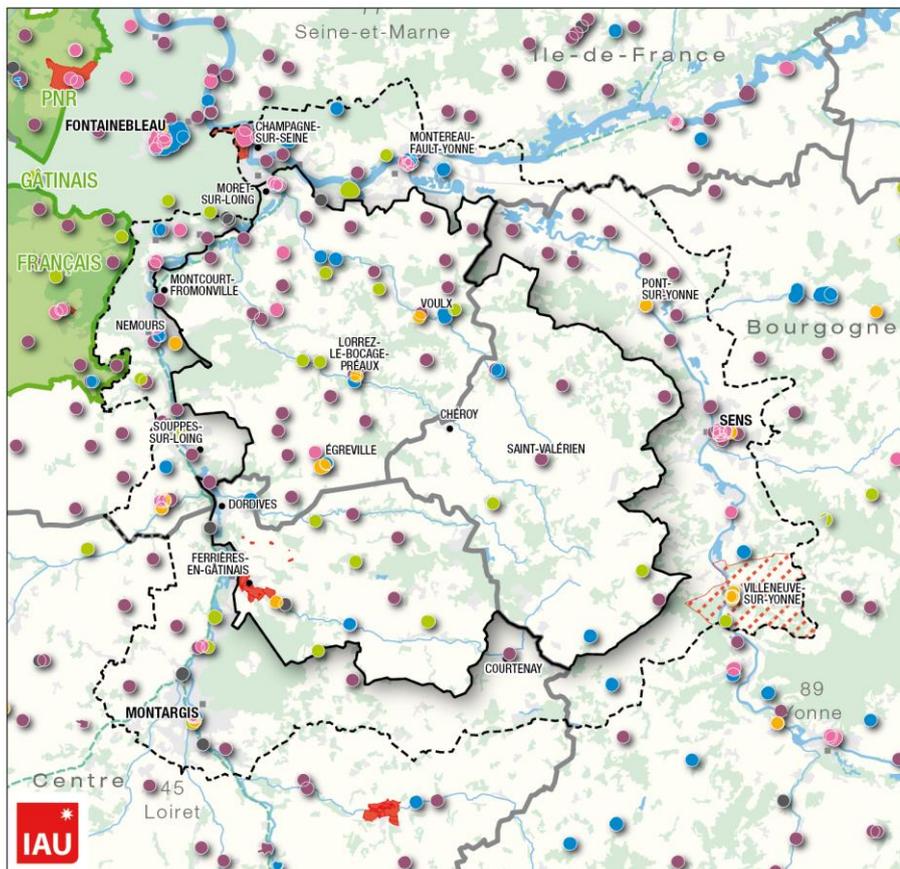


Château de Vallery



Ferrières-en-Gâtinai

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES



Périmètre de protection de monuments historiques inscrits ou classés

- château, domaine
- église, bâti religieux
- élément préhistorique
- patrimoine civil (maison, immeuble, ferme, hôtel, ...)
- patrimoine public (théâtre, lycée, hôtel de ville, ...)
- autre monument (pressoir, éolienne, lavoir, grange, ...)

ZPPAUP

- zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- ★ commune ayant une ZPPAUP



0 5 10 km

Sources : DRAC IdF 2012, DRAC Bourgogne 2011 et 2013, DRAC Centre 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU idF 2013 © IAU Ile-de-France 2015

Un patrimoine bâti caractérisé par ses matériaux et ses formes



Halle d'Egreville

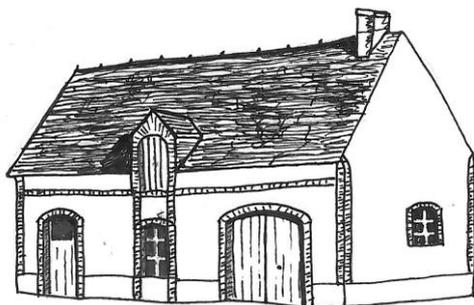
Quelles sont les caractéristiques qui se dégagent du patrimoine bâti ? Comment est-il identifiable ? Le patrimoine bâti du Bocage Gâtinais trouve son homogénéité par ses caractéristiques techniques : les matériaux et formes employés se retrouvent de façon récurrente sur tout le territoire et permettent d'en dégager une identité.

Des ressources locales dans les matériaux traditionnels

L'élément le plus visible dans le Bocage Gâtinais réside dans l'emploi presque systématique de la brique en arête (angle des murs et autour des ouvrants), mais aussi comme décor sur la façade (bandeau, corniche...), par des jeux de briques bicolores ou vernissées. Plus rarement, la brique est utilisée en construction alors que l'essentiel des constructions est en petits moellons (grès, silex, pierres des champs ou « cliquarts ») et enduit.



Gué romain, Paley



Dans certains secteurs s'observe l'emploi de matériaux particuliers : le carreau de craie (au centre du territoire) et surtout de la pierre de Souppes (sur le secteur ouest) issue de carrières locales toujours en activités. Cette pierre a servi à l'appareillage de certaines façades, avec des joints larges. Autre élément utilisé massivement : la tuile plate. Par le passé, des tuileries locales (Bezanleu ou Branney) ont fourni les besoins locaux et ont permis de couvrir les nombreuses toitures à deux pentes du territoire.

Un petit patrimoine spécifique

Le Bocage Gâtinais connaît aussi certains procédés constructifs spécifiques : ainsi, les croix de chemin et les croix de carrefour, qui scandent le paysage, sont principalement montées en fer forgé, sans fût. Seule une tige simple permet le support de la croix, plantée dans un monolithe de pierre. Elles diffèrent de celles du PNR du Vexin français, par exemple, qui sont en pierre.



PUITS A MITRES

Les puits à treuil, et non à poulie, prédominent sur tout le territoire et témoignent de la très grande profondeur des nappes en sous-sol. Certains d'entre eux se démarquent particulièrement : les puits « à mitre » (ayant la forme de mitre d'évêque), constitués de quatre monolithes de pierre, deux formant margelle et deux autres en forme de mitre, supportant le tambour et sa protection.

Autre procédé de construction spécifique dans le Bocage, les lavoirs à plancher mobile : grâce à leurs mécanismes particuliers manœuvrant un plancher flottant, ceux-ci ont permis de s'adapter aux grandes variations des niveaux des cours d'eau.

Plus anciens et remarquables, la présence de quelques gués romains sur le territoire est notable dans le Bocage Gâtinais, déjà marqué par le Chemin de César. Certains ont un radier empierré, mais surtout ils sont accompagnés de ponts piétons dont le tablier est constitué de monolithes de pierres plates reposant sur un entassement de blocs de pierre.

Tous ces modes de faire reflètent une originalité du Bocage Gâtinais, que l'on ne trouve pas ailleurs.

Des gabarits et formes modestes mais distinctifs

Outre les matériaux, ce sont aussi les gabarits qui rendent ce patrimoine homogène : ainsi l'essentiel du bâti rural et urbain n'excède pas le R+1 ou R+1 + combles. Il s'agit majoritairement de maisons rurales, de fermes élémentaires ou de blocs-à-terre où se trouvent sous le même toit logis et parties fonctionnelles. Quelques fermes de taille moyenne sont aussi particulières au Bocage Gâtinais avec leur plan en U, articulé autour d'une cour ouverte. Les fermes sont le plus souvent en ordre serré avec des bâtiments mitoyens. Les maisons rurales, de plan rectangulaire et aux façades dénuées de modénature (décor sur la façade), sont sur un seul niveau, ne comptent que deux ou trois pièces et des ouvrants relativement ordonnés, notamment grâce à l'entourage en briques. De leur fonction rurale nécessitant des greniers, elles ont souvent conservé des combles ouverts par des lucarnes, gerbières ou portes à foin.

Parmi les ouvrants, si l'on retrouve la forme traditionnelle des fenêtres franciliennes à six carreaux, les volets à persiennes et les portes à impostes, il faut aussi noter une occurrence plus répandue dans le Bocage que dans d'autres territoires de portes cochères à deux battants à arc surbaissé, qui se trouvent tant sur les exploitations que sur les maisons rurales ou certaines maisons de bourg.

Un patrimoine bâti essentiellement rural et vernaculaire

Comment définir le patrimoine dans le Bocage Gâtinais ? Celui-ci compte relativement peu de monuments historiques et il convient de dépasser cette seule notion pour s'ouvrir à ce qui compose majoritairement le territoire : un patrimoine rural et vernaculaire.

Un patrimoine monumental marqué par une position historiquement frontalière

Le patrimoine bâti monumental est particulièrement remarquable pour ses châteaux forts (Mez-le-Maréchal à Dordives, Challeau à Dormelles, Vallery...) ayant permis de défendre

cette terre de marche. Ceux-ci se retrouvent le plus souvent le long des vallées de l'Orvanne et du Lunain, reflets de l'histoire de ce territoire situé entre Domaine royal, Comté de Champagne et Duché de Bourgogne. Fortifications de plaine, châteaux-forts et aussi vestiges de villes fortifiées, ils sont particulièrement présents sur le territoire. Ils contribuent à son identité et mériteraient d'être valorisés en réseau.

Issues des mêmes préoccupations, nombreuses sont les églises fortifiées sur ce territoire : d'allure massive, elles possèdent d'imposantes et robustes tours carrées.

Autre patrimoine récurrent et en partie protégé dans le Bocage, le patrimoine préhistorique qui, avec 17 éléments protégés groupés le long des vallées de l'Orvanne et du Lunain, témoigne d'une installation humaine déjà au néolithique avec de nombreux menhirs, dolmens et polissoirs encore présents sur le territoire (menhir de la Pierre-aux-couteaux à Diant, polissoir de la Roche du Diable à Paley...).



Château de Piffonds



Menhir en plein champ



Porte à foin



Porte à imposte



Porte à deux battants

Un patrimoine vernaculaire très présent sur le plateau

Outre ce patrimoine monumental, souvent protégé, il existe un patrimoine ordinaire diversifié dans les villes et villages, révélateur de l'histoire du territoire : maisons rurales et de bourg, villégiatures et pavillons liés à l'installation du chemin de fer (à Dordives par exemple), ouvrages d'art, moulins, bâtiments agricoles... Il s'agit d'un bâti local, non savant (construit sans architecte), fonctionnel et réalisé à partir de matériaux locaux répondant à quelques typologies bien précises. Les maisons rurales sont les principales représentantes de ce patrimoine. Les caves semi-enterrées sont bien représentées sur l'ensemble du territoire. On note de nombreuses entrées de caves extérieures visibles sur les façades avec leur escalier de descente.

Dans les cœurs de bourgs, commerces et échoppes rythment encore les rez-de-chaussée des maisons. Ils se trouvent aujourd'hui souvent menacés du fait de la disparition du commerce de proximité. Pour éviter que les villages ne perdent leur identité, leur évolution devrait être encadrée par les règlements d'urbanisme et par une politique volontariste d'appui à la reconversion.

La présence de rivières a permis la création de nombreux moulins qui ont conservé leur usage souvent jusqu'à une période récente, ils ont ensuite été transformés pour des usages industriels. Actuellement, ils risquent de perdre de leur caractéristique du fait des transformations qu'ils subissent pour s'adapter à l'habitat. Par ailleurs, la confrontation d'enjeux environnementaux (restauration de l'écoulement naturel des rivières) et patrimoniaux peut poser problème pour la sauvegarde des moulins non protégés, pourtant essentiels à la mémoire de l'activité meunière et du rapport des hommes aux rivières. Le patrimoine vernaculaire étant le plus souvent mal connu et non classé, il importe d'étudier au cas par cas les ouvrages faisant obstacle à l'écoulement naturel des cours d'eau afin de préserver à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine bâti.



Égreville



Ferrières-en-Gâtinais



Cave semi-enterrée à Flagy

Un patrimoine bâti porteur d'identité pour un projet de territoire

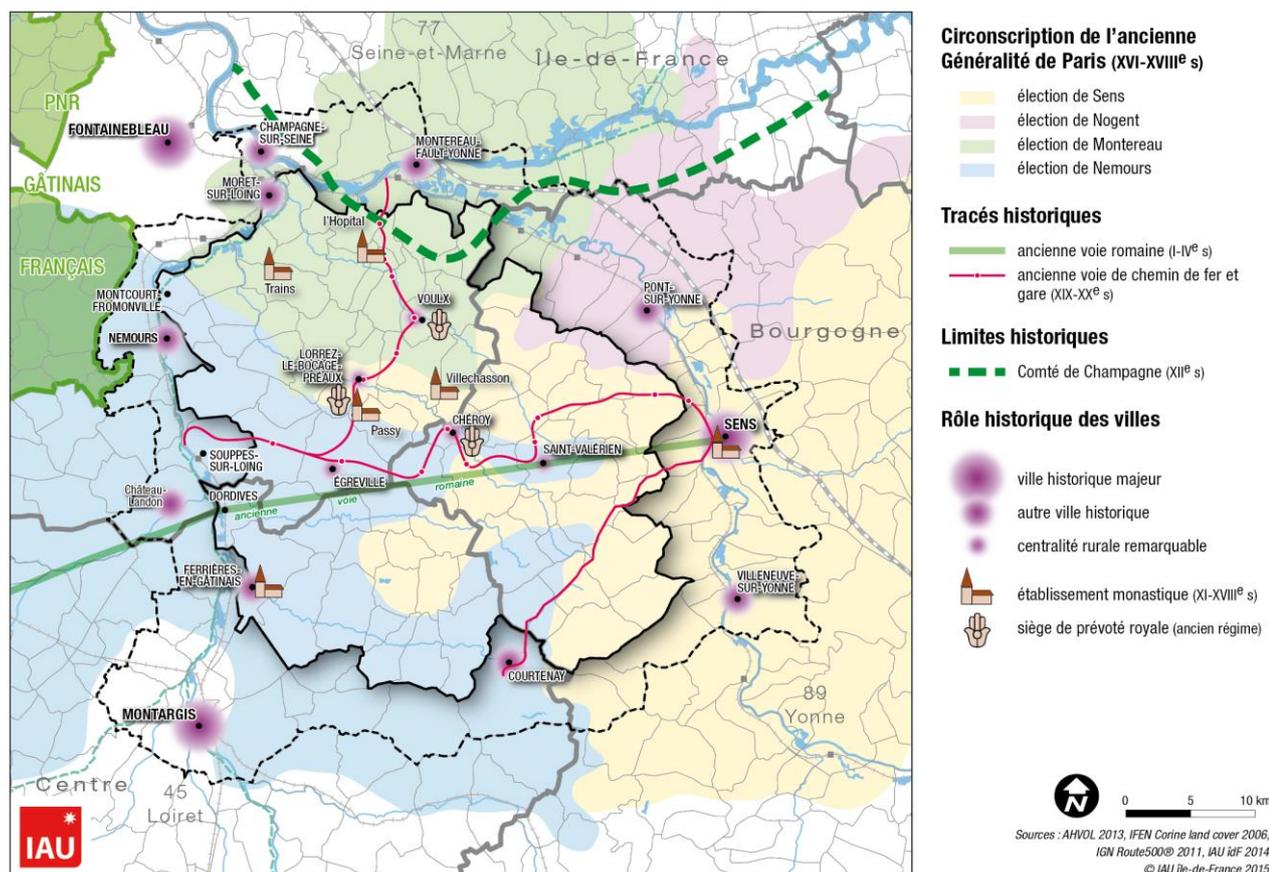
Le patrimoine est le reflet d'un territoire bâti par l'histoire et par ceux qui l'ont façonné. La position de marche du Bocage Gâtinais a laissé son empreinte et se lit encore à travers le patrimoine monumental, mais aussi la trame urbaine et l'occupation du sol. Le Bocage Gâtinais est riche de ses petites villes qui animent le centre du plateau, villes-marchés (Égreville, Voulx...), villes-neuves ou fortifiées (Flagy, Lorrez-le-Bocage...). Les deux rivières qui l'encadrent expliquent également la présence de villes plus importantes, souvent au riche passé, comme Ferrières-en-Gâtinais, Moret-sur-Loing ou encore Nemours et Pont-sur-Yonne, situées au pourtour du périmètre de réflexion.

Ce patrimoine, qui a traversé les âges, se trouve actuellement menacé du fait de la mutation de ce territoire qui, longtemps, a été

placé à l'écart du développement démographique et se trouve actuellement confronté à une certaine périurbanisation dont les ravages s'observent de plus en plus (lotissements, transformation des locaux, déprise commerciale). Il serait nécessaire d'accompagner le développement du territoire et les transformations qui lui sont liées tout en amplifiant la mise en valeur de ce patrimoine par l'action des associations, de conseiller et guider élus et habitants dans la conciliation entre patrimoines bâtis, nouveaux usages et nouvelles dynamiques territoriales. Et d'aider la mise en place d'actions concrètes pour préserver, valoriser et redonner vie au patrimoine bâti, grâce à différents acteurs (collectivités, associations...).

Le patrimoine du Bocage Gâtinais, que l'on peut considérer comme identitaire et spécifique, demande à être révélé dans une approche à l'échelle du territoire, permettant de redécouvrir la richesse de son histoire.

CARTE DE SYNTHÈSE HISTORIQUE (villes, aménagement et équipements)



Population, habitat et mobilité

Un territoire d'accueil aux évolutions géographiquement contrastées

En 2010, le périmètre de réflexion comprend 61 000 habitants répartis dans 78 communes de trois départements différents. Un habitant sur deux réside dans la partie francilienne du périmètre de réflexion, un peu plus d'un quart (27 %) réside dans l'Yonne et un peu moins d'un quart (22 %) dans le Loiret.

Aucune commune ne comprend plus de 5 000 habitants. Seules 6 communes dépassent les 2 000 habitants dont 4 en Seine-et-Marne. Moret-sur-Loing est la commune la plus peuplée du territoire avec 4 300 habitants.

Une dynamique démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations

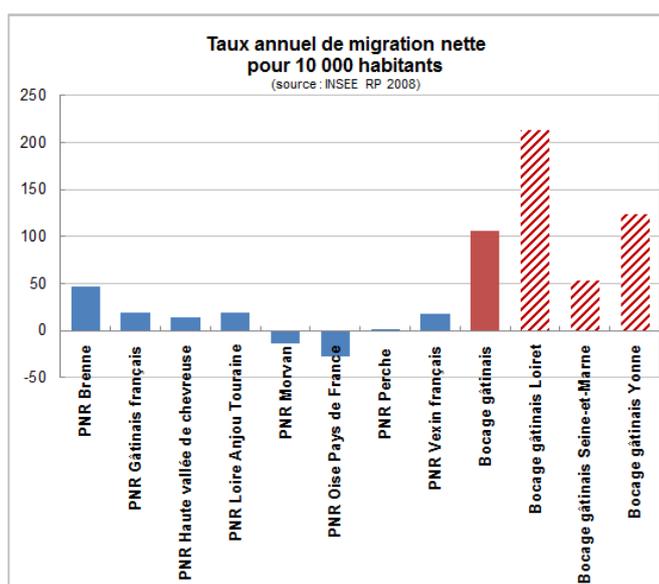
La population s'est accrue de 25 000 habitants depuis 1975, passant de 35 000 en 1975 à 61 000 en 2010. Cette croissance, spécifique des espaces périurbains et liée au desserrement francilien, reste forte mais tend à se ralentir (plus de 2 %/an au cours des années 70 et 80, 1 %/an au cours de la période récente).

« J'aime la campagne, la tranquillité, ne pas vivre à cent à l'heure. Le paysage de la campagne, même sous la brume, c'est très joli. »

Nathalie

« On a pris un compas, on a fait un rond de 100 km maximum depuis Paris et on a trouvé un terrain sur Vallery. »

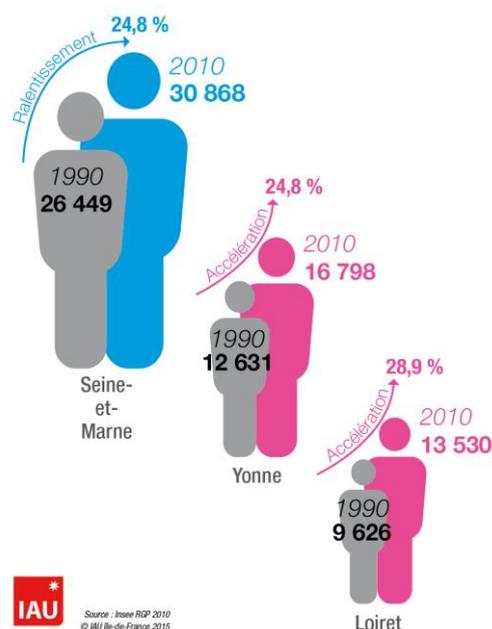
Véronique



En 2010 comme en 1975, la croissance s'effectue très majoritairement par l'arrivée de population : 90 % de la croissance démographique est due à un accroissement migratoire.

Dans les communes seine-et-marnaises, la croissance s'est ralentie et s'effectue désormais autant par excédent naturel que par apport migratoire. Dans les communes du Loiret et de l'Yonne, on observe une reprise de la croissance démographique, dont l'excédent migratoire est le seul moteur.

UNE CROISSANCE DE LA POPULATION TIRÉE PAR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS ENTRE 1990 ET 2010



Entre 2003 et 2008, le territoire a gagné chaque année par le jeu des migrations avec le reste de la France, 106 habitants pour 10 000 présents. Parmi les territoires d'Île-de-France, du Centre ou de Bourgogne regroupés en Parcs Naturels Régionaux, c'est le territoire qui a gagné le plus d'habitants dans ses échanges avec le reste de la France. Ce taux annuel de migration nette est plus élevé pour les communes du Loiret (213 habitants pour 10 000 présents) et de l'Yonne (123 habitants pour 10 000 présents).

Les nouveaux habitants, plutôt des familles avec enfant(s) proviennent majoritairement de territoires proches : plus d'un ménage sur deux résidait déjà dans un des trois départements du périmètre d'étude. Ceux qui ont quitté le territoire sont surtout des jeunes, étudiants ou en début de vie active.

Progression du parc principal aux dépens des résidences secondaires

Cette croissance démographique s'appuie en partie sur une reconversion des résidences secondaires en occupation principale. Dans ce lieu important de villégiature pour les Franciliens, les résidences secondaires représentaient un logement sur trois dans les années 70. Elles ne représentent plus qu'un logement sur six aujourd'hui. Dans le Bocage Gâtinais comme dans les autres territoires ruraux de l'Île-de-France et des départements limitrophes, la baisse du nombre de résidences secondaires correspond à la pression de l'extension de l'agglomération de Paris.

La part des résidences secondaires est passée de 23 % en 1975 à 7 % en 2009 dans le PNR du Gâtinais français, de 15 % à 4 % dans la Haute Vallée de Chevreuse, de 19 % à 6 % dans le Vexin français. A contrario, les Parcs naturels régionaux plus éloignés de l'Île-de-France (Morvan, Perche ou encore Loire-Anjou-Touraine) n'ont pas connu ces évolutions.

Un niveau de construction dans la moyenne des départements de localisation

La croissance démographique du territoire s'appuie également sur la construction de logements neufs. Au sein du périmètre de réflexion, chaque commune construit en moyenne 3 logements par an (contre 5 dans les années 80 et 8 dans les années 70). En Seine-et-Marne, la production de logements neufs est restée stable au cours de la période récente, dans l'Yonne et le Loiret, elle a légèrement augmenté.

Ce niveau de construction est dans la moyenne des autres PNR : 9 constructions par an et par commune dans la Haute vallée de Chevreuse, 7 dans le Parc Oise Pays de France et 3 dans le Vexin français.

Ces constructions neuves correspondent pour 79 % à des logements individuels purs, pour

10 % à des logements individuels groupés¹¹ et pour 11 % à des logements collectifs. Ces constructions neuves modifient donc peu les caractéristiques générales du parc d'habitation.

Prédominance des maisons individuelles et des couples avec ou sans enfant

Le parc d'habitation du périmètre de réflexion est caractéristique des espaces ruraux avec des maisons individuelles en accession à la propriété, des logements anciens et une sous-représentation des logements locatifs, notamment sociaux. Dans le Bocage Gâtinais, 92 % des logements sont des maisons individuelles, 82 % des ménages sont propriétaires et 41 % des logements ont été construits avant 1949.

Seuls 3 % des ménages sont locataires du parc social, soit le niveau le plus bas des territoires de référence suivi par le Vexin français (4 %), le Gâtinais français (5 %) et la Haute Vallée de Chevreuse (7 %). Les PNR non franciliens comprennent plus de logements sociaux, en moyenne 12 %. La structure du parc de logement impacte fortement les populations présentes au sein du territoire. Ainsi, la forte proportion de propriétaires de maison individuelle explique que les couples avec ou sans enfants soient majoritaires.

Ils représentent deux ménages sur trois en 2009, soit une proportion supérieure de 5 à 10 points aux proportions des départements respectifs. Les couples sans enfant sont particulièrement présents dans les communes du Loiret, tandis que les couples avec enfant(s) sont davantage représentés dans les communes seine-et-marnaises.

A l'inverse, les personnes seules et les familles monoparentales sont sous-représentées. Là encore, les spécificités du parc de logements, constitué essentiellement de grands logements en accession à la propriété, ne favorisent pas l'installation de jeunes ménages en début de parcours résidentiel. Les prix de l'immobilier s'accroissent en se rapprochant de l'agglomération parisienne. Ainsi, les prix de

« On a l'impression que les gens gardent leur travail à Paris mais qu'ils veulent la qualité de vie. Donc ils vont chercher dans les petits villages un endroit pour vivre quitte à faire de longs trajets pour aller travailler. »

Christian

« Ma maison à Montereau ne me convenait pas, malgré le jardin. Les voisins étaient trop près. J'ai acheté une bâtisse à rénover qui me permet d'avoir des poules. »

Claudie

¹¹ Un logement individuel pur est une construction qui ne comprend qu'un seul logement et qui n'a fait l'objet d'un permis de construire relatif qu'à un seul logement. Ce qu'on appelle ici individuel groupé correspond à une

même opération mais pas nécessairement (et même rarement) à des constructions physiquement accolées. Cette distinction ne correspond donc pas à des différences de formes urbaines.

vente des logements de certaines communes du périmètre d'étude situées en Seine-et-Marne atteignent les 2 000 €/m² alors que dans d'autres communes de l'Yonne et du Loiret, les logements peuvent se négocier aux alentours de 1 300 €/m².

« Il est difficile, sinon impossible, pour les deux parents de combiner la longue distance pendulaire avec la vie familiale. Beaucoup de femmes ont des petits emplois de proximité qui leur permettent de rester dans le coin. »

Véronique

« Mon fils travaillé à Boulogne-Billancourt. Heureusement, comme il est cadre, il peut adapter ses horaires pour éviter les embouteillages. Il se lève quand même à quatre heures tous les matins. »

Simone

Paysage social : des actifs plus qualifiés dans les communes seine-et-marnaises

Sur l'ensemble du territoire, les proportions des différentes catégories socioprofessionnelles se situent à un niveau intermédiaire entre celle des territoires ruraux de Seine-et-Marne et celles de l'Yonne et du Loiret. Toutefois, les communes situées en Seine-et-Marne ont des proportions de cadres et de professions intermédiaires plus élevées. La composition socioprofessionnelle des ménages actifs arrivés récemment diffère peu de celle des ménages déjà installés : 15 % des nouveaux arrivants sont cadres, contre 14 % des ménages sur place en 2003, 29 % exercent une profession intermédiaire (25 % pour les ménages sur place), 48 % sont employés ou ouvriers (45 % pour les ménages sur place).

Fortement corrélés au paysage social des catégories socioprofessionnelles, les revenus par unité de consommation des habitants sont plus élevés dans les communes de Seine-et-Marne.

Vulnérabilité des ménages au renchérissement des énergies fossiles

Un faible niveau de revenus, combiné à un logement pavillonnaire et à une dépendance à l'automobile, rend de nombreux ménages du territoire particulièrement vulnérables au renchérissement tendanciel des énergies fossiles. La part des logements chauffés principalement au fioul est forte (20 %) dans le Bocage Gâtinais, bien qu'elle soit légèrement inférieure à la moyenne des communes rurales du

Loiret, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne (25 %). En revanche, la distance moyenne des navettes domicile-travail est particulièrement élevée.

Si, à l'échelle du territoire, le potentiel de développement des énergies renouvelables mérite d'être mieux connu et mieux valorisé, un travail doit aussi être mené sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements.

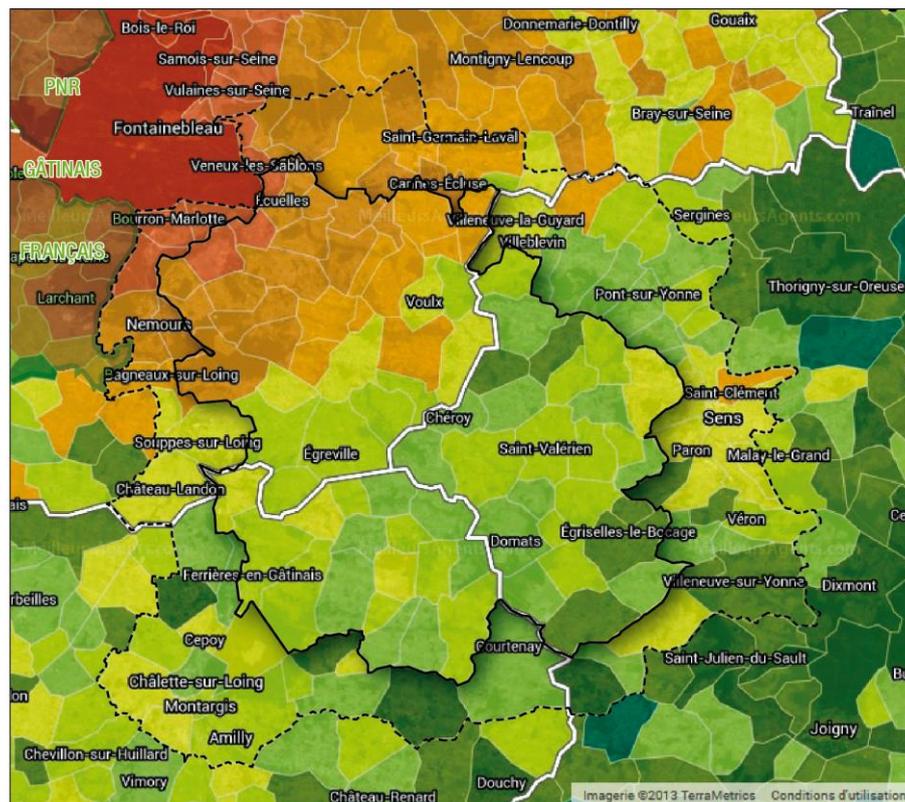
Un territoire de plus en plus « métropolisé »

Le Bocage Gâtinais jouit d'une position intéressante, qui combine les atouts d'une certaine « tranquillité rurale », prisée des habitants comme des visiteurs, et un accès aisé (« à vingt minutes » en voiture) aux principaux équipements et services de la vie quotidienne. Avec toutefois des contreparties négatives : un allongement des navettes domicile-travail qui pèse sur la vie familiale mais aussi sociale, un maillage insuffisant par les services de proximité, une dépendance à l'automobile.

Une évolution croissante des navettes domicile-travail

Sur les 25 700 actifs qui résident dans le Bocage Gâtinais et occupent un emploi, un tiers travaille sur place, un tiers dans le pourtour du Bocage Gâtinais, un tiers ailleurs. La part de ceux travaillant sur place a baissé de 9 points en 20 ans (de 41 % à 32 %) tandis que la part de ceux travaillant dans le pourtour est restée stable (32 %). Les actifs du Bocage Gâtinais sont plus nombreux à travailler dans une autre commune d'un des trois départements de résidence (1990-2009 : de 11 à 17 %, soit +6 points) et ailleurs en Île-de-France (1990-2009 : de 16 à 19 %, soit +3 points).

PRIX MOYEN DES LOGEMENTS



Prix moyen par m² par commune*



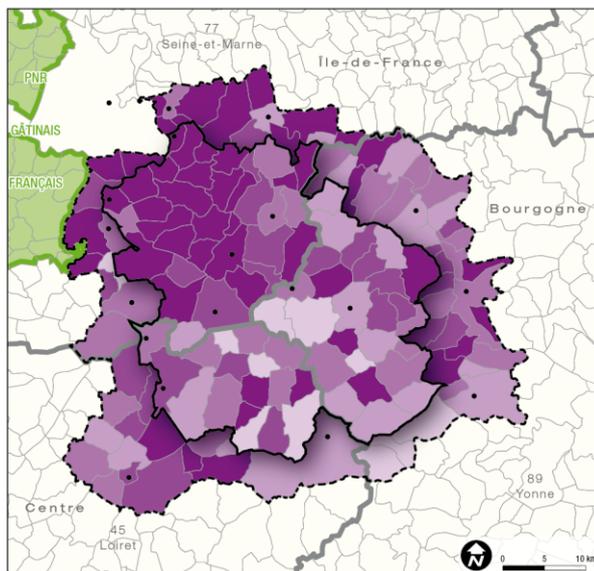
* Estimation des prix exprimés en net vendeur (hors frais d'agence et notaire)



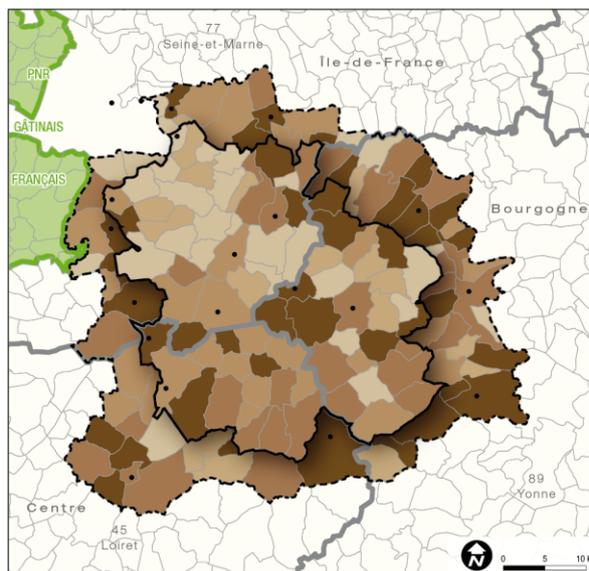
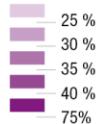
0 5 10 km

Sources : <http://www.meilleursagents.com/>, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

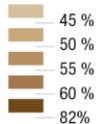
LES ACTIFS DU BOCAGE GÂTINAIS SELON LEUR CATÉGORIE SOCIALE EN 2009



Part des cadres et des professions intermédiaires parmi la population âgée de 15 ans et plus ayant un emploi en 2009



Part des employés et des ouvriers parmi la population âgée de 15 ans et plus ayant un emploi en 2009



Sources : Insee RP 2009, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015



Sources : Insee RP 2009, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

« Comme je suis aide-soignante, j'ai pu facilement retrouver un travail dans la maison de retraite d'un village voisin quand nous sommes venus nous installer par ici. Et comme ma responsable est plutôt arrangeante, je peux souvent venir chercher mon mari au train de Paris (il n'a pas le permis). »

Claudie

La distance moyenne des navettes domicile-travail est beaucoup plus élevée que celles des autres PNR. Le périmètre de réflexion du Bocage Gâtinai atteint même un record, avec 25,7 km contre 17,3 km pour l'ensemble des territoires de PNR d'Île-de-France et 13,5 km pour l'ensemble des territoires de PNR de France. En outre, alors que cette distance moyenne a peu évolué en Île-de-France entre 1999 et 2009 (+3 % dans les PNR comme dans le reste de la région), elle a fortement progressé dans le Bocage Gâtinai (+10 %).

Ainsi, comme les territoires de PNR d'Île-de-France, mais à la différence de ceux de Bourgogne et du Centre, le périmètre de réflexion du Bocage Gâtinai est presque entièrement constitué de communes « métropolisées » (75 communes sur 78, soit 96 %), c'est-à-dire de communes dont au moins 40 % des actifs travaillent dans une unité urbaine comptant plus de 10 000 emplois (Paris, Sens ou Montargis).

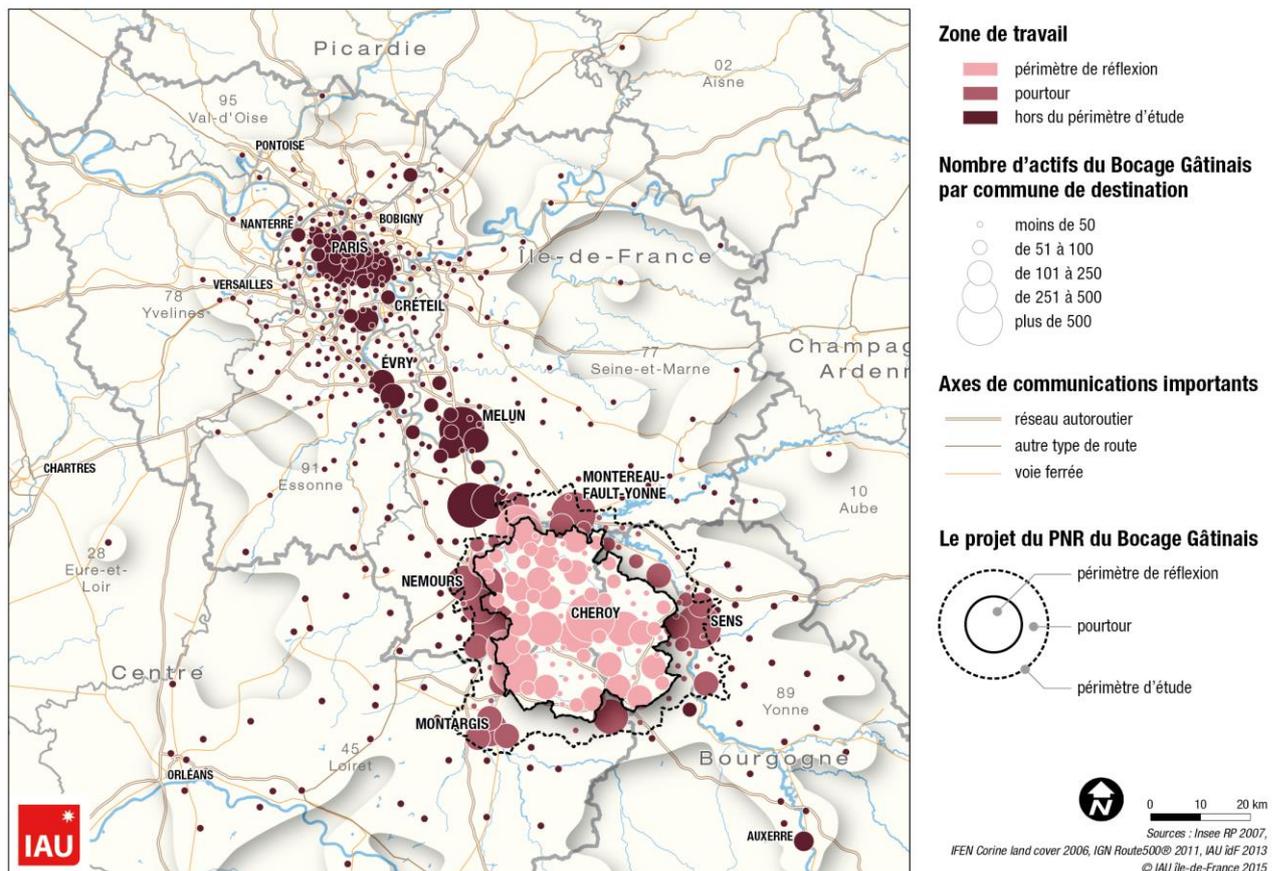
Pour autant, tous les actifs du Bocage Gâtinai ne parcourent pas des distances longues : en 2009, ils se répartissent comme suit (avec les distances moyennes parcourues) :

- 32 % travaillent dans le Bocage Gâtinai et parcourent 4,9 km,
- 32 % travaillent dans le pourtour et parcourent 13,5 km,
- 17 % travaillent ailleurs dans leur département de résidence.

Au final, les actifs parcourant des distances très longues sont ceux ne travaillant pas dans l'une des communes du périmètre de réflexion, de son pourtour ou dans l'une des communes du département de résidence. Pour ces 5 700 actifs, la distance moyenne parcourue est de 72 km. Plus d'un actif sur cinq est concerné.

Les actifs récemment installés travaillent moins souvent à proximité. 7 600 actifs se sont installés sur le territoire entre 2001 et 2006 : seuls 24 % travaillent dans une commune de ce périmètre (contre 32 % pour l'ensemble des actifs du Bocage Gâtinai). Ils travaillent plus fréquemment ailleurs dans les départements de résidence (hors pourtour), à Paris et en proche couronne. Avec comme conséquence fréquente un moindre investissement dans la vie sociale du territoire.

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS HABITANT LE PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION



Un territoire très structuré par les déplacements

La distance moyenne des navettes domicile-travail cache de fortes disparités, souvent au sein même des ménages, lorsque l'un des conjoints travaille dans l'agglomération parisienne et que l'autre exerce plus près de la résidence du ménage un emploi souvent moins qualifié et-ou plus précaire. Et, même si la part du motif « travail » dans la mobilité des individus tend à diminuer notamment au profit du motif « loisirs », les navettes domicile-travail et domicile-études continuent à déterminer fortement l'ensemble de la mobilité des ménages (par exemple, aller chercher un enfant à la gare est l'occasion de faire des courses à l'hypermarché), plus largement la vie quotidienne des habitants du territoire et sans doute, encore plus largement, le territoire dans son ensemble (localisation des commerces et services, organisation des transports collectifs, vitalité du tissu associatif...).

Des pôles principaux en périphérie

Les villes petites et moyennes (plus de 10 000 habitants : Montereau, Sens, Montargis, Nemours, toutes situées dans le pourtour) et les gros bourgs (de 3 000 à 5 000 habitants : Ferrières-en-Gâtinais et Moret-sur-Loing dans le périmètre de réflexion, Souppes-sur-Loing, Courtenay et Pont-sur-Yonne dans le pourtour) des vallées du Loing et de l'Yonne comptent les plus fortes concentrations d'équipements et de services, que ceux-ci relèvent d'initiatives publiques ou privées. Toutefois, seules les villes du pourtour du périmètre d'étude comptent des grands équipements fortement générateurs de déplacements (lycées, hypermarchés).

Au cœur du périmètre de réflexion, une offre de service éclatée et globalement limitée

Aucun des petits bourgs de 1 000 à 3 000 habitants situés au cœur du périmètre de réflexion (Lorrez-le-Bocage, Chéroy, Égreville,

Voulx et Saint-Valérien) ne s'impose comme un pôle principal de ce territoire, susceptible de contrebalancer au moins partiellement les fortes concentrations d'équipements et de services observées en périphérie. Par exemple, chacune de ces cinq communes compte un supermarché ou un collège mais, jusqu'à peu (implantation récente d'un petit supermarché à Lorrez-le-Bocage), aucune ne rassemblait ces deux équipements.

En outre, 40 % des communes du périmètre de réflexion ne comptent aucun des équipements et services recensés par l'Insee. Cette offre d'équipements et de services globalement limitée s'explique à la fois par la très bonne accessibilité routière aux petites villes et gros bourgs de la périphérie et par la fréquentation quotidienne de ces pôles pour motifs contraints, à savoir « travail » – près de 70 % des actifs du périmètre de réflexion travaillent dans ces pôles périphériques ou y passent pour aller travailler – ou « études ».

Un territoire « à l'écart », apprécié pour sa tranquillité

Le périmètre de réflexion se tient depuis longtemps à l'écart des grands itinéraires nationaux et même régionaux, concrets ou symboliques, qui le bordent (routes royales puis nationales et voies ferrées des vallées de l'Yonne et du Loing) ou l'évitent, à l'exception assez récente des autoroutes, qui n'offrent toutefois que des points d'accès peu nombreux et assez périphériques au territoire.

La tranquillité qu'il en retire constitue à l'évidence un atout, pour ses habitants comme pour ses visiteurs. Mais elle peut aussi apparaître comme un handicap, si l'on souhaite asseoir pour partie le développement touristique sur des itinéraires évocateurs : aucune voie économique majeure (comme la route du poisson dans le Boulonnais ou la route du sel dans les Vosges), aucun sentier parcouru et évoqué par de grands écrivains (comme Rousseau à Ermenonville ou Racine à Chevreuse), aucun chemin de pèlerinage ne passent par le Bocage Gâtinais.

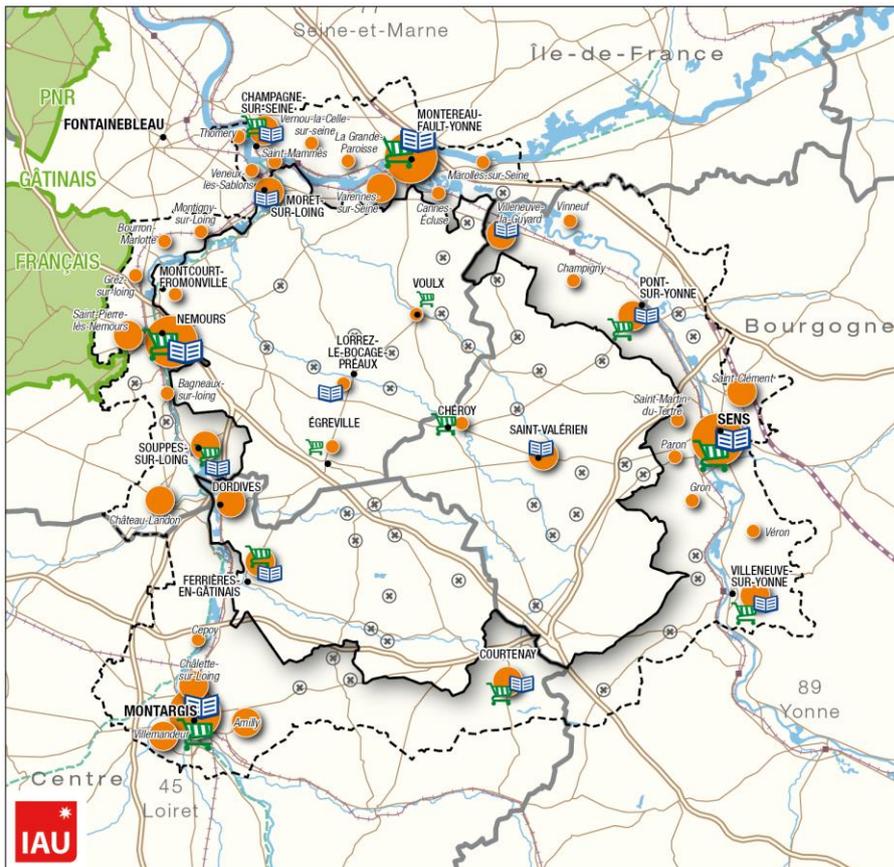
« Les nouveaux habitants, on ne les voit pas. Ils semblent n'avoir ni le temps ni l'envie de s'impliquer dans la vie associative ».

Jean-Paul



Centre de Chéroy

PÔLES ET SERVICES



Type de pôle selon le nombre de services

Les services, identifiés dans la Banque permanente des Équipements de l'Insee, sont au nombre de 27

-  de centralité (de 23 à 27 services)
-  intermédiaire (de 16 à 22 services)
-  de proximité (de 10 à 15 services)

 centre-bourg n'ayant aucun service/équipement répertorié

Équipements particuliers pouvant structurer les déplacements

Éducation : enseignement secondaire

 au minimum 1 lycée et 1 collège
collège seul

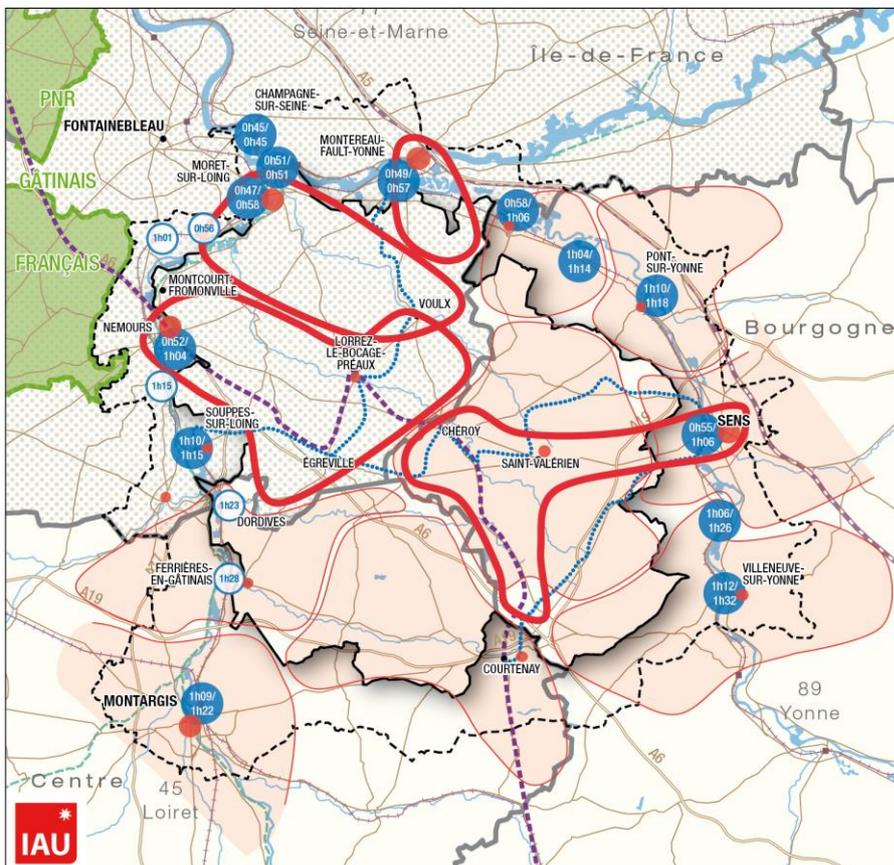
Commerce : grande distribution alimentaire

 au minimum 1 hypermarché et 1 hard discount
moyen supermarché (1 500m²), hard discount et/ou bricolage
petit supermarché seul (inf. à 1 000m²)



Sources : IAU 2013, Insee 2011, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS



Transports par voie ferrée

 gare principale (au moins 6 trains vers Paris entre 4h30 et 8h30), avec temps minimal et temps moyen de parcours

 gare secondaire (moins de 6 trains vers Paris entre 4h30 et 8h30), avec temps moyen d'accès à Paris

 ancien réseau ferroviaire desservant le périmètre de réflexion

Transports par autocar

 bassin de transport principalement scolaire

 bassin de transport exclusivement scolaire

 ligne interurbaine traversant le périmètre de réflexion

 zone tarifaire Île-de-France



Sources : IAU 2013, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

Une prédominance de la voiture particulière, au risque de la dépendance

Le périmètre de réflexion présente une structure particulière « en éventail », dont le bord extérieur (correspondant aux vallées de l'Yonne et du Loing) concentre emplois, équipements et services (assez également répartis entre de nombreux pôles qui sont les pointes de l'éventail) mais aussi trafic routier et ferroviaire. Cette structure en éventail offre un avantage à la voiture sur les transports collectifs. En effet, le trafic automobile, parce qu'il tend à se répartir entre les multiples plis de l'éventail, est particulièrement fluide, seulement ralenti à certaines heures ou à certaines saisons par les cars de ramassage scolaire (notamment dans les secteurs de regroupement pédagogique intercommunal), les camions de l'usine Senoble ou les circulations agricoles. Cet éparpillement du trafic sur un très grand linéaire de routes pose d'ailleurs des problèmes d'entretien et de priorisation des interventions en cas d'intempéries (dénivellement...). En revanche, les transports collectifs, parce qu'ils peinent à « massifier » des demandes réparties entre de multiples plis, sont difficilement rentables.

Une offre de transports collectifs limitée

L'offre de transports collectifs est ainsi caractérisée par :

- une forte prégnance des transports scolaires (près de la moitié des communes du territoire ne sont desservies que par des transports scolaires),
- des autorités organisatrices (notamment les trois départements) et des opérateurs très nombreux,
- une information des usagers très éclatée,
- un effet de frontière entre l'Île-de-France (zone tarifaire du Stif) et les autres régions,
- des bassins de transports mono-départementaux et mono-orientés vers les multiples pôles du pourtour, et une absence de lignes traversantes (à l'exception de la ligne Toucy-Paris par Courtenay et Nemours).

Tout cela rend difficile une découverte touristique en transports collectifs, mais aussi un resserrement des échanges entre les différentes parties du territoire.

La question du « vivre ensemble »

La croissance démographique, la distance à l'emploi et la difficulté d'accès aux équipements et aux services, parce qu'elles sont plus fortes dans le Bocage Gâtinais qu'ailleurs, y posent de façon plus aigüe la question du « vivre ensemble », entre des habitants dont les temps et les espaces de vie, très différents, semblent se superposer sans presque se toucher. On a peu d'occasions de se croiser le soir à la sortie de l'école car on rentre trop tard du travail, à la boulangerie du village le dimanche car il n'y en a plus, à la fête du village car elle n'attire plus grand monde, ou même à la table du petit déjeuner car chacun dans la famille a des horaires trop différents...

Malgré un tissu associatif vivant et la présence de personnes mobilisées pour faire vivre et animer les territoires, certains acteurs semblent moins en mesure d'assurer leur rôle traditionnel de lien entre des habitants qui coexistent plus qu'ils ne cohabitent sur le territoire : les curés qui se partagent entre plusieurs paroisses, les gendarmes, les instituteurs (moins accessibles car l'école est souvent éloignée des habitants du fait des regroupements pédagogiques), les bénévoles associatifs, les commerçants, les agriculteurs...

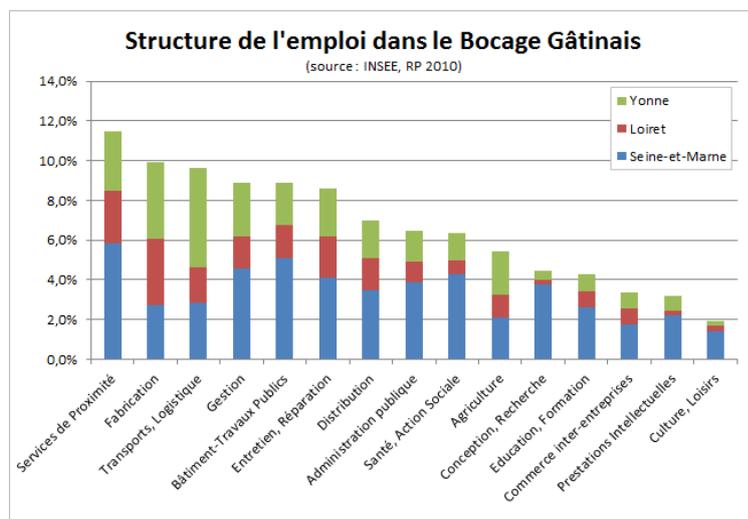
C'est donc souvent aux élus locaux que revient la tâche de réduire, avec plus ou moins de bonheur, les multiples tensions qui ne manquent pas de poindre entre « locaux » et « nouveaux », entre « jeunes » et « moins jeunes », entre « ruraux » et « urbains ». Mais il faut aussi noter la présence d'associations locales et de personnes mobilisées pour faire vivre et animer leur territoire, comme l'ont démontré les ateliers thématiques.

« Avant on s'arrêtait au bord du chemin avec les paysans, on causait. Maintenant c'est fini, les mecs ont des 450-500 hectares, ils viennent de Seine-et-Marne ou du Loiret, il faut que leur champ soit fait dans la journée. Donc ils causent à personne, et avant marche ! Le contact s'est perdu »

Francis

Tissu économique et structure de l'emploi

Le territoire de réflexion du Bocage Gâtinais représente en 2010 plus de 14 300 emplois, soit près d'un emploi pour 2 actifs. C'est un tissu économique modeste, comparable à ceux des espaces ruraux du Loiret et de l'Yonne ou du PNR du Vexin français.



Le territoire a gagné plus de 3 000 emplois depuis 1990, ce qui le place dans la dynamique des Parcs franciliens, notamment celui du Gâtinais français (3 200 emplois) ou le Vexin français (3 700 emplois). Des emplois principalement créés dans le tertiaire et les services de proximité, qui induisent une certaine résidentialisation du territoire du Bocage Gâtinais.

Une structure économique en évolution

Les grandes vallées qui bordent le Bocage Gâtinais ont un long passé industriel, un héritage toujours d'actualité puisque le secteur de la fabrication est le second pourvoyeur d'emplois après celui des services de proximité.

Comme la population, l'emploi est situé à plus de 50 % sur la partie francilienne. Les communes seine-et-marnaises du territoire canalisent en majorité les principaux secteurs d'emploi du territoire, dont les services de

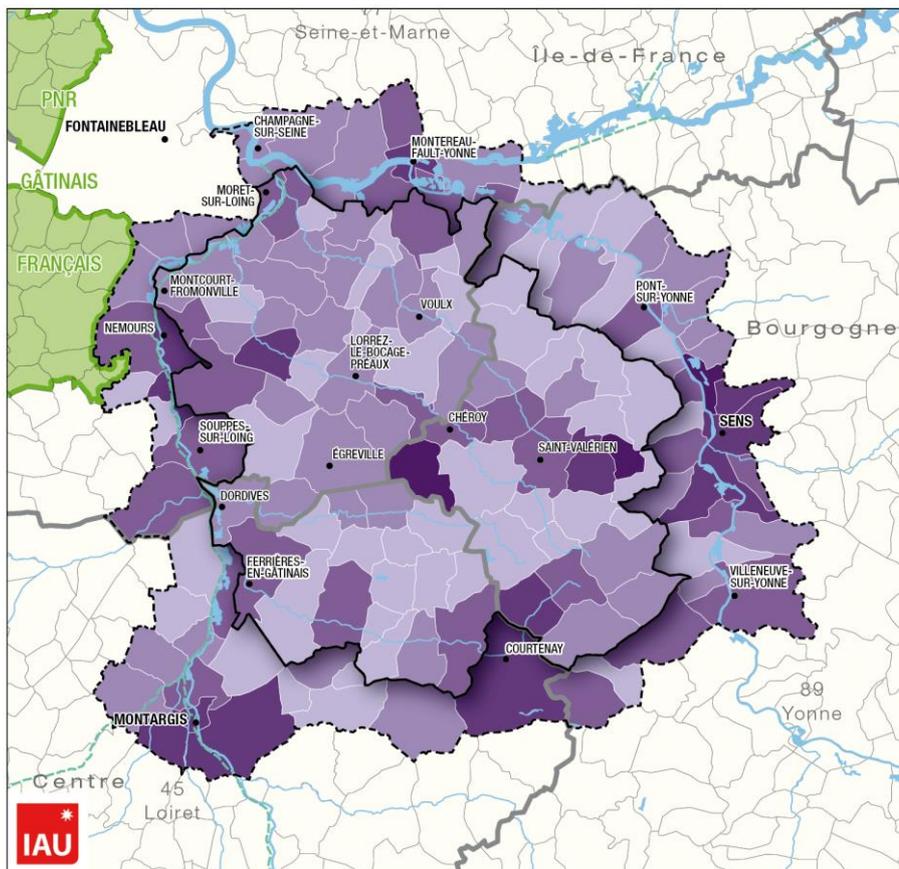
proximité (51 %), la gestion (51 %) ou les emplois du bâtiment (57 %), ou des secteurs d'emploi qualifié comme la conception-recherche (84 %). Les communes de l'Yonne offrent plus d'emplois dans les secteurs des transports, de la logistique (52 %) et de la fabrication (39 %), ceci dû notamment à la présence d'entreprises importantes comme Senoble-Senagral à Jouy ou la présence des pôles logistique de Savigny-sur-Clairis et Villeroy.

Si les communes de Seine-et-Marne offrent la majorité des emplois du territoire de réflexion, les communes de l'Yonne sont les plus dynamiques, avec une évolution de 42 % des emplois entre 1990 et 2010, contre 19,5 % en Seine-et-Marne et 16 % dans le Loiret. Ce dynamisme est conforté par un taux d'emploi moyen (rapport entre le nombre d'emploi et le nombre d'actif d'un territoire) le plus fort avec 0,61 emploi par actif sur ces communes icaunaises du Bocage Gâtinais.

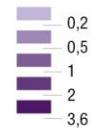
Si la partie icaunaise du territoire a le taux d'emploi le plus fort, c'est aussi celle avec la plus grande disparité territoriale. Le taux d'emploi par commune montre une organisation relativement homogène de l'emploi sur les communes seine-et-marnaises, alors qu'elle est concentrée au niveau de pôles d'emplois sur le reste du territoire (Ferrières-en-Gâtinais, Saint-Hilaire-les-Andréis, Jouy, Fouchères, Villeroy...). Une organisation que l'on retrouve également en périphérie, où les pôles de Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Courtenay et Montargis structurent le territoire, alors qu'en Île-de-France ce sont les vallées de la Seine et du Loing dans leur ensemble qui organisent l'emploi.

Cette structure par pôle est due en partie à un contexte historique (Montargis et Sens comme sous-préfectures départementales, l'implantation de Senoble-Senagral à Jouy depuis un siècle), et au développement de l'autoroute A19 sur un axe Sens-Courtenay-Ferrières-en-Gâtinais avec quatre échangeurs autoroutiers sur le territoire (les autres accès aux trois autoroutes traversant le territoire sont situés dans le pourtour du périmètre de réflexion). Cet axe a permis un développement de zones d'activités au niveau de chaque accès au réseau autoroutier.

TAUX D'EMPLOI EN 2010



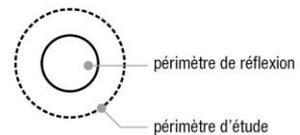
Nombre d'emploi pour 1 actif par commune



Nombre d'emploi pour 1 actif dans :

- le périmètre de réflexion : 0,5
- le périmètre d'étude : 0,79
- les PNR de la région Île-de-France : 0,58
- les PNR de la région Centre : 0,81
- le PNR du Morvan, région Bourgogne : 0,92

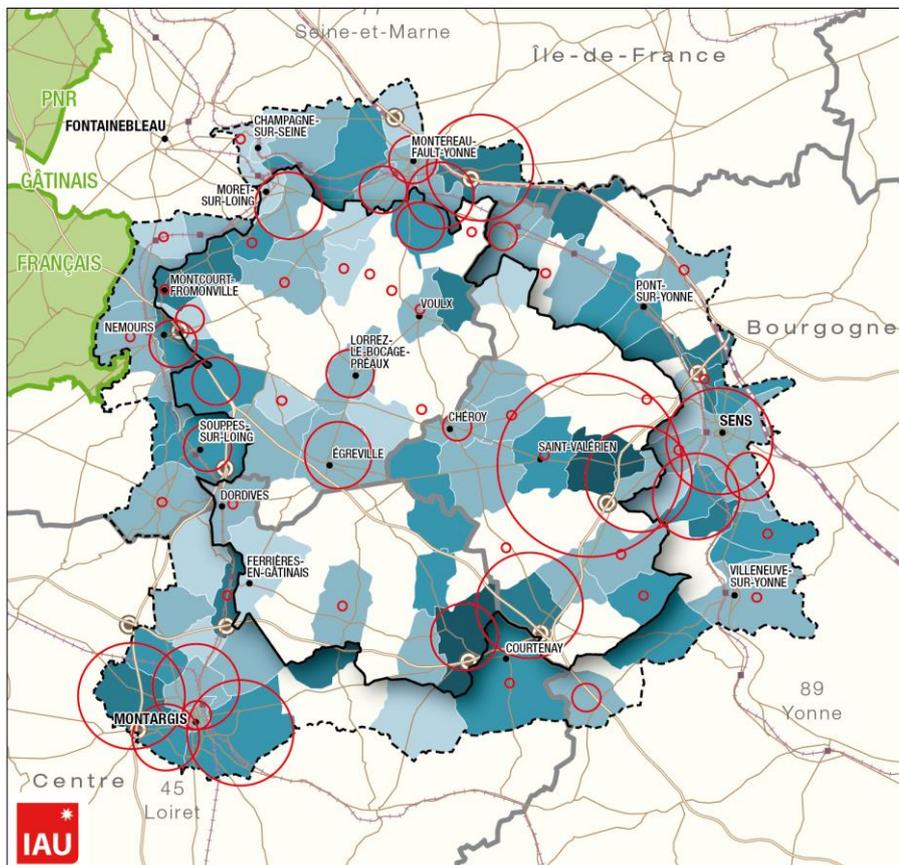
Le projet du PNR du Bocage Gâtinais



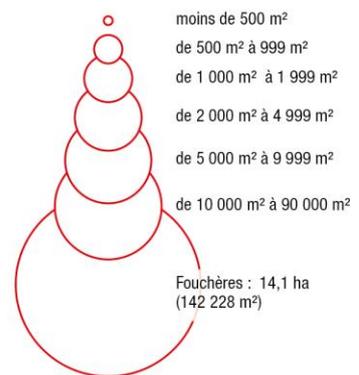
0 5 10 km

Sources : Insee 2013, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013
© IAU Île-de-France 2015

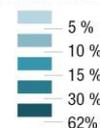
RÉALISATION D'ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET EMPLOIS INDUITS



Surfaces autorisées cumulées d'entrepôts en m² de 2003 à 2010



Part d'emploi en logistique par commune en 2010



● échangeur autoroute/autre voie



0 5 10 km

Sources : SIA@dél 2013, Insee 2013, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013
© IAU Île-de-France 2015

Des zones d'activités localement importantes sur le territoire

Les zones d'activités commerciales et industrielles sont importantes pour l'emploi du territoire car elles concentrent les emplois de transport logistique, de fabrication, de conception-recherche, et une part importante des emplois d'entretien-réparation et de gestion. Cela représente en 2010 sur le territoire du Bocage Gâtinais près de 5 200 emplois, soit 36 % de l'emploi du territoire. Cette part d'emploi importante représente également une occupation de l'espace non négligeable puisque entre 2003 et 2010 se sont plus de 263 000 m² d'entrepôt qui ont été autorisés à la construction sur 31 communes du Bocage Gâtinais.

La partie sud du territoire, autour de l'autoroute A19, est une zone majeure du développement des ZAE du Bocage Gâtinais, accueillant près de 40 % des emplois du secteur, ainsi que plus de 93 % des constructions d'entrepôt. Ce type d'équipement économique offre de l'emploi localement aux actifs du Bocage Gâtinais et évite des déplacements vers les agglomérations voisines. Mais cela concentre les ZAE autour des accès autoroutiers avec une forte consommation de l'espace, puisqu'il existe aujourd'hui près de 100 hectares de zones d'activités économiques au niveau des quatre accès à l'A19, une surface encore en expansion puisqu'il est prévu de la doubler à moyen ou long terme.

Le territoire du Bocage Gâtinais offre un réseau de transport performant avec l'A19 et un foncier libre et abordable permettant l'implantation de ce type d'équipement, contrairement aux vallées de l'Yonne et du Loing plus urbanisées. Si ces zones d'activités constituent un outil de développement de l'emploi, elles sont particulièrement consommatrices d'espace et globalement peu denses en emplois. Face à la nécessité d'un développement urbain économe en espace, leur développement devrait être conditionné à la commercialisation et la construction complètes des zones déjà aménagées, et parallèlement complétées par le développement d'un emploi plus diffus dans le tissu urbain, qui constitue la majorité de l'emploi du Bocage Gâtinais.

Ces prévisions de consommation importante d'espace se retrouvent également dans les vallées du Loing et de la Seine, où le SDRIF prévoit plusieurs pôles de développement urbain à moyen et long terme. Les communes de Souppes-sur-Loing, Écuellen ou Esmans se voient planifiées des possibilités d'urbanisation de plus de 120 hectares chacune au travers du schéma régional.



Zone d'activités de Savigny-sur-Clairis

Production agricole et sylvicole

Avec 81 600 hectares de champs, prairies et vergers, les terres agricoles occupent la majeure partie du Bocage Gâtinais (74 % du périmètre de réflexion). Les sols du Bocage Gâtinais se distinguent nettement des sols bruns fertiles du Gâtinais riche ou plus à l'ouest de la Beauce et de la Champagne crayeuse. Les sols lessivés des plateaux du Bocage Gâtinais sont appréciés des agriculteurs, mais leur utilisation est délicate (sols parfois collants, caillouteux, imperméabilisés par une croûte de battance).

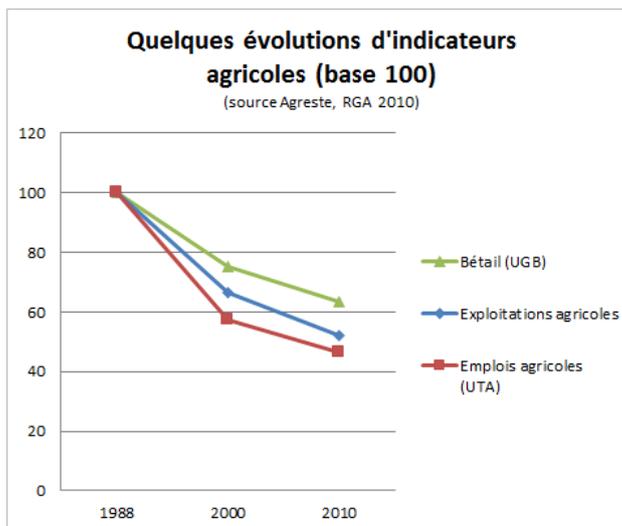
Inclus dans la grande région agricole du Gâtinais (sauf pour les communes du nord-ouest rattachées à la région du Pays de Bière et de Fontainebleau), le périmètre de réflexion se subdivise en deux petites régions agricoles : le Bocage Gâtinais en Seine-et-Marne et le Gâtinais pauvre dans l'Yonne et le Loiret.

Une spécialisation croissante en grande culture

Environ 550 exploitations agricoles ont leur siège dans le périmètre de réflexion. Elles sont plus nombreuses en Seine-et-Marne (41 % des exploitations), mais de surfaces équivalentes – 120 hectares en moyenne. L'exploitation des terres y est relativement découpée : en moyenne une exploitation possède 17 îlots différents.

Le nombre d'exploitations, le nombre d'emplois et la présence de bétail ont chuté de près de moitié en 20 ans, à l'image des évolutions nationales. En 2010, le périmètre de réflexion compte 760 unités de travail agricole (UTA) et 7 373 unités gros bétail (UGB).

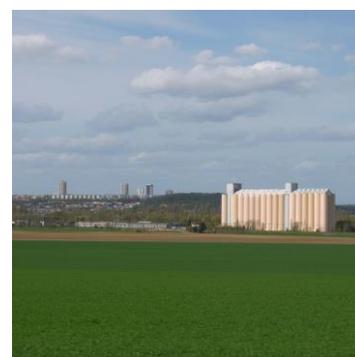
La majeure partie des exploitations sont spécialisées dans la production de céréales et oléoprotéagineux (78 % des orientations technicoéconomiques (OTEX) communales en 2010, peu d'évolution depuis 2000), dont la faible valeur ajoutée suppose de maximiser les surfaces cultivées, d'utiliser du matériel agricole performant et de minimiser la main d'œuvre. Une partie d'entre elles pratiquent l'élevage comme activité complémentaire.



Dans six communes, dont cinq en Seine-et-Marne, les productions intègrent également des cultures industrielles à haute valeur ajoutée, telles que la betterave sucrière, produites le plus souvent sous contrat avec les industries agro-alimentaires imposant des cahiers des charges exigeants en termes de qualité. Ces exploitations sont moins dépendantes de la politique agricole commune que les précédentes.

Il reste 10 communes où les productions sont de type polyculture-élevage. Les cultures destinées à la vente (céréales et cultures industrielles) cohabitent avec les surfaces fourragères destinées à l'alimentation du bétail (prairies, maïs fourrage...). La main d'œuvre dans ces exploitations est plus importante pour s'occuper des animaux.

80 % des terres valorisées sont louées. Les surfaces agricoles « libres » sont peu étendues limitant les actions foncières, par exemple dans le cas d'une aide à l'installation d'agriculteurs en dehors du cadre familial. Entre 2008 et 2012, la SAFER a ainsi aidé à l'installation de 5 exploitants, dont 2 en agriculture biologique sur le territoire de réflexion du Bocage Gâtinais. L'association Terre de Liens intervient également en Île-de-France pour accompagner les paysans dans l'accès à la terre, faciliter la transmission ou installer de nouveaux paysans.



Silo agricole

Des filières bien structurées

Une bonne densité d'équipements de transformation des produits végétaux et animaux

Quatre coopératives principales couvrant des bassins essentiellement infrarégionaux et un opérateur privé largement étendu, organisent la collecte des cultures végétales (110 Bourgogne, Terres Bocage Gâtinais, Capserval, Caproga et le groupe Soufflet). Deux coopératives, couvrant des territoires assez grands, plutôt hors Île-de-France interviennent dans les filières d'élevage (amélioration du cheptel, insémination artificielle) : Caiac et Uneco.

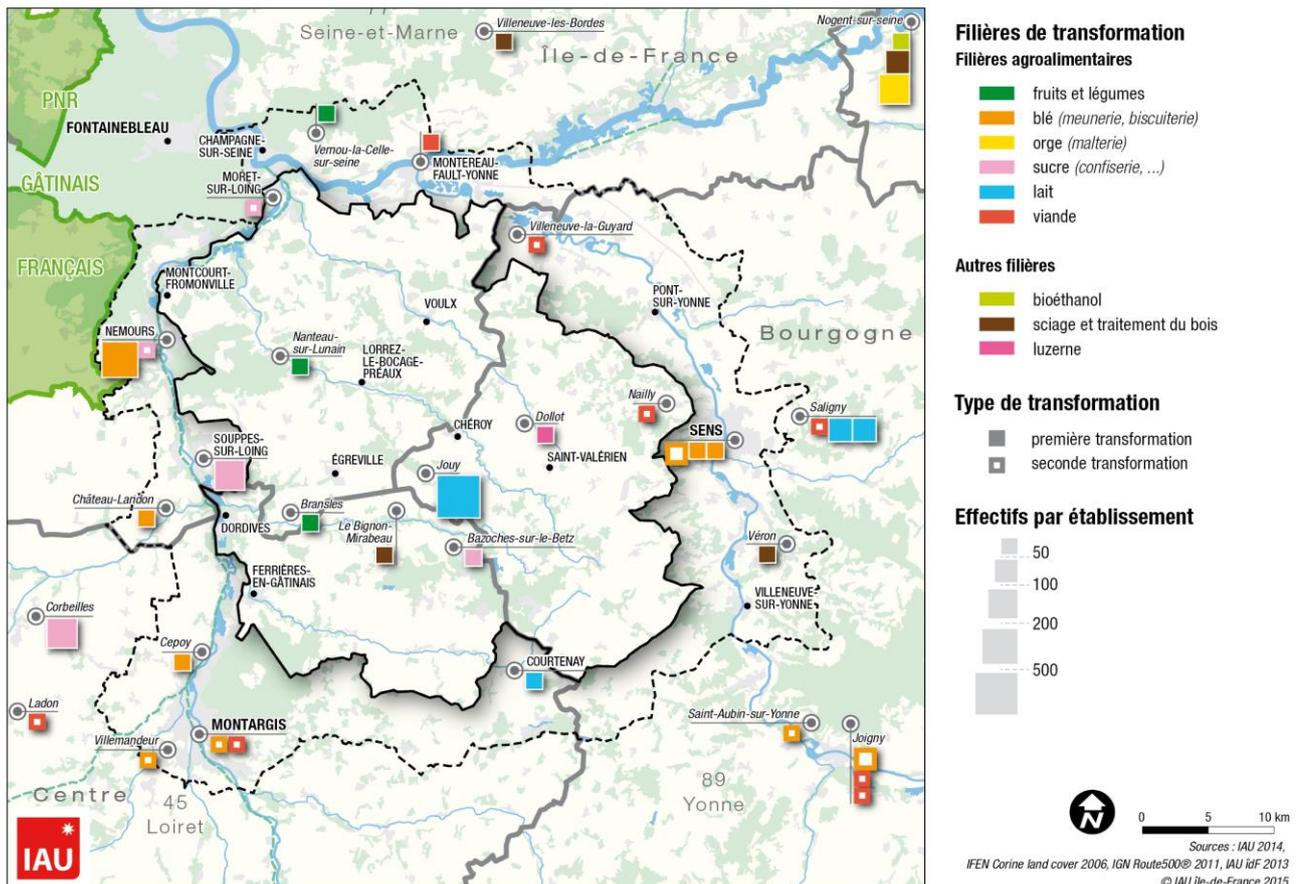
Les exploitations agricoles disposent à proximité d'une bonne densité d'équipements de transformation, en particulier des équipements de première transformation de tailles importantes (plus de 50 salariés) dans les filières blé (blé panifiable notamment), sucre,

orge (malterie) et lait (produits frais, fromages). L'ensemble des effectifs de ces établissements de transformation représente de l'ordre de 1 800 emplois.

Les grandes cultures sont majoritaires et organisées autour de la culture du blé

Les céréales et oléoprotéagineux représentaient, en 2011, 87 % des cultures sur le territoire du Bocage Gâtinais (périmètre de réflexion), avec le blé tendre (élément central du système de cultures), le colza et l'orge comme cultures principales. La culture de colza s'est fortement développée à partir des années 1990. Bien adapté aux sols caillouteux et peu profonds, le colza est utilisé pour améliorer la structure du sol avant une culture de blé et est aussi valorisable comme culture énergétique.

ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION AGRICOLE ET SYLVICOLE



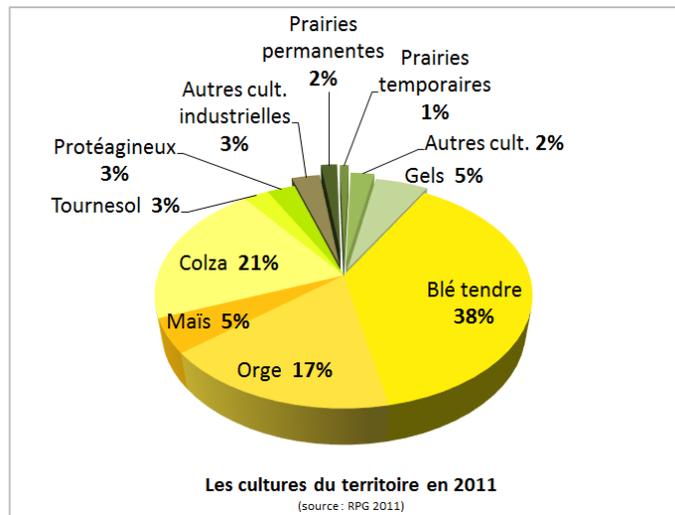
Les conditions de sol et de climat sont favorables à la production de blés d'excellence dits « VRM » (variétés recommandées pour la meunerie), riches en protéines, qui sont aptes à produire un pain français ou un biscuit d'excellente qualité et qui peuvent être utilisées dans le cadre de contrats de production de variétés pures. Plusieurs meuneries et entreprises de fabrication de pain, pâtisseries et biscuiteries sont réparties dans les vallées du Loing et de l'Yonne, dont les plus importantes sont le Moulin de Nemours (Groupe Axiane Meunerie Axereal), le Moulin Dumée et Pain Jacquet à Sens et Jovid Or à Joigny, ou peu plus loin, à environ 50 km au nord, les Moulins de Paris à Verneuil l'Étang.

Les sols et le climat permettent également la culture d'orge de printemps, valorisé dans la fabrication du malt en brasserie et transformé notamment par le groupe Soufflet à Nogent-sur-Seine.

La culture de betteraves, à haute valeur ajoutée et aux qualités agronomiques intéressantes avant une culture de blé, est pratiquée sur le périmètre de réflexion en Seine-et-Marne et au nord du secteur de l'Yonne. Deux usines de transformation importantes se trouvent à proximité (à Souppes-sur-Loing, Seine-et-Marne, et à Corbeilles, Loiret). La disparition probable des quotas établis dans le cadre européen à court terme nécessite de réfléchir à la réduction des coûts de production agricole et industrielle (progrès génétique des variétés de betteraves, optimisation des pratiques agricoles, amélioration de l'efficacité énergétique des sucreries...), à la diversification des débouchés (éthanol, chimie du végétal) et au développement des innovations (recherche-développement).

Enfin, parmi les autres cultures, les acteurs du territoire soulignent le potentiel non négligeable de la transformation de la luzerne, dont les propriétés agronomiques sont favorables au maintien et au développement de l'agriculture biologique et qui trouve des débouchés en élevage (foin ou granulés pour bétail). Une petite unité de séchage solaire et compression en granulés se trouve à Dollot, sur le territoire du Bocage Gâtinais. A une cinquantaine de kilomètres à l'ouest, près de Pithiviers, se trouve également une des plus grosses unités de déshydratation de luzerne biologique de France

(société d'intérêt collectif agricole SIDESUP, à Engenville, Loiret).



Des cultures spécialisées davantage tournées vers la transformation et la vente directe

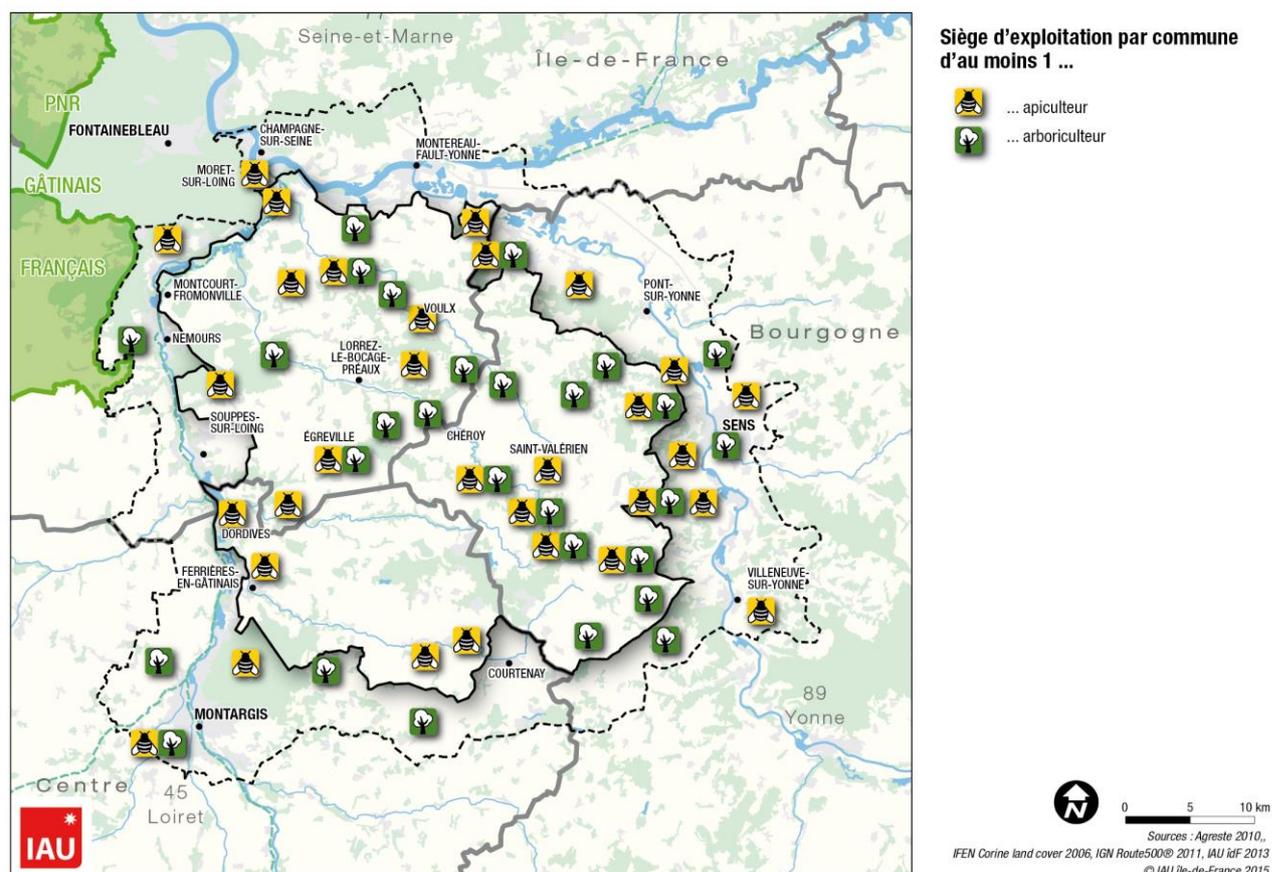
Les fruits et légumes représentent un faible volume de production. Les exploitations sont davantage tournées vers la transformation des produits (équipements plutôt situés au nord-ouest du territoire) et la vente directe : marchés, vente à la ferme, AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Une quinzaine de producteurs fournissent ainsi des produits à 17 AMAP locales (dans le Loiret, l'Yonne et la Seine-et-Marne) ou plus éloignées (par exemple 21 AMAP en Île-de-France hors Seine-et-Marne). Ces circuits courts sont soutenus par le Pays Gâtinais dans le Loiret et les chambres d'agriculture d'une manière générale.

La culture de la pomme et ses dérivés (jus et cidre) sont traditionnellement pratiqués dans le Bocage Gâtinais et visibles dans le paysage au travers des vergers de plein vent et des alignements d'arbres fruitiers, de façon assez homogène sur le territoire. La production est davantage destinée à une consommation locale plutôt qu'à une large exportation et de nombreux vergers sont à l'abandon. L'activité du Bocage Gâtinais est moins connue par exemple que la production de pommes et cidres du Pays d'Othe en Bourgogne.



Stockage de pommes

APICULTEURS ET ARBORICULTEURS



On retrouve aussi dans le Bocage Gâtinais des productions emblématiques de la région agricole du Gâtinais telles que le miel ou le safran. L'apiculture bénéficie d'équipements de transformation artisanaux sur le territoire, mais aussi de mielleries plus importantes en périphérie.

Les exploitations spécialisées se heurtent cependant à plusieurs difficultés qui freinent leur développement (manque de main d'œuvre et de foncier, abandon des vergers, insuffisance de signalisation des fermes organisant des événements, aides perçues comme mal calibrées et trop complexes).

Une filière lait dominante

Les élevages bovins laitiers sont prépondérants et plus fortement concentrés dans l'Yonne (53 % du bétail du territoire de réflexion). Quelques élevages de petite dimension (ovins, caprins, abeilles, ou plus atypiques comme l'autruche ou le myocastor) se répartissent également sur le territoire. Ces petites exploitations sont davantage tournées vers la transformation des produits et la vente directe.



Pré-verger

Les élevages de volailles sont également représentés, dont des élevages fermiers de poules de race gâtinaise. Chaque année, en décembre a lieu la traditionnelle foire à la volaille grasse et à la gastronomie gâtinaise. Ce marché des Producteurs de Pays rassemble une vingtaine de producteurs et est animé d'un concours de volaille grasse et d'un concours de plumage.

En dehors d'un abattoir à Montereau en filière halal, il n'existe plus d'abattoir traditionnel sur le territoire ou à proximité. Les éleveurs travaillent avec l'abattoir de Migennes dans l'Yonne ou celui de Cosne-sur-Loire, qu'ils apprécient pour la traçabilité de la viande. Bien que souhaitée par plusieurs éleveurs, une filière biologique n'a pu se créer à ce jour, par manque d'intervenants certifiés à certains maillons de la chaîne.

Les équipements de la filière lait sont en revanche bien présents sur le territoire, plutôt situés au sud-est, avec des industries de transformation du lait en yaourts et produits frais ou en fromages. Avec près de 600 salariés, Senoble-Senagral à Jouy est la plus grande entreprise du territoire et la plus importante

industrie laitière de Bourgogne. Malgré la présence de ces industries, le nombre d'éleveurs a fortement chuté. Les obligations de mise aux normes des bâtiments d'élevage est responsable de nombreux abandons.

Dans le secteur du lait de vache, la sortie des quotas laitiers au 1^{er} avril 2015 est susceptible de modifier la relation entre les producteurs et les laiteries et de fragiliser les éleveurs laitiers de petite et moyenne dimension. La présence d'industries de transformation sur le territoire est un atout dans ce contexte, mais l'agriculture du territoire peut se transformer assez fortement, en fonction des stratégies des agriculteurs (intensification des élevages laitiers au détriment des allaitants, baisse des surfaces en herbe au profit de systèmes fourragers intensifs, abandon de l'élevage au profit des céréales, transformation du lait à la ferme et recherche de débouchés locaux...).



Industrie laitière Senoble-Senagral, Jouy

De nouveaux défis pour l'activité agricole

Des exigences environnementales croissantes

Au-delà du contexte national et européen qui incite à de meilleures performances environnementales des exploitations agricoles (30 % des aides directes versées aux agriculteurs dans le cadre de la PAC réformée de 2014-2020 sont liées au respect de pratiques agricoles ayant un impact favorable sur le sol, l'eau et la biodiversité), le territoire est concerné par plusieurs captages prioritaires pour assurer l'approvisionnement en eau potable, et par une vulnérabilité particulière du Lunain, liée aux infiltrations karstiques. Les enjeux environnementaux sont forts et constituent des défis

pour les exploitations qui valorisent notamment des produits à haute teneur en protéines, exigeants en azote.

De nombreuses initiatives sont à valoriser sur le territoire :

- aménagement de parcelles avec des haies, arbres ou bandes enherbées afin d'améliorer la biodiversité, le paysage et les sols ;
- cultures énergétiques, faibles utilisatrices d'intrants mais avec des débouchés à élargir (miscanthus, en lien avec l'Ecopôle des Renardières à Ecuelles) ;
- gestion des couverts et diversification des cultures : culture de luzerne (mais débouchés difficiles pour des exploitations de grandes cultures), expérimentation d'agroforesterie sur les aires d'alimentation de captages de Villemer, Villeron et Bourron par Eau de Paris ;
- certification (agriculture raisonnée, notamment en blé – blé CRC, culture raisonnée contrôlée –, collecté par les coopératives Capserval et Caproga).

Pour aider les exploitants à mieux intégrer les dimensions environnementales, les mesures agro-environnementales n'apparaissent pas toujours adaptées et les obligations administratives peuvent parfois brimer les volontarismes.

Une cohabitation délicate avec les nouveaux arrivants

Les agriculteurs sont de moins en moins présents dans les conseils municipaux et certaines communes prennent des décisions pouvant restreindre le travail agricole et sylvicole (proposition d'interdire le travail agricole la nuit, le week-end et les jours fériés) ou le contraindre. Par exemple, dans certains villages, les gros engins tels que les camions remorques pour le ramassage des betteraves circulent difficilement du fait des ronds-points, des arrêtés d'interdiction de circulation, des aménagements routiers ou encore des règles de sécurité.

Les agriculteurs ont l'impression que les obligations liées à l'exploitation agricole ne sont pas prises en compte et sont perçues comme des nuisances pour les habitants (période de moisson, horaires d'intervention...). Ruraux et néo-ruraux ont du mal à cohabiter.

Une exploitation forestière limitée par le morcellement, l'accès et les débouchés

Peu de grands massifs forestiers mais une forte densité de petits bois

Le Bocage Gâtinais appartient essentiellement à la région forestière du Gâtinais, la partie nord-ouest étant incluse dans celle du Pays des Yvelines et de Fontainebleau. Le taux de boisement du territoire est équivalent aux PNR franciliens et proche de la moyenne nationale (24 % du territoire). Les bois ne sont donc pas surreprésentés mais leur organisation particulière sur le territoire en très nombreux bosquets lui confère un paysage spécifique.

Les bois de feuillus sont prédominants, composés de chênes vigoureux, accompagnés de charmes dans le taillis. On y trouve également quelques feuillus précieux, tels que le merisier ou le frêne. Ce dernier a tendance à se développer au détriment du chêne (affaibli par les tempêtes), ce qui menace l'exploitation forestière. Le robinier faux acacia est très fréquent dans les boqueteaux. Les boisements de résineux (pins sylvestre et laricio) se rencontrent notamment dans la vallée du Loing, sur sols sableux et caillouteux.

La futaie régulière est rare, les peuplements sont constitués avant tout de taillis avec réserves (chênes) organisés en nombreux petits bois et boqueteaux présentant un réel intérêt cynégétique (présence de faisans, lièvres, chevreuils, abris pour la petite faune). La chasse est un apport non négligeable pour le revenu des propriétaires forestiers. Elle est nécessaire à la régulation de la faune en surpopulation qui dégrade les semis et freine la régénération naturelle de la forêt et donc son exploitation. La baisse du nombre de chasseurs est préoccupante et risque à terme d'imposer une régulation plus fine de la faune, notamment du gros gibier. Si les populations de sangliers sont bien régulées, les plans de chasse sont beaucoup moins adaptés pour les cervidés (trop forte population de chevreuils et de cerfs), ce qui entraîne d'importantes dégradations pour lesquelles les sylviculteurs sont mal indemnisés. Les sylviculteurs déplorent de ne pas être davantage associés à l'élaboration des plans de chasse.

Le domaine forestier du Bocage Gâtinais est privé à 95 %, mais le morcellement entre de nombreux petits propriétaires, et seulement quelques exploitations de plus de 100 ha, freine très largement les possibilités de valorisation de la ressource en bois. La forêt publique, peu représentée, ne peut avoir un rôle moteur dans l'économie forestière. Par ailleurs, dans le sud du territoire, certaines forêts ont été fortement mitées par la construction de pavillons ou de résidences de loisirs, principalement dans les années 60-70, mais qui se poursuit ponctuellement.

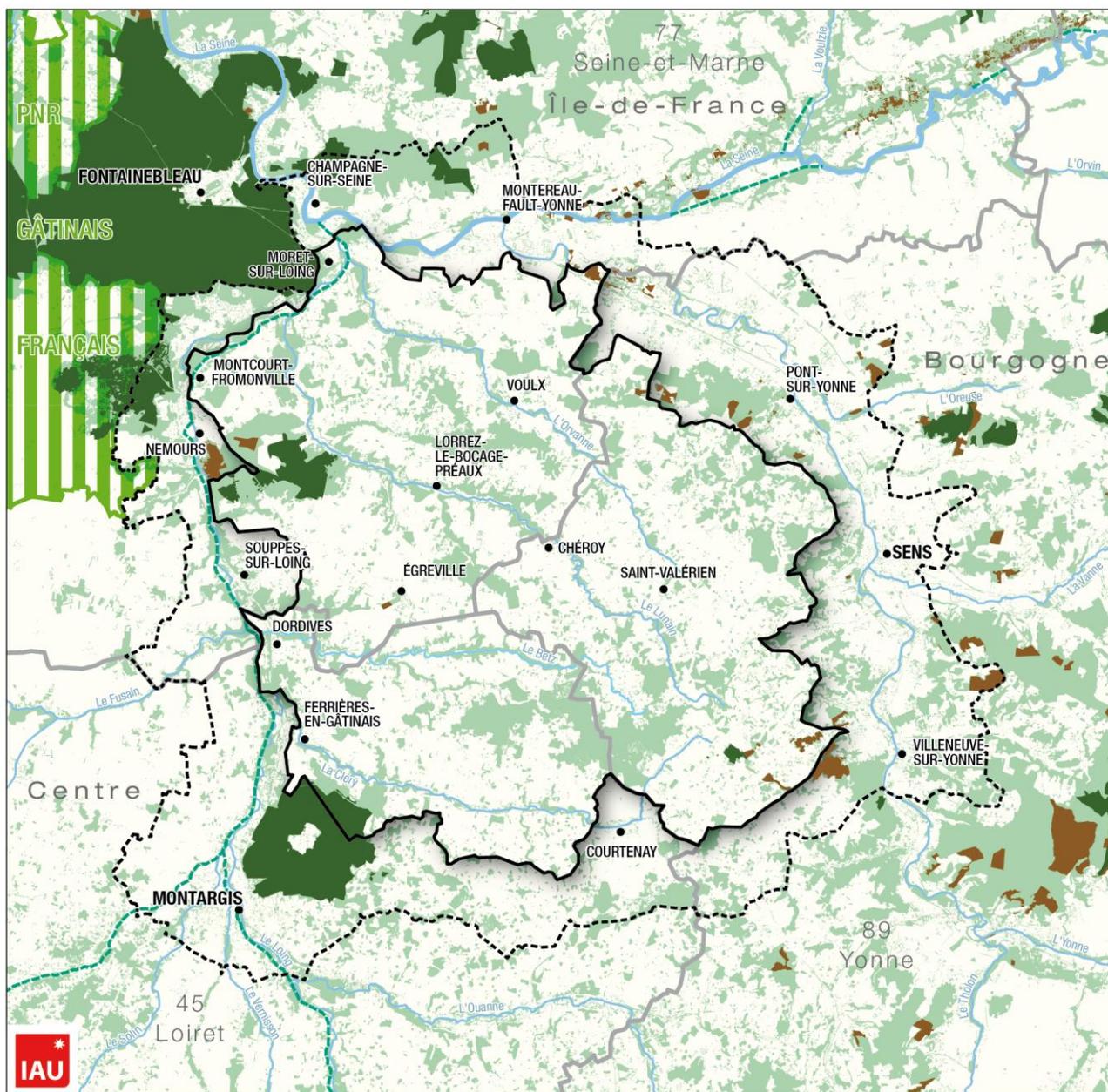
Des débouchés à diversifier

L'organisation en petits bois permet essentiellement la production de bois de chauffage, mais contraint fortement une production forestière plus large. Néanmoins les potentialités sont favorables à la production de chênes de qualité, qui sont principalement valorisés en tonnellerie. Cependant, la dynamique de hausse des prix du chêne sous l'effet de la tonnellerie est incertaine. Il est nécessaire de trouver des débouchés pour le chêne de second choix et les feuillus secondaires (charme...). Le robinier (faux-acacia), que l'on rencontre fréquemment dans les petits bois, présente des qualités intéressantes, assez proches du teck, pour des meubles d'extérieurs ou la fabrication de parquets. Ses propriétés pourraient être mieux valorisées.

Par ailleurs, une valorisation de ces essences en bois d'œuvre ou de construction, offre l'opportunité de développer le bois-énergie, qui ne peut rester qu'un co-produit des filières sylvicoles traditionnelles, compte-tenu des prix du marché. C'est une valorisation plus adaptée aux grands propriétaires, qui peuvent approvisionner les industriels.

Créer une filière bois-énergie dans le Bocage Gâtinais suppose de développer une consommation locale de grande envergure, au travers de chaufferies bois par exemple. Le bilan carbone du bois énergie est en effet relativisé par des rayons d'approvisionnement de plus en plus larges. L'installation de chaufferies bois bénéficie d'aides publiques, permettant au maître d'ouvrage de cerner les avantages et les particularités du chauffage au bois local pour en tirer le meilleur profit.

RICHESSE FORESTIÈRE



Satut des forêts

- forêt publique domaniale
- forêt publique non domaniale
- forêt privée

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie
- canal



0 5 10 km

Sources : ONF 2011, IGN BD TOPO-PAYS 2011, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

Autres freins à la valorisation des forêts

Outre l'organisation parcellaire, d'autres éléments font obstacle au développement de la valorisation des bois : il y a un fort manque de main d'œuvre et de formation adaptée sur le territoire (manque de bûcherons, métier qui n'attire pas les jeunes, faiblesse de la rémunération, pénibilité du travail). Il n'existe plus de sites de première ou de deuxième transformation du bois de grande envergure sur le territoire, hormis des petites scieries.

Par ailleurs, le manque de desserte et de capacité de stockage est très problématique. La valorisation économique de la forêt peut de moins en moins s'exercer du fait du manque de places de tri des bois et de chemins adaptés à la circulation des camions porte-engins et porte-grumes. Cela entrave l'entretien et la mise en valeur des boisements et compromet la sécurité en cas de tempête. Ces circulations sont certes peu fréquentes, mais indispensables, depuis les places de tri des bois en forêt jusqu'aux départementales et nationales.

Enfin, les sylviculteurs estiment que la valorisation de la qualité des bois et du travail par les démarches de certifications n'est pas toujours satisfaisante et n'a pas d'importantes retombées économiques (cas notamment du certificat PEFC, Programme de reconnaissance des certifications forestières).



Travaux forestiers, bois de Bléry, Foucherolles

Tourisme

Le développement du tourisme dans le Bocage Gâtinai

L'étude d'opportunité réalisée en juillet 2012 par RCT avait permis d'identifier le tourisme comme un secteur potentiel de développement économique local. Elle nécessitait des approfondissements pour une meilleure connaissance du tourisme en termes d'offre et de fréquentation.

Le territoire du Bocage Gâtinai dispose d'atouts favorables au développement d'un tourisme durable. Situé au sud de la région Île-de-France, il bénéficie d'un potentiel de visiteurs issus du bassin francilien.

Caractérisé par une richesse patrimoniale et culturelle notable, le Bocage Gâtinai offre nombre de petits patrimoines (puits, moulins...), de nombreuses églises et quelques châteaux, privés pour la plupart.

La vie culturelle du Bocage est marquée par la présence de plusieurs musées, dont le plus important est le jardin-musée Bourdelle à Égreville. Le territoire est sensibilisé à l'art impressionniste avec le Muséonature de Moret-sur-Loing dédié à Alfred Sisley.

Il souffre néanmoins d'une information et d'un accueil touristique insuffisant. Inégalement répartie sur le territoire, l'information touristique semble manquer de structuration. De plus, l'hébergement, majoritairement constitué de gîtes et de chambres d'hôtes, souffre d'un manque de visibilité. En revanche, les lieux de restauration paraissent suffisamment représentés, allant du simple café au restaurant gastronomique.

Une offre touristique à mieux relier à la desserte et aux pôles

La randonnée, un loisir à conforter

Les visiteurs du Bocage Gâtinai sont majoritairement des adeptes de la randonnée. Cette activité essentiellement pédestre, est largement développée sur le territoire. Elle repose sur le dynamisme des acteurs locaux (associations, chambres d'agriculture...) qui proposent régulièrement des randonnées thématiques

comme la « Randonnée vagabonde », la « Randonnée Gourmande » ou encore « Bienvenue à la ferme ».

Le réseau de randonnée pédestre est composé de :

- 2 sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP) : Orvanne, 71 km ; Lunain, 77 km ;
- 23 itinéraires Promenades et Randonnées.

On peut ajouter à ce maillage, en périphérie du périmètre de réflexion, trois sentiers de Grande Randonnée le long des vallées du Loing, de la Seine et de l'Yonne (GR 2, 13, 11).

En considérant l'ensemble des sentiers qui maillent le territoire, le réseau est dense, mais il semble qu'il existe peu de liaisons transversales favorisant les connexions entre les vallées et le plateau. La mise en œuvre de ces liaisons, au départ des gares ou des haltes fluviales serait à envisager. Elles permettraient d'ouvrir des accès au territoire à partir des vallées.

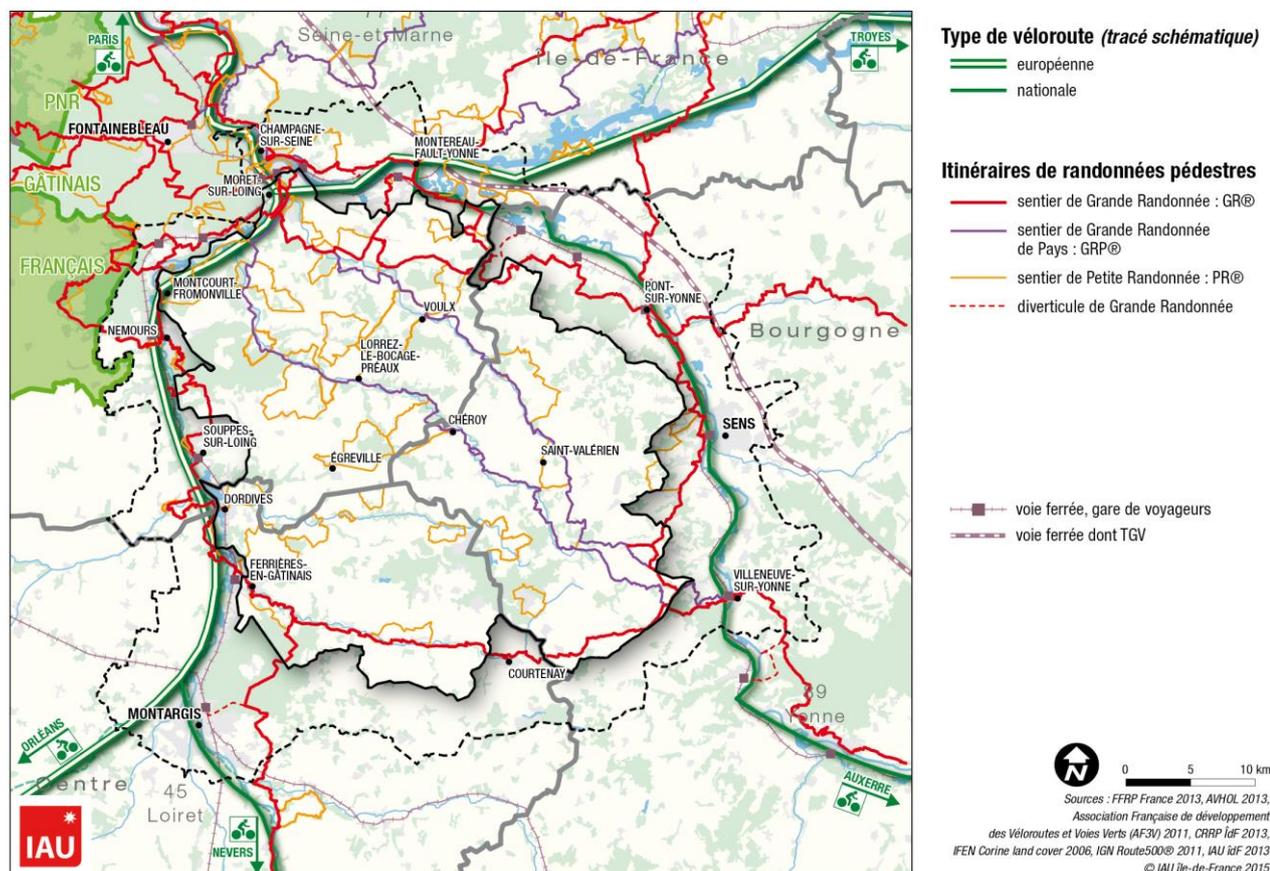
Les bénévoles des fédérations de randonnée pédestre travaillant aujourd'hui au maillage

des sentiers, sont confrontés à la difficulté d'assurer le balisage, la signalétique, la sécurité et de proposer des aménagements (aire de pique-nique...) des tracés existants. Ces premiers travaux sont un préalable à la mise en œuvre de nouveaux circuits.

La randonnée cyclable est peu développée sur le plateau. Les véloroutes et voies vertes sont majoritairement localisées le long des vallées. Les acteurs locaux ont le projet de densifier le réseau sur le plateau.

Cette perspective est d'autant plus intéressante qu'elle serait complémentaire au projet le long de la vallée du Loing de l'eurovéloroute 3, dite « La Scandibérique » dont l'inauguration nationale est prévue en 2016. Cette décision offrirait l'opportunité d'une accessibilité en mode doux du territoire et renforcerait l'orientation durable du tourisme. Les services (vélocistes...) en lien avec cette activité restent à développer. Comme pour la randonnée pédestre, des connexions devront être établies entre les vallées et les sites attractifs du plateau.

LES CIRCULATIONS DOUCES



L'offre de randonnées gagnerait à être diversifiée en proposant des randonnées pédestres, cyclables et équestres inter-parcs, sur plusieurs jours. Un circuit pourrait être envisagé entre le Parc Naturel Régional du Gâtinais français et le Bocage Gâtinais à l'image du circuit équestre « Entre Juine et Essonne ». De même, l'offre de circuits thématiques pourrait être enrichie en considérant les points de desserte et les zones de fréquentations touristiques majeures.



Foire à la volaille d'Egreville
(source : le.parisien.fr)

La randonnée motorisée est également présente et suscite des tensions entre ses partisans et ses opposants. L'association CODEVER¹² organise des circuits sur le Bocage Gâtinais et la Puisaye. Bien qu'une charte de bonne pratique soit diffusée par le CODEVER, les randonneurs en quad ou en 4x4 cohabitent difficilement avec les promeneurs à pied ou à vélo qui recherchent le calme et le contact avec la nature.

Les équipements sportifs et récréatifs

Ils sont nombreux et répartis sur l'ensemble du plateau : golfs, centres équestres, bases de loisirs et espaces de multi-activités sont l'essentiel de l'offre. Les vallées à proximité disposent d'équipements propres aux loisirs nautiques et fluviaux. La mixité des activités tant terrestres que nautiques est un atout pour le territoire. Elle permet de diversifier et d'enrichir l'offre et de favoriser les flux de vacanciers entre les vallées et le plateau.

Le territoire pourrait davantage bénéficier de la proximité de villes de rayonnement et de fréquentation touristique conséquents : Nemours, Montargis, Sens, Montereau-Fault-Yonne. Source potentielle de visiteurs ces communes disposent toutes d'une gare. Elles pourraient être identifiées comme points d'entrées du territoire.

L'offre culturelle

Elle repose sur quelques sites touristiques de rayonnement majeurs : la cité médiévale de Moret-sur-Loing, le parc de loisirs Fami PARC à

Nonville (63 000 visiteurs en 2012 mais actuellement fermé).

D'autres sites, de rayonnement plus modeste alimentent l'offre existante : le musée-Jardin Bourdelle (près de 7 000 visiteurs par an) à Égreville, le musée du Verre et de ses Métiers à Dordives (4 500 visiteurs par an), la Maison des Métiers d'art de Ferrières-en-Gâtinais.

Cette offre pourrait être enrichie par la réhabilitation de la tuilerie de Bezanleu (Treuzy-Levelay), patrimoine industriel classé MH. Ce site est porteur d'une identité territoriale forte : acteur économique important au XIX^e et XX^e siècle, dernier témoin sur le Bocage Gâtinais, la tuilerie de Bezanleu a cessé son activité en 2005. Le site pourrait avoir une vocation éducative, être support de chantiers du patrimoine, permettre des sorties découvertes pour les classes et centres de loisirs.

La Foire à la volaille et à la gastronomie gâtinaise, qui se perpétue depuis le Moyen-Âge à Égreville, et les Nocturnes de Ferrières, qui retracent l'histoire de l'ancienne cité médiévale, sont particulièrement appréciées.

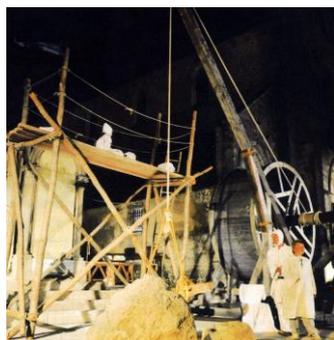
Des services et une mise en réseau à développer

Le réseau d'information touristique

Inégalement réparti sur le territoire, le réseau d'information touristique constitué de trois offices de tourisme et de deux syndicats d'initiative (cf. carte en annexe) semble insuffisant.

Une densification du nombre de structures d'accueil et d'information et leur répartition spatiale plus homogène sont un enjeu du développement touristique.

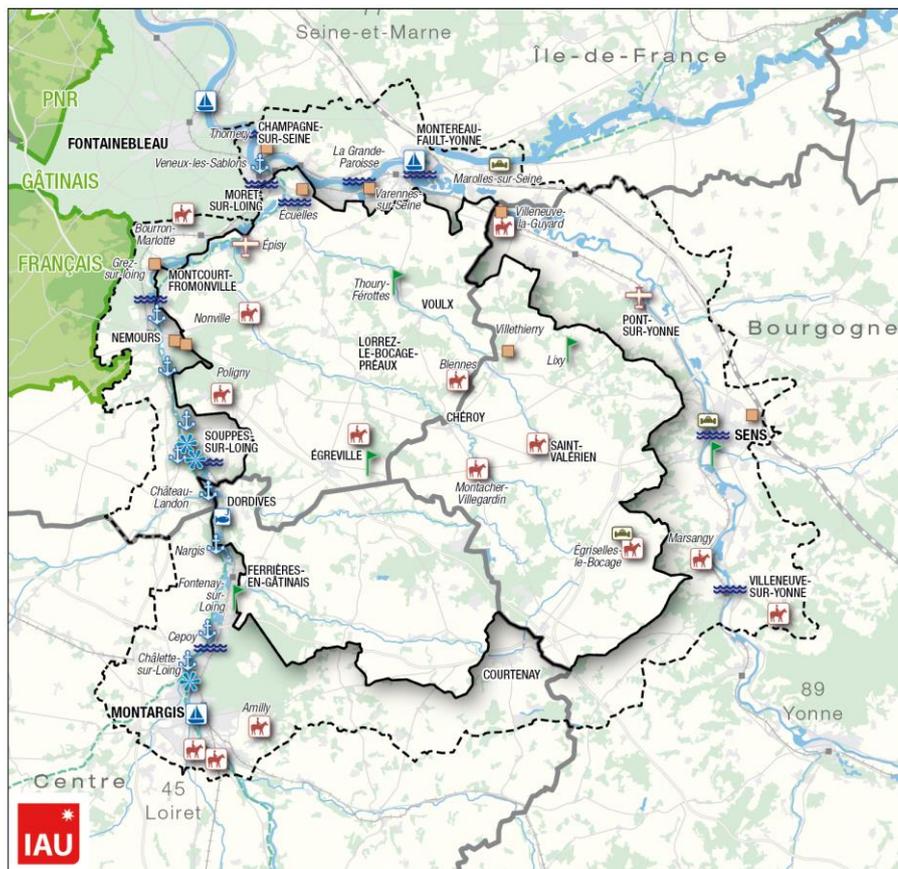
L'attractivité d'un territoire repose aussi sur la promotion et la communication qui en est faite. Il est donc essentiel que les points d'information fonctionnent en réseau valorisant le territoire du Bocage Gâtinais dans son unité territoriale et non plus de manière cloisonnée suivant leur appartenance administrative.



Nocturnes de Ferrières
(source : Ahvol)

¹² Collectif de défense des loisirs verts.

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS



Équipements touristiques

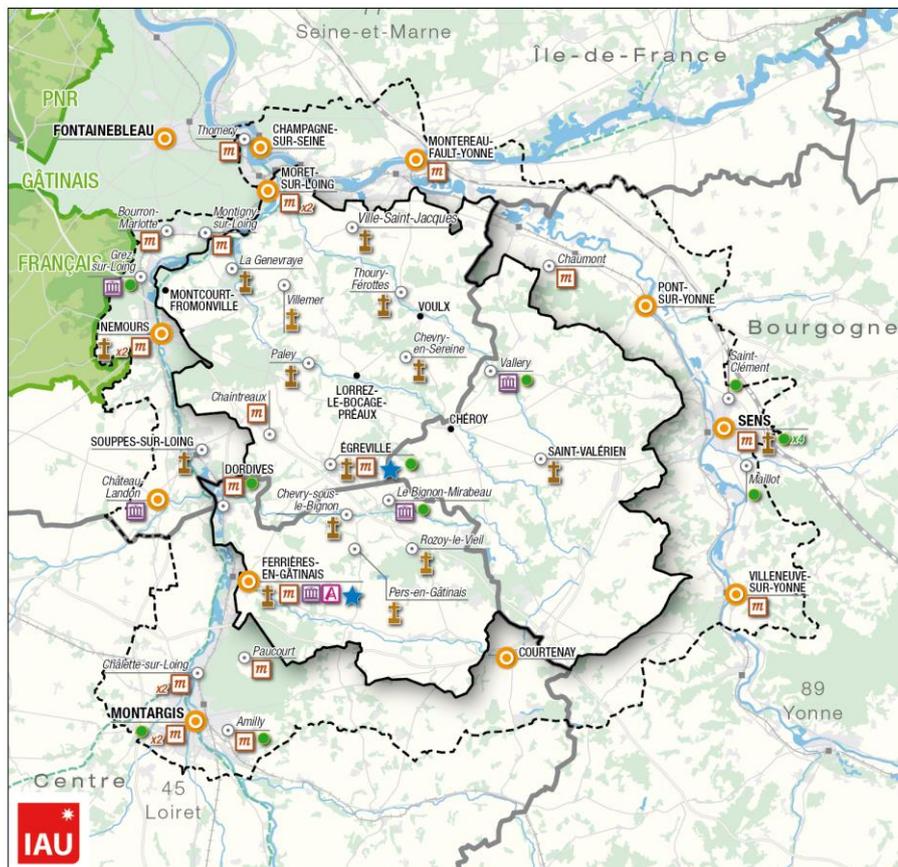
- base de loisirs
- équitation
- port de plaisance
- halte fluviale
- golf
- karting, quads
- loisir aérien
- multiactivité
- loisir nautique
- activité de pêche



0 5 10 km

Sources : AVHOL, CDT/CRT/OTSI 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

TOURISME CULTUREL



Élément du tourisme culturel

- musée
- maison d'art
- fête et foire historiques
- site ou monument historique accessible au public
- village ou ville historique
- parc et jardin
- édifice religieux

x4 nombre d'élément par commune



0 5 10 km

Sources : CDT/CRT/OTSI 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2013 © IAU Île-de-France 2015

De même, le Bocage Gâtinais devrait établir des partenariats avec les points d'information (cf. carte en annexe) des villes alentour à fortes fréquentations touristiques (Nemours, Montargis, Sens...) afin de « faire-connaître » et diffuser l'information.

L'hébergement et la restauration

L'hébergement et la restauration sont des services essentiels pour un territoire qui souhaite développer son activité touristique. La qualité d'accueil et l'accessibilité pour toutes les clientèles constituent un enjeu majeur.

L'offre hôtelière et l'hôtellerie de plein air sont peu développées et localisées en périphérie. L'offre d'hébergement la plus fréquente se fait « chez l'habitant » en gîte ou chambre d'hôtes. Malheureusement, elle est difficilement identifiable lorsqu'elle n'est pas labellisée. Relativement bien répartie, elle est souvent classée 3 épis (ou 3 clés pour les locations « Clévancances »), ce qui correspond à une catégorie de confort intermédiaire. Le territoire propose peu d'hébergements insolites. Ce type d'hébergement, souvent respectueux de l'environnement, permettrait d'augmenter, de diversifier l'offre d'accueil.

L'offre de restauration sur le territoire est relativement variée : il est possible de se restaurer dans des café-brasseries, des auberges ou des restaurants gastronomiques comme le Moulin de Flagy. En revanche, la restauration « rapide » de type snack semble moins représentée. L'offre est inégalement répartie sur le territoire, une localisation le long des vallées du Loing, de la Seine et de l'Yonne est privilégiée. Seul un tiers de l'offre est implantée sur le plateau. Dans une perspective de valorisation touristique du territoire avec une augmentation potentielle des visiteurs, l'offre de restauration pourrait être enrichie tant en nombre qu'en diversité, afin de satisfaire aussi bien à une clientèle à la recherche d'une restauration haut de gamme qu'à une clientèle familiale et de randonneurs orientée vers une offre plus abordable mais de qualité.

Occupation du sol, foncier, urbanisation

Un territoire majoritairement agricole

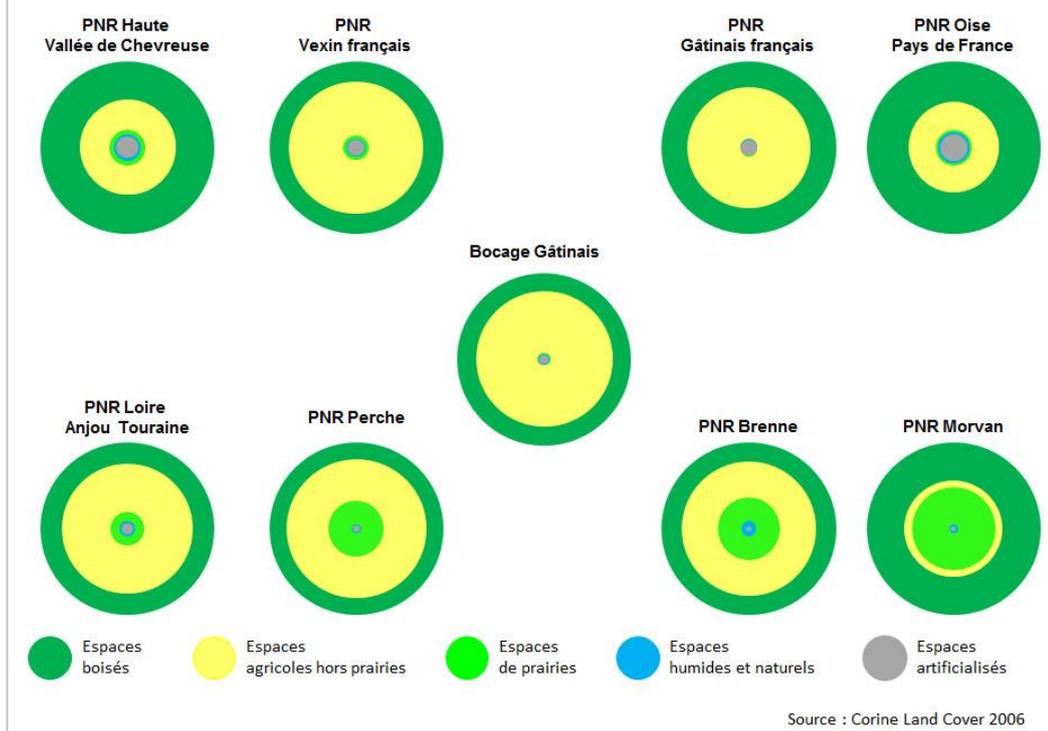
Le territoire du projet de PNR Bocage Gâtinais se singularise par la place importante qu'y occupe l'agriculture : avec plus de 81 000 ha, les terres agricoles représentent plus des deux tiers de ce territoire (Corine Land Cover 2006). Le Bocage Gâtinais se démarque ainsi des PNR franciliens, dont l'espace est couvert en moyenne à moitié par des terres agricoles. Le projet de parc se rapproche plus des PNR du Centre qui ont en moyenne la même superficie d'espace agricole. Les espaces boisés totalisent quant à eux plus de 24 000 ha, soit 22 % de l'occupation du sol. Cette proportion est proche des PNR du Centre (23 %, ou plus de 42 000 ha en moyenne), mais leur superficie semblable aux parcs franciliens (37 %, soit près de 24 000 ha en moyenne). Il faut noter que si l'espace agricole est dominant sur le territoire, l'espace boisé, de par sa dispersion, marque fortement l'identité paysagère du Bocage Gâtinais.

Mais des activités agricoles et sylvicoles soumises à pressions

L'agriculture est donc une activité essentielle, constitutive de l'identité du projet de PNR. L'analyse des marchés fonciers ruraux réalisée par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de Bourgogne, du Centre et de l'Île-de-France fait état de plusieurs pressions s'exerçant sur le foncier rural et pouvant à terme fragiliser la valorisation agricole et naturelle des terres.

En termes de structure du marché rural, de 2008 à 2012, les Safer ont pu observer 3 800 transactions portant sur 7 580 ha à partir des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) dont elles sont destinataires au titre du droit de préemption qui leur est conféré sur l'espace rural.

Occupation du sol du Bocage Gâtinai et des PNR de référence



L'essentiel des transactions est constitué de biens non bâtis (en surface 83 % des biens vendus). Les prix moyens des terres et prés vendus libres peuvent être comparés à l'échelle des petites régions agricoles à ceux établis au niveau national par la FNSafer en 2011 : c'est dans le Gâtinai pauvre (Loiret) et le Bocage Gâtinai (Seine-et-Marne) que les prix sont les plus élevés (respectivement 5 200 €/ha et 4 840 €/ha) tandis que dans le Sénonais et Gâtinai (Yonne) les prix moyens sont plus faibles (3 590 €/ha). Ainsi, contrairement aux PNR franciliens, en Bocage Gâtinai les transactions de terres et prés se réalisent généralement à des prix compatibles avec une valorisation agricole des biens.

Les Safer notent néanmoins quelques points de vigilance. Le premier découle de la distinction entre les deux principaux modes de faire valoir : le faire valoir direct (l'exploitant est propriétaire de la parcelle qu'il cultive) et le faire valoir indirect (l'exploitant est locataire des terres qu'il cultive et titulaire du bail quand bien même les terres sont revendues). Dans le périmètre d'étude, 80 % des terres sont en faire valoir indirect et, de ce fait, les parcelles vendues sont pour l'essentiel occupées (les surfaces vendues libres sont quasiment inexistantes). La destination des biens ne peut donc pas être revue à l'occasion des transactions, ce

qui constitue un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs, installation qui participe pourtant d'une dynamique agricole locale et d'une population rurale active.

Deuxièmement, les Safer, relayant les interpellations des acteurs locaux, font état de certains manques en matière de gestion sylvicole au sein de certains massifs du territoire. Les ventes de fonds forestiers les plus importantes sont situées dans les massifs formant les cotaux de l'Yonne au nord-est et dans les massifs boisés du nord de Courtenay, reconnus pour leur qualité sylvicole. Ailleurs les ventes sont plus rares et de petite taille. Des plans de restructuration foncière pourraient être mis en œuvre pour constituer des maîtrises foncières des massifs présentant des problèmes de gestion. Les collectivités pourraient en effet entreprendre des démarches d'appréhension des biens vacants et sans maître, à condition d'être accompagnées.

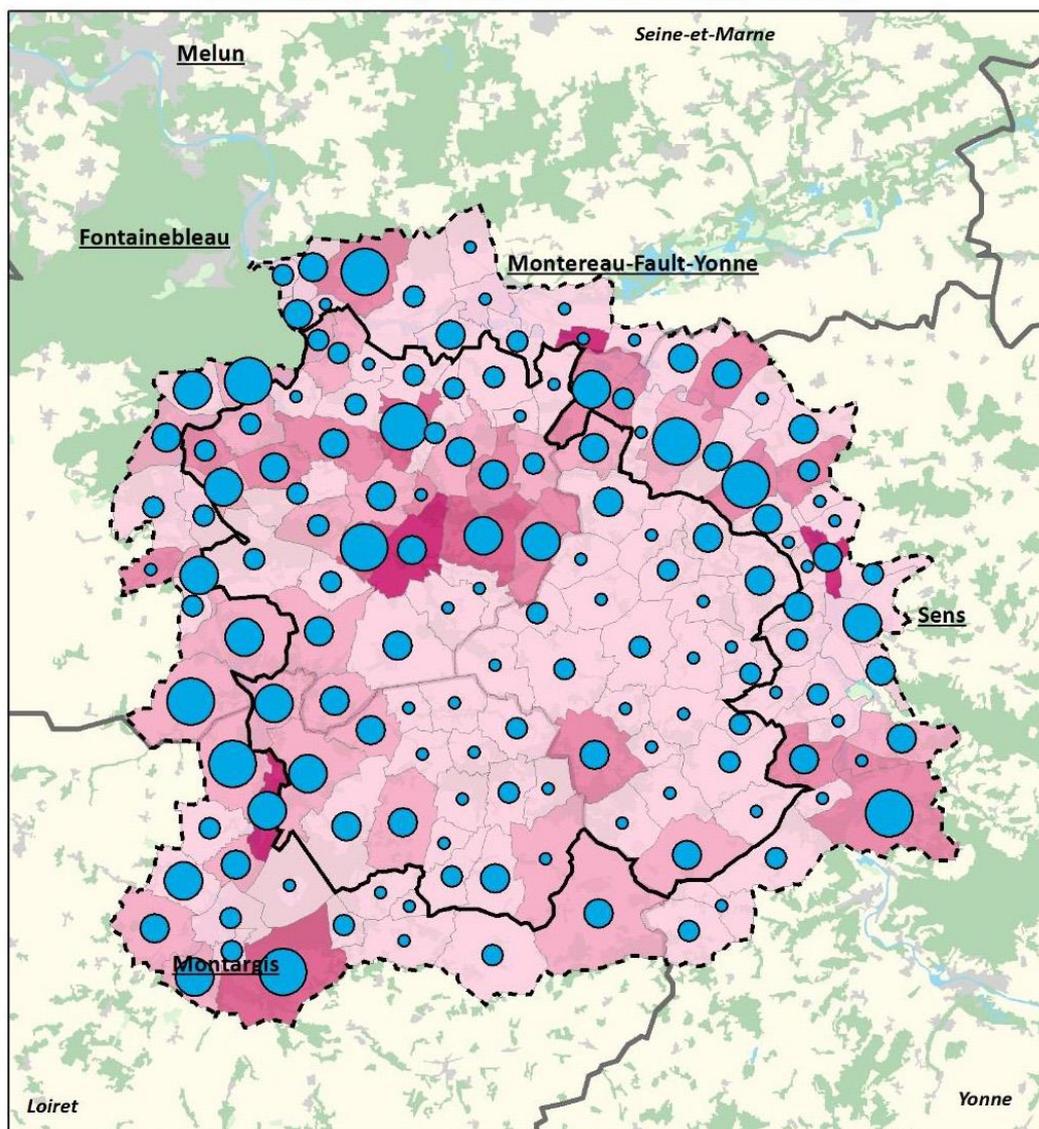
Troisièmement, les ventes de terrains à vocation de loisirs et non productifs constituent une autre forme de pression. Ce sous-marché de l'espace rural correspond aux parcelles qui, au moment de leur vente, ne sont pas exploitées et tendent à perdre leur vocation agricole ou naturelle (principalement des vergers à l'abandon). La partie francilienne du territoire

étudiée et la vallée du Loing sont les secteurs les plus caractérisés par ce type de ventes. Concernant souvent de petites parcelles, ce marché est un indicateur significatif de la pression foncière exercée sur les espaces ouverts. Une vigilance s'impose face à ce type de transactions qui peuvent engendrer des phénomènes de mitage des espaces ouverts avec

l'implantation de petites constructions, le clôturage des parcelles, l'entreposage de matériaux.

Enfin, l'urbanisation est la dernière forme de pression à laquelle les espaces agricoles et naturels sont exposés.

Répartition des surfaces vendues en vue des loisirs et des espaces non productifs entre 2008 et 2012



Nombre de notifications	Surfaces notifiées
- de 5 notifications	- de 5 hectares
5 à 10 notifications	5 à 10 hectares
10 à 20 notifications	10 à 20 hectares
20 à 30 notifications	20 à 30 hectares
+ de 30 notifications	+ de 30 hectares

- périmètre de réflexion
- étude du pourtour
- bois
- espace agricole et rural
- urbain ouvert
- urbain construit
- hydrographie

1: 500 000

 Sources : IFEN Corine land cover 2006, IGN BDTopo 2012, Safer Ile-de-France 2013 ©SAFER 2013

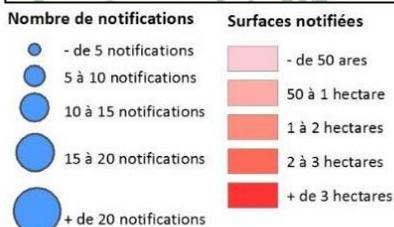
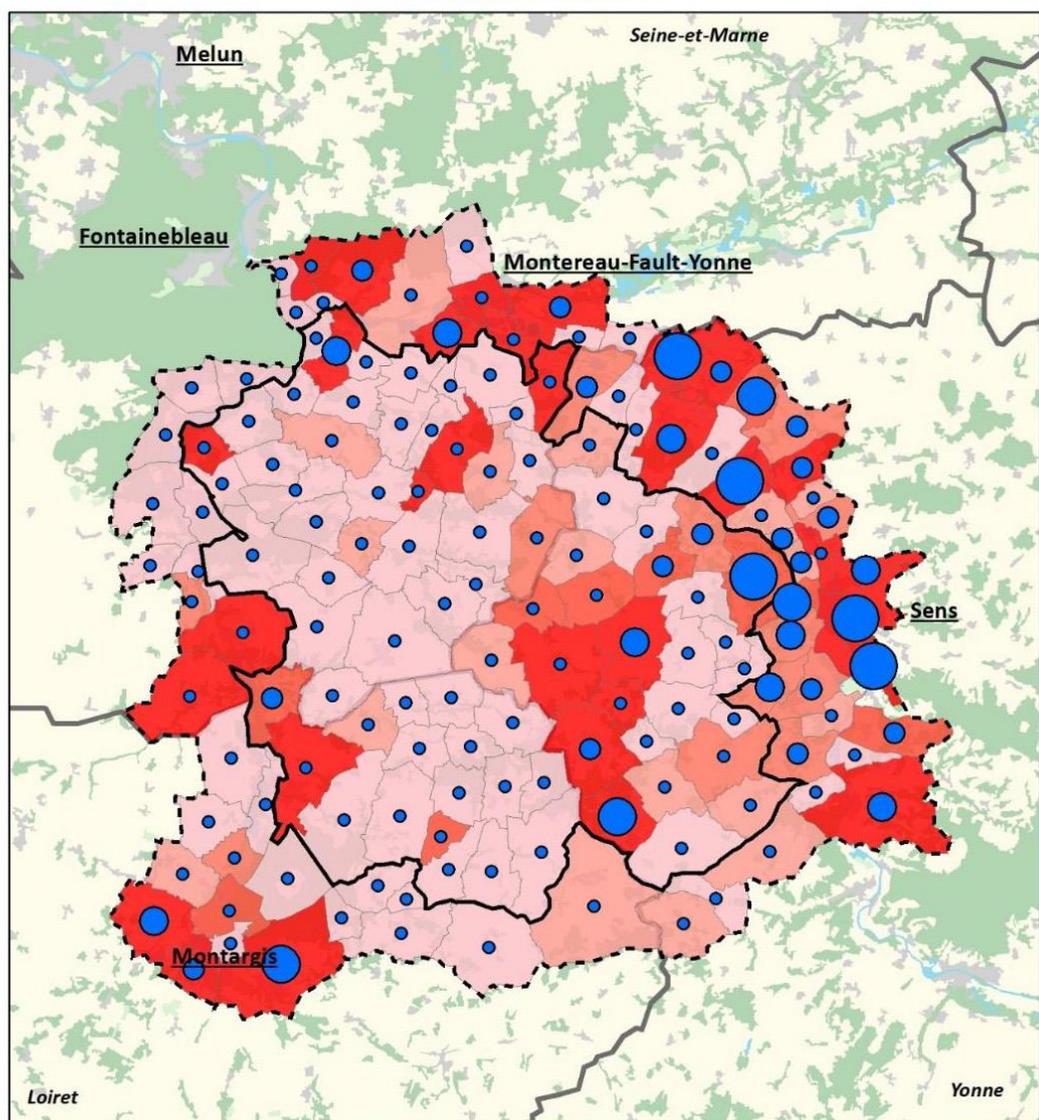
Un territoire rural menacé par la pression de l'urbanisation

Un territoire faiblement urbanisé...

Au regard des PNR existants, le périmètre de réflexion de parc apparaît peu urbanisé. Avec 6 % de surface urbanisée, le périmètre de réflexion du Bocage Gâtinais est proche des PNR du Centre et de Bourgogne, qui oscillent entre

1 et 6 % contre une moyenne d'environ 12 % dans les parcs franciliens. Le caractère faiblement urbanisé de ce territoire tranche avec ses territoires voisins : les vallées du Loing, de la Seine et de l'Yonne, qui accueillent les villes de Nemours, Montargis, Montereau et Sens ainsi que les principaux axes de communication. Ainsi, les pourtours du projet de parc sont nettement plus urbanisés (18 % dans le périmètre d'étude complémentaire défini).

Répartition des surfaces vendues en vue de leur artificialisation entre 2008 et 2012



Sources : IFEN Corine land cover 2006, IGN BDTopo 2012, Safer Ile-de-France 2013 ©SAFER 2013



Mais si le territoire n'accueille pas de pôle urbain important, certaines urbanisations marquent sensiblement les paysages. La croissance du parc de logement a été forte dans les années soixante et soixante-dix, période au cours de laquelle ont vu le jour des lotissements en pleine forêt, principalement au sud-est du territoire (Rosoy-le-Viel, Ervauville, Fouchères, Domats, Bazoches-sur-le-Betz).

Les données Corine Land Cover indiquent que depuis les années 90, l'urbanisation s'est stabilisée au rythme de 0,7 %/an de croissance annuelle (soit environ 70 ha/an) et de 0,6 % pour la période 2000-2006 (environ 60 ha/an). Ainsi dans les années quatre-vingt-dix, le périmètre du projet de parc a connu une croissance de l'urbanisation plus rapide que celles des PNR franciliens existants, tandis qu'au début des années 2000, les rythmes d'évolution de l'urbanisation de ces différents territoires convergent. Ces données sont corroborées par les observations réalisées sur le territoire : au cours de la décennie quatre-vingt-dix, les pourtours du projet de parc ont connu une urbanisation plus rapide que celle observée dans le périmètre de projet.

... Mais une pression urbaine qui s'exerce aux abords immédiats du territoire et ponctuellement près des grands axes de circulation

La contribution des Safer permet d'apporter un éclairage complémentaire quant à l'évolution de l'urbanisation entre 2008 et 2012. En identifiant les ventes de terrains ruraux effectuées au profit de la réalisation de zones artisanales ou commerciales ou encore pour la construction de logements et d'infrastructures de transport, les Safer ont établi une cartographie des surfaces urbanisées. Sur cette période, l'essentiel de la consommation de foncier agricole ou naturel s'est située dans les pourtours du périmètre de réflexion, particulièrement dans la vallée de l'Yonne (entre Montereau-Fault-Yonne et Sens) mais aussi aux abords de Montargis et de Nemours. Le cœur de la partie du périmètre de réflexion située dans le département de l'Yonne présente également des surfaces consommées importantes, en particulier les communes proches de l'autoroute A19, dont certaines ont ouvert à l'urbanisation d'importantes zones constructibles, notamment pour l'accueil d'activités

(Fouchères par exemple). La géographie de ces urbanisations reflète manifestement l'accessibilité des territoires au réseau routier. Le territoire demeure donc particulièrement exposé à cette pression de l'urbanisation, singulièrement le sud du périmètre de réflexion (axe A19) mais aussi les coteaux ouest de l'Yonne qui devraient voir leur accès à l'A5 facilité par de nouveaux franchissements de la rivière (à La Brosse-Montceaux notamment).

Les données Sitadel fournissent de l'information sur les surfaces de plancher projetées dans les permis de construire : communiquées à l'échelle de la commune, elles ne permettent pas de préjuger de la consommation d'espaces (les constructions pouvant s'inscrire dans les tissus urbanisés, tout comme en dehors) mais elles fournissent des informations intéressantes sur les dynamiques de construction. Pour cette raison, les données Sitadel, exploitées sur la période 2002-2011, fournissent un éclairage complémentaire aux données des Safer sur les terrains vendus en vue de leur artificialisation.

De manière générale, qu'il s'agisse de bâtiments à destination d'habitat ou d'activité, les secteurs de construction les plus dynamiques se situent dans les vallées de l'Yonne et du Loing, aux franges du secteur de réflexion du projet de PNR.

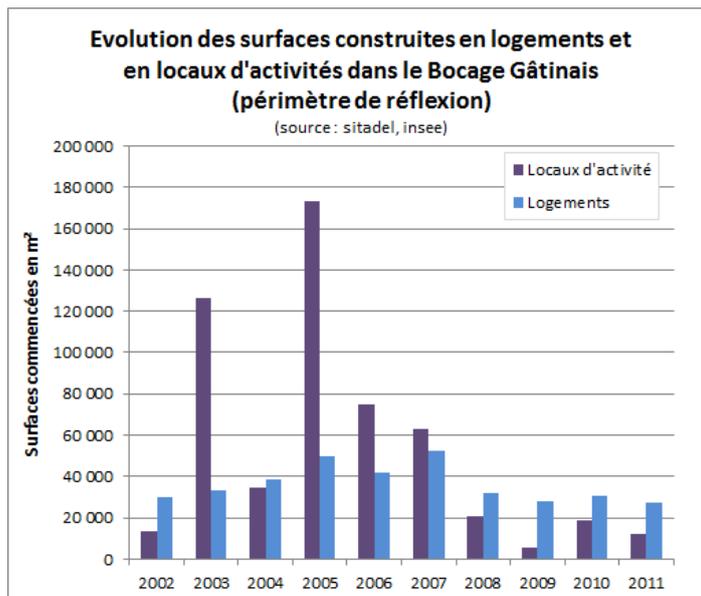
En matière d'habitat, les villes de Montereau-Fault-Yonne, Sens, Nemours, Montargis et ses municipalités limitrophes constituent les communes où la construction est la plus importante (entre 50 000 et 100 000 m² construits pour l'habitat de 2002 à 2011). Se distinguent également les communes bénéficiant d'un accès rapide au réseau autoroutier (Souppes-sur-Loing, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Courtenay) ou au réseau ferré de la ligne Paris-Sens (Villeneuve-La-Guyard, Pont-sur-Yonne) avec des surfaces construites relativement importantes. À l'exception de quelques communes précédemment citées, les rythmes de construction sont nettement moins importants au sein du périmètre de réflexion de projet PNR : parmi les 78 communes que compte ce périmètre, 52 affichent moins de 5 000 m² de construction entre 2002 et 2011 avec, en moyenne, 2 500 m² dédiés à l'habitat, soit environ 3 logements (de 100 m² de moyenne) par an et par commune. 25 communes présentent des surfaces de construction allant de 5 000 à

15 000 m² pour une moyenne d'environ 10 logements par an et par commune.

La géographie des constructions à usage d'activité est encore plus hiérarchisée que celle de l'habitat : les secteurs de construction les plus importants correspondent à ceux bénéficiant de la meilleure accessibilité autoroutière avec une, voire deux autoroutes desservant le territoire. Il en va ainsi de l'agglomération de Sens (A5, A19) et Montargis (A19, A77) mais aussi de Savigny-sur-Clairis, proche de Courtenay (A6) ou de Fouchères (A19). Avec des surfaces construites allant de plus de 100 000 m² à 180 000 m² (Savigny-sur-Clairis), les dynamiques de construction à vocation économique de ces communes sont portées par l'aménagement de zones d'activités (par exemple le ZA de la Fontaine d'Azon aux portes de Sens ou la ZA Arboric II de 35 ha, à Pannes, près de Montargis) ou de zones logistiques (DHL à Savigny-sur-Clairis ou Renault et Senoble à Fouchères). Notons que, selon les données Safer, le secteur allant de Savigny-sur-Clairis à Saint-Valérien présentait des surfaces relativement importantes de ventes de terrains destinés à l'artificialisation (2008-2012). Avec l'amélioration de l'accessibilité autoroutière consécutive de l'ouverture de l'A19 dans ce secteur du périmètre de projet de PNR, les données de la Safer laissent augurer d'une consommation foncière plus importante dans les années à venir.

Les développements prévus ou prévisibles selon les schémas régionaux

Le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (2013) identifie le Bocage Gâtinais comme un territoire d'intérêt métropolitain, devant être conforté comme lieu privilégié de l'aménagement durable, conciliant préservation et valorisation des richesses environnementales et patrimoniales et développement économique durable et responsable. Le SDRIF encadre les capacités d'urbanisation des villages et hameaux et concentre le développement sur certains pôles. Des capacités plus importantes sont ainsi autorisées sur la périphérie du Bocage Gâtinais, à Écuelles et Esmans, ainsi que dans les pôles limitrophes (Souppes-sur-Loing, Nemours), correspondant à des projets soit avancés, soit à plus long terme.

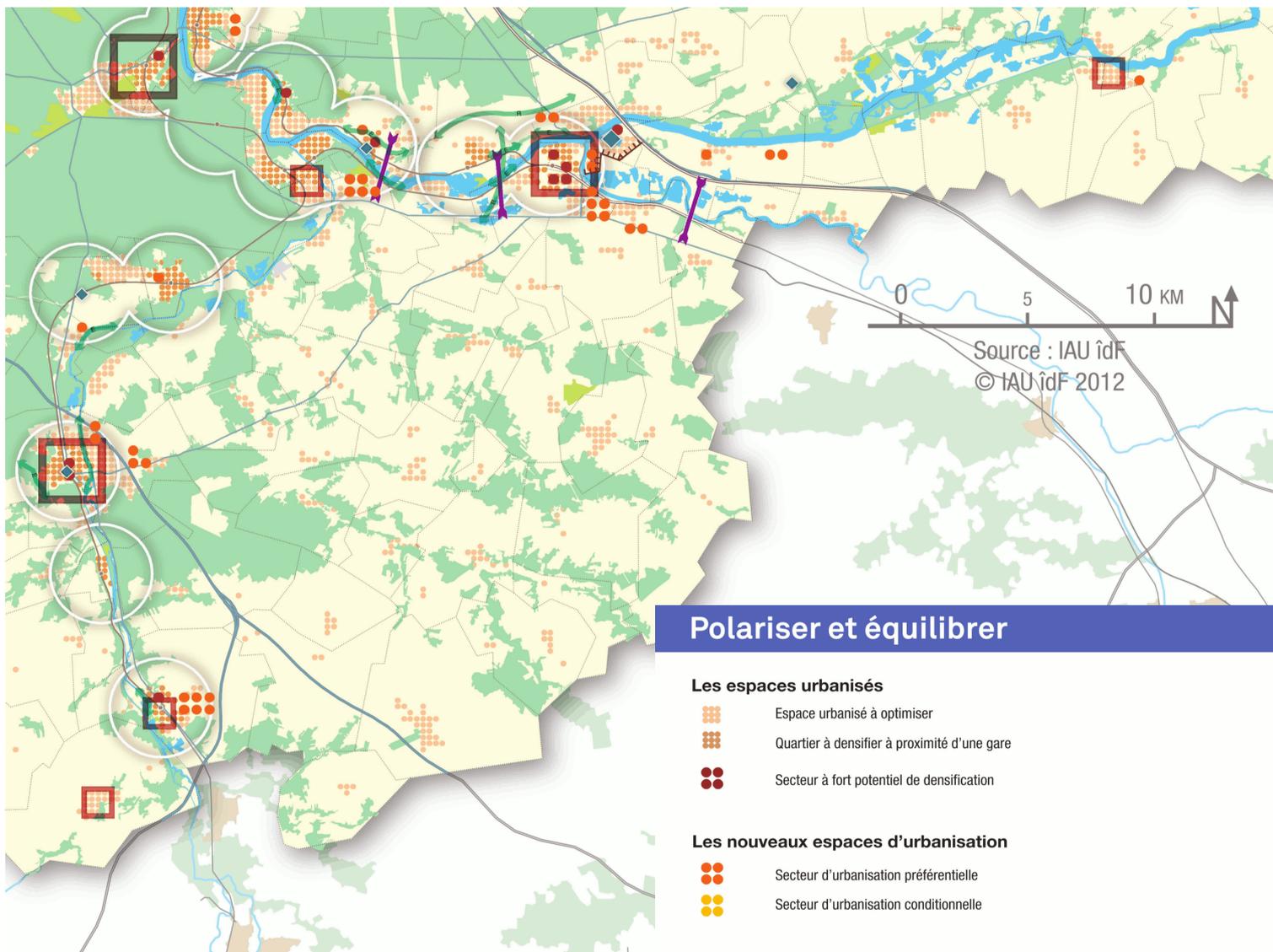


Le secteur d'urbanisation sur Esmans se situe dans la vallée de l'Yonne, en continuité de zones urbaines et d'activités existantes. Ceux de Nemours et Écuelles se situent également en continuité de zones d'activités existantes, mais sur le plateau, donc plus au cœur du Bocage Gâtinais. Celui de Souppes-sur-Loing se situe sur le plateau et en dehors de zones d'activités existantes.

Le SDRIF encourage également l'urbanisation autour des gares, en accordant un bonus de constructibilité aux communes qui en possèdent. Cela concerne Moret-sur-Loing dans le périmètre de réflexion et Souppes-sur-Loing, Bagnaux-sur-Loing, Nemours, Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte et Saint-Mammès dans la zone de pourtour.

Par ailleurs, trois franchissements de la Seine sont prévus par le SDRIF, à Écuelles, Varennes-sur-Seine et La Brosse-Montceaux. Ces infrastructures peuvent faciliter le développement, notamment en accélérant l'urbanisation des secteurs prévus au SDRIF en urbanisation préférentielle ou en communes desservies par des gares.

Le pont de La Brosse-Montceaux, en relation directe avec l'autoroute A5, pourrait aussi entraîner un développement moins contrôlé sur les communes des vallons de l'Yonne, non couvertes par le SDRIF.



Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle



Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares



Pôle de centralité à conforter

Relier et structurer

Les infrastructures de transport

Les réseaux de transports en commun	Les réseaux routiers		
	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
Niveau de desserte national et international			
Niveau de desserte métropolitain	Réseau RER RER A RER B RER C RER D RER E	Grand Paris Express tracé de référence tracé variante réseau complémentaire structurant	
Niveau de desserte territorial			
Gare ferroviaire, station de métro existante (hors Paris) Gare TGV existante	Gare ferroviaire, station de métro en projet (hors Paris) Gare TGV en projet		
	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)
Autoroutes et voies rapides			
Réseau principal			
Franchissements			

Les aéroports et les aérodromes

L'armature logistique

- Site multimodal d'enjeux nationaux
- Site multimodal d'enjeux métropolitains
- Site multimodal d'enjeux territoriaux

Préserver et valoriser



Les fronts urbains d'intérêt régional



Les espaces agricoles



Les espaces boisés et les espaces naturels



Les espaces verts et les espaces de loisirs



Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional



Les continuités

Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)



Le fleuve et les espaces en eau

Dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Bourgogne (2014), le Bocage Gâtinais fait partie de « l'espace Nord Yonne », dont le SRADDT constate la dynamique résidentielle positive et l'attraction par l'aire métropolitaine de Paris, ainsi que le caractère de pôle structurant pour Sens (niveau 2 sur 5 dans la région) et de pôle intermédiaire pour Pont-sur-Yonne et Villeneuve-sur-Yonne (niveau 4).

Cet ensemble est considéré comme particulièrement pertinent pour territorialiser les axes majeurs de la stratégie régionale que sont :

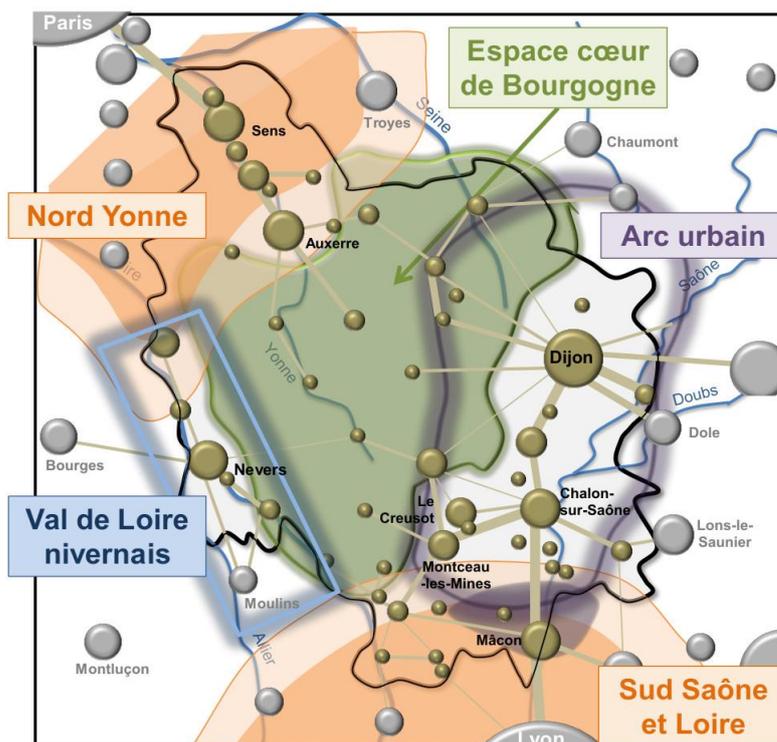
- l'accueil de populations et d'activités,
- l'organisation de stratégies complémentaires au développement des fonctions métropolitaines,
- et la coordination des stratégies de planification et d'organisation de spatiale de cet « inter-territoire » visant à éviter les choix incohérents, voire concurrentiels, entre territoires.

La structuration de l'espace Nord-Yonne devrait s'organiser autour des principes suivants :

- accroître les coopérations entre les villes, afin de se positionner face à l'influence parisienne ;
- travailler sur la maîtrise de son attractivité et en être acteur.

Une des principales déclinaisons de la stratégie régionale repose sur la contractualisation avec les territoires de projet.

Dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région Centre (2013), le Bocage Gâtinais reste un territoire de frange, à l'écart des espaces d'enjeux et de développement de la région. Le SRADDT donne en annexe une analyse territoriale pour chacun des six départements constituant la région. Celle du Loiret ne fait pas apparaître de développements importants sur le territoire du Bocage Gâtinais, seulement la confirmation de la vocation des pôles d'équipement et de services intermédiaires que sont Courtenay et Ferrières-en-Gâtinais, autour du pôle supérieur que constitue Montargis.



SRADDT Bourgogne, 2014. Espaces à enjeux (p. 73)

Les documents d'urbanisme locaux : un levier pour la maîtrise de l'urbanisation dans le cadre d'un projet de territoire à construire

Chargés de « fixer les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols » les PLU sont les principaux instruments de la planification urbaine et donc de la maîtrise de l'urbanisation et de la préservation des espaces ouverts.

Dans le Bocage Gâtinais, la grande majorité des communes dispose d'un document d'urbanisme : 49 POS ou PLU sont actuellement approuvés et 23 communes du Loiret de l'Yonne sont régies par trois PLUi. Une commune est sous carte communale (Chaintreaux) et 5 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme.

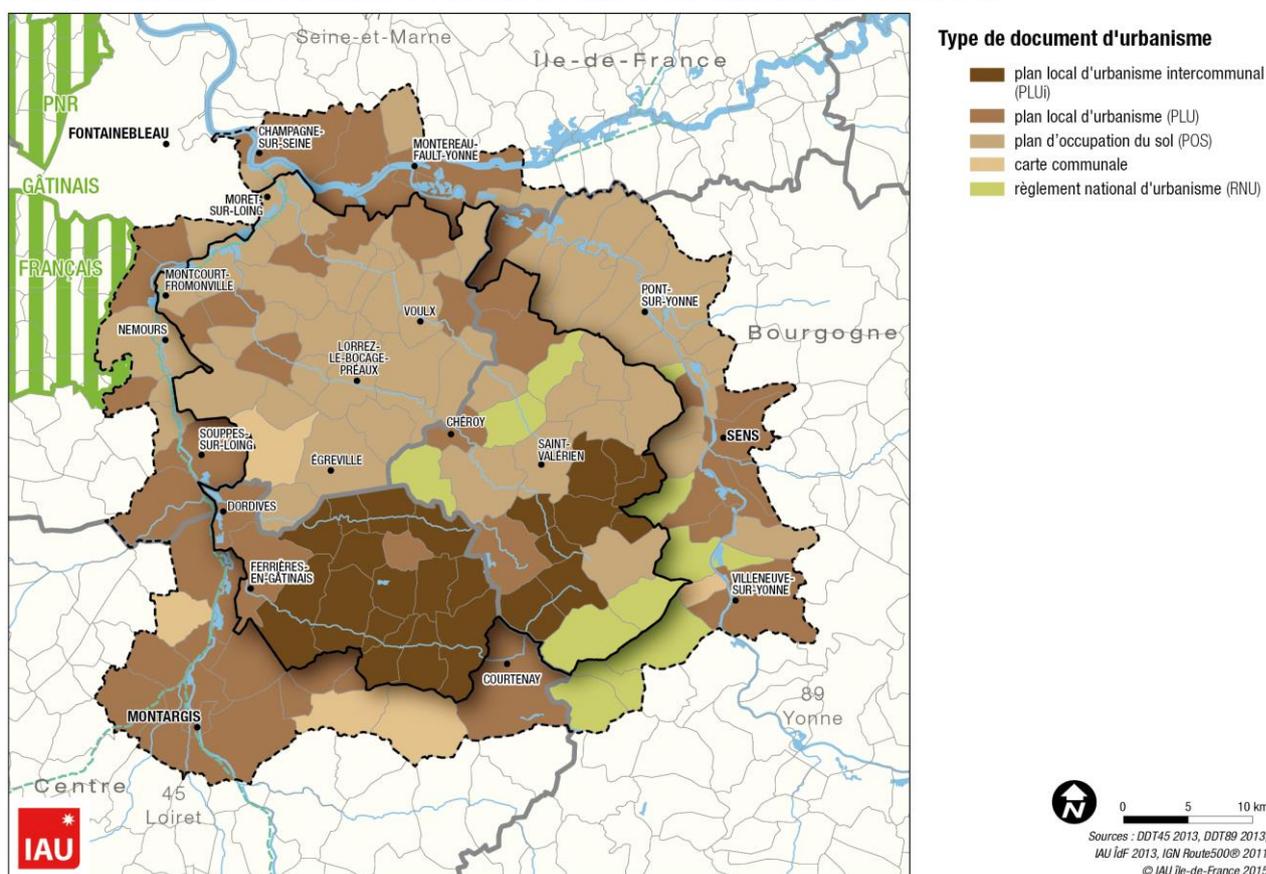
Malgré cette bonne couverture, il faut noter qu'une grande majorité des documents d'ur-

banisme locaux seine-et-marnais ont été approuvés avant 2001 (25) alors que la plupart des documents d'urbanisme locaux des communes de Yonne et du Loiret sont postérieurs à cette date.

Par ailleurs, trois Scot sont en cours d'élaboration sur la partie francilienne et sur le Loiret et un quatrième est en projet autour de Sens.

La planification locale constitue donc un enjeu pour l'avenir du Bocage Gâtinais : une mise en cohérence des projets de territoire locaux traduite dans des Scot aboutis et des documents d'urbanisme actualisés serait profitable à une optimisation des ressources foncières, à la pérennisation des espaces agricoles, boisés et naturels et à la planification d'extensions urbaines maîtrisées. Ce territoire, à la convergence de trois régions dont une dispose d'un schéma directeur à caractère prescriptif, pourrait grandement bénéficier d'un document cadre dont les orientations et les mesures pourraient être transcrites dans les documents d'urbanisme locaux.

COUVERTURE DES COLLECTIVITÉS EN DOCUMENTS D'URBANISME au 31.12.2013



Paysages

Essentielle dans un Parc Naturel Régional, l'approche paysagère permet de caractériser l'identité du territoire dans son ensemble, et plus en détail par la définition d'unités paysagères. Elle permet également de définir un projet commun.

Chaque individu souhaite vivre dans un territoire qu'il peut identifier comme le sien. Un territoire est une réalité géographique qui combine éléments naturels et action humaine. Le paysage est la représentation que l'homme se fait de ce territoire. Enfin, les paysages évoluent : non figés, ils ne peuvent être appréhendés que dans leurs dynamiques.

L'identité du Bocage Gâtinai

Un paysage rural diversifié

Le Bocage Gâtinai est un large plateau (40 x 30 km), entouré de deux grandes vallées, le Loing et l'Yonne (et de la Seine de Montereau-Fault-Yonne à Saint-Mammès), qui jouent le rôle de frontières naturelles et permettent de situer et d'identifier le territoire comme un ensemble cohérent. Il est traversé par quatre petites vallées coulant d'est en ouest, peu profondes : l'Orvanne, le Lunain, le Betz et la Cléry.

Le territoire est constitué de villages ruraux, parfois disséminés en hameaux (au sud-est en particulier), avec quelques bourgs plus importants (Voulx, Lorrez-le-Bocage, Chéroy, Égreville, Saint-Valérien). Des villes ou localités importantes, au patrimoine remarquable, encadrent le territoire : Nemours, Ferrières-en-Gâtinai, Courtenay, Villeneuve-sur Yonne, Sens, Pont-sur-Yonne, Moret-sur-Loing.

Sur la plus grande partie du territoire, on aperçoit peu d'horizons construits, ce qui donne l'image d'un territoire très rural, au caractère préservé, à seulement 80 km de Paris. La partie Nord offre des vues vers la vallée de la Seine, et la partie Est vers celle de l'Yonne (de Montereau à Sens), avec des horizons plus construits ou plus marqués par les infrastructures.

Les terres agricoles dominent, mais les îlots agricoles (ensembles de parcelles non limitées entre elles) sont moins grands que dans la Beauce et dans la Brie, étant plus entrecoupés de chemins et de haies et surtout plus ponctués d'espaces boisés (bosquets, remises, bandes boisées), de vergers et d'arbres isolés.



Lorrez-le-Bocage : village sur le coteau et bois autour du Lunain

Des sites particuliers se distinguent : des **étangs** dans les bois, sur un plateau argileux au sud, et des **buttes** rocheuses boisées au nord-ouest.

Le socle géologique est constitué de craie, qui affleure dans l'Est du territoire mais est recouverte dans l'Ouest par les couches tertiaires d'argile, de sable ou de calcaire. L'ensemble est recouvert par les couches quaternaires – limon sur les plateaux et alluvions dans les vallées. Des « cliquarts » se trouvent dispersés dans les champs, concrétions siliceuses (silex, chailles) au milieu des couches calcaires ou argileuses. Ils ont été beaucoup utilisés pour la construction des maisons paysannes, jusqu'au XIX^e siècle.



Vallery : bois, champs et bâti imbriqués

L'ensemble constitue un territoire rural bien identifié dans ses grands traits géographiques, et riche par la diversité de ses paysages : reliefs divers (buttes, coteaux vallonnés, balcons), vallées, petits espaces boisés, étangs, forêts, affleurement de grès, villages de vallées et de plateaux, hameaux.

Une identité bien caractéristique ressort de cette analyse : le paysage du Bocage Gâtinais est marqué par l'imbrication de bâti, de champs et de petits bois.



Entre Ville-Saint-Jacques et Dormelles :
ondulation du relief, bois et champs

« **Bocage** » ne signifie pas ici un paysage de haies comme au sens classique du terme, mais renvoie aux nombreux bois restés après le défrichement de la forêt. Les « **gâtines** », ou terres pauvres, caractérisaient cette vaste région au sol moins riche que ses voisines de Brie et de Beauce. Longtemps, les parcelles y furent de petites dimensions.

Une singularité paysagère par rapport aux pays voisins

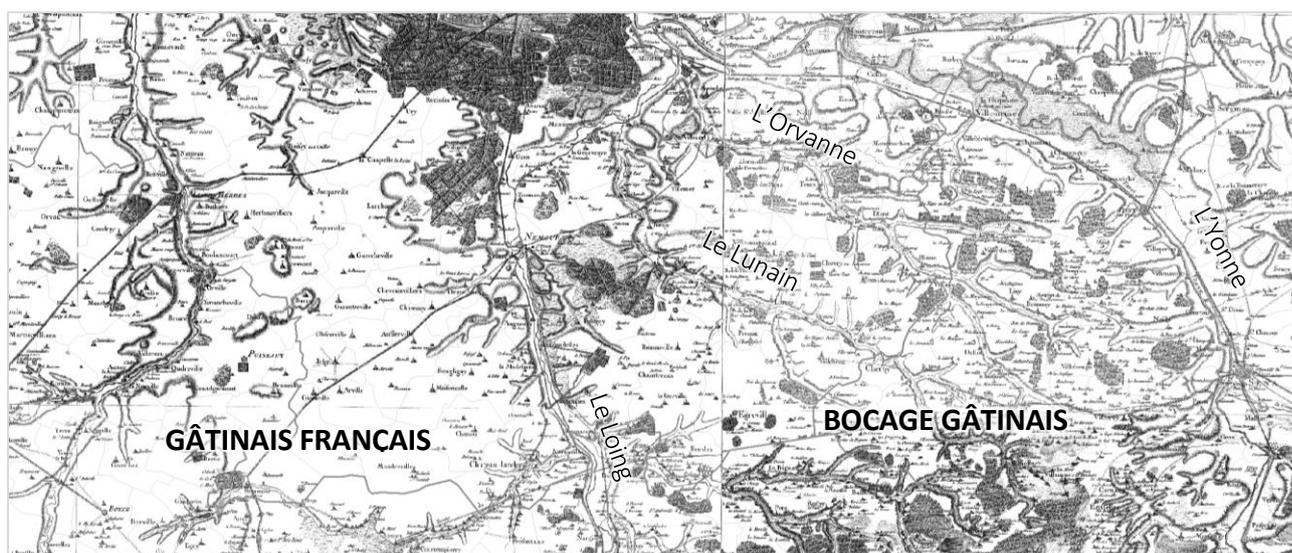
Le **Bocage Gâtinais** est un pays de champs ouverts ponctué de bois, comme ses voisins – le Gâtinais français, le pays d’Othe, la Puisaye ou la Brie. Il se distingue cependant de ceux-ci par des aspects significatifs.

Dans le **Gâtinais français**, la maille est de plus grande dimension : les îlots agricoles, les clairières, les forêts sont plus vastes et moins nombreux. La craie n’affleure plus du tout, le sable et le grès sont plus présents, et les vallées sèches témoignent d’un sol perméable.

Le **Pays d’Othe** est marqué par un paysage de collines boisées, entre la Champagne Crayeuse et la Champagne Humide (départements de l’Aube et de l’Yonne). La forêt couvre plus de la moitié du territoire. Cette région forestière abondamment vallonnée est entrecoupée de grandes cultures et de pâturages.

La **Puisaye** est beaucoup plus humide. Les étangs, déjà présents dans le Sud du Bocage Gâtinais, y sont encore plus nombreux, ainsi que les prairies. Autour, les boisements forment un paysage encore plus compartimenté, aux horizons plus rapprochés.

La carte de Cassini (1756) montre à l’ouest le Gâtinais français, ou Gâtinais beauceron, constitué de plateaux agricoles non boisés, à l’inverse du Bocage Gâtinais, caractérisé par la présence de nombreux boisements sur les plateaux.



Extrait de la Carte de Cassini (xviii^e siècle)

Les unités paysagères du Bocage Gâtinais

Le territoire est entouré par les grandes vallées du Loing, de la Seine et de l'Yonne, et par la petite vallée de la Cléry au sud. La forêt de Fontainebleau est une belle entrée au nord-ouest ; Sens et ses coteaux marquent la limite du territoire à l'est.

Cinq grandes unités (ou entités) paysagères se distinguent sur le plateau (cf. carte et tableau ci-après) :

1. **Le plateau de Voulx** : un plateau traversé par l'Orvanne, en pente douce vers la Seine, avec des buttes, préservé de l'urbanisation.
2. **Le plateau de Chéroy** : un plateau dominant celui de Voulx, coupé de vallées discrètes, avec des horizons lointains.
3. **Les étangs** : des espaces naturels pittoresques, mais inaccessibles et mités.
4. **Les vallons de Saint-Sérotin** : des balcons sur l'Yonne, avec une certaine pression urbaine.
5. **Les vallons d'Égriselles** : affluents de l'Yonne, au relief plus marqué que ceux de Saint-Sérotin.

A ces cinq grandes unités entièrement concernées par le projet de PNR, il convient d'ajouter trois qui l'entourent, et sont en partie concernées, au moins par les périmètres élargis (cf. carte) :

6. **Le plateau de Chuelles** : de part et d'autre de la vallée de la Cléry, peu marquée, un habitat plus dispersé, avec des hameaux beaucoup plus nombreux qu'au nord
7. **La vallée du Loing** : une vallée serrée, très plantée (peu d'horizons), suivie par l'ancienne N7 et la voie ferrée.
8. **La vallée de l'Yonne** : une vallée beaucoup plus ample, support de grandes voies de communication (ancienne N6, voie ferrée au pied du coteau, autoroute A5 et TGV sur le versant opposé).



Vallée du Lunain, Vaux-sur-Lunain



Paysages du plateau de Chéroy, Vallery



Alignements de fruitiers en entrée de ferme, St Valérien



Mare, Saint-Valérien

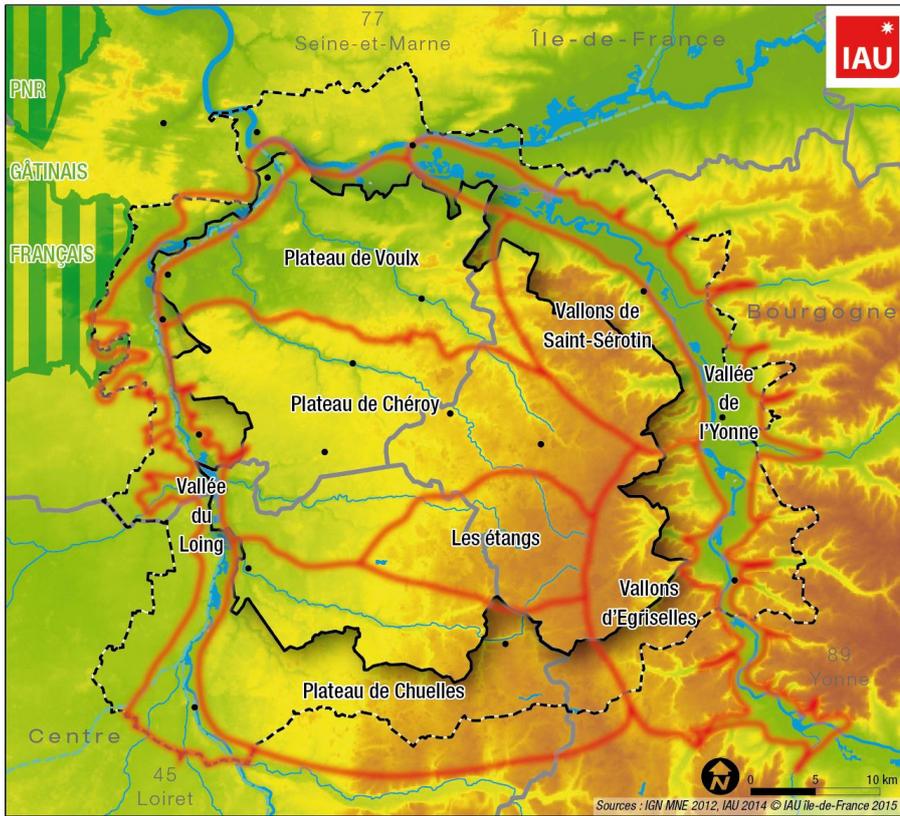
Caractères, richesses et fragilités des unités paysagères constitutives du Bocage Gâtinai

Caractères du relief	Caractères des espaces bâtis	Caractères des espaces agricoles et naturels	Richesses	Fragilités	Sous-unités
1. Plateau de Voulx					
Plateau bas, en pente douce vers la Seine Collines, buttes	Bourgs, villages, fermes en fond de vallée Urbanisation linéaire, le long des axes de communication	Coteaux boisés Plateaux agricoles parsemés de bois Pas d'horizon bâti sur le plateau	Plateau préservé de l'urbanisation Vues lointaines vers la vallée de la Seine	Extensions des villages Ex-RN6 à Écuelles et abords de Montereau	Plateau du Bois de la Croix Vallée du Lunain Plateau de Villemer Vallée de l'Orvanne Collines de St-Agnan
2. Plateau de Chéroy					
Plateau dominant celui de Voulx, coupé de vallées discrètes	Villages groupés sur le plateau Peu de pression de l'urbanisation	Grands espaces agricoles	Qualité visuelle des grands horizons ponctués de boisements Vues lointaines vers la vallée de la Seine	Quelques extensions Projet de zone commerciale à Souppes (en limite du périmètre de réflexion, en co-visibilité)	Plateau de Ferrières Vallée du Betz Forêt de Nanteau Plateau d'Égreville Plateau de Villebéon Vallée du Lunain Plateau de Sereine Plateau de Saint-Valérien
3. Les étangs					
Plateau avec départ de vallées, encore peu marquées	Villages de petite taille Mitage de l'espace et lotissement des espaces boisés datant des années 60-70	Nombreux étangs (pisciculture, loisir) et zones humides Espaces souvent privés, grillagés, inaccessibles	Milieux humides, ambiance des étangs au milieu des bois	Espaces naturels peu accessibles et mités	Plateau de Sainte-Rose Bocage de La Belliole
4. Vallons de Saint-Sérotin					
Vallons en balcon sur la vallée l'Yonne	Quelques villages anciens, nombreux hameaux, extensions récentes	Imbrication du bâti, de champs et de petits bois Horizons dégagés	Vues vers la vallée de l'Yonne	Pression urbaine assez importante	(chaque vallon forme une sous-unité)
5. Vallons d'Égriselles					
Vallons affluents de l'Yonne, au relief plus marqué que ceux de St-Sérotin	Se côtoient habitats anciens et récents : villages anciens, hameaux et mitage urbain	Imbrication du bâti, de champs et de petits bois	Vues vers la vallée de l'Yonne	Pression urbaine (Sens)	(chaque vallon forme une sous-unité)

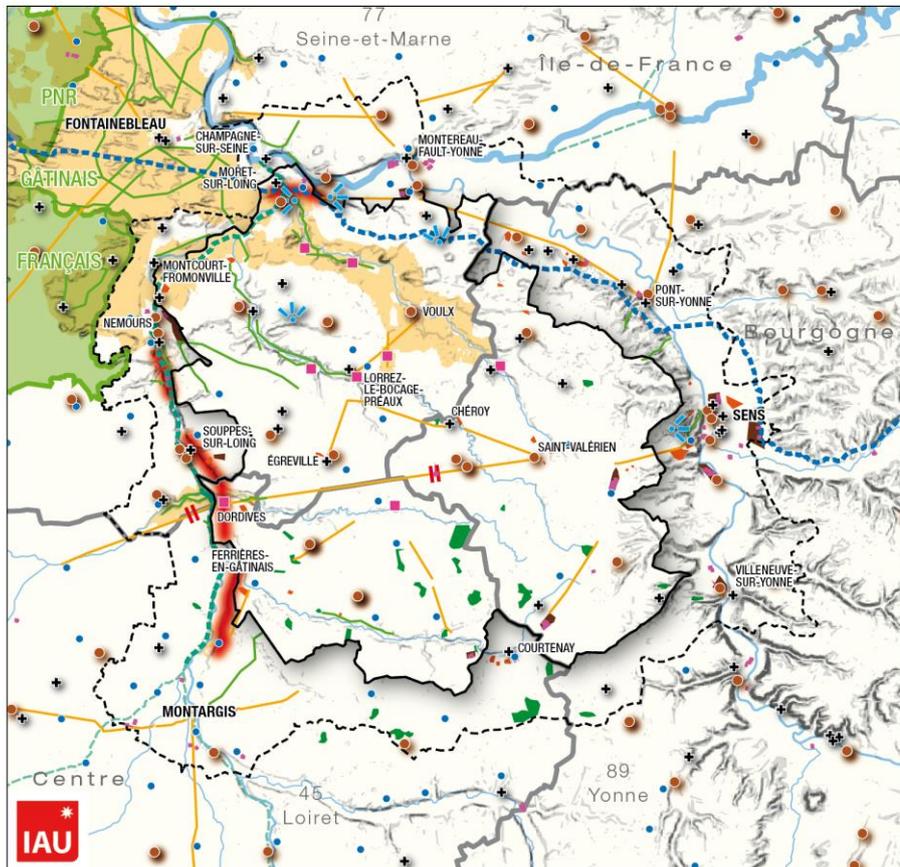
Caractères, richesses et fragilités des unités paysagères périphériques du Bocage Gâtinais

Caractères du relief	Caractères des espaces bâtis	Caractères des espaces agricoles et naturels	Richesses	Fragilités	Sous-unités
6. Plateau de Chuelles					
Plateau dominant le Loing mais peu marqué de part et d'autre de la vallée de la Cléry	Habitat dispersé, avec hameaux beaucoup plus nombreux qu'au nord	Suite du paysage caractéristique du Bocage Gâtinais, avec des champs ouverts entrecoupés de nombreux bosquets	Richesse naturelle des milieux boisés. Ville patrimoniale (Courtenay)	Mitage d'espaces naturels	Vallée de la Cléry Plateau de Chuelles Forêt de Montargis
7. Vallée du Loing					
Vallée encaissée, peu d'horizons lointains	Villes et villages anciens sur la rivière et le canal, urbanisation lâche le long de la voie ferrée et de l'ancienne N7	Versants boisés, fond planté (peupleraies, bosquets, friches) ou en étangs ; peu d'espaces ouverts	Richesse naturelle et paysagère du fond de vallée. Villes et villages patrimoniaux (Moret, Grez, Nemours, Fontenay...)	Ancienne N7 surdimensionnée et peu réaménagée, bordée d'espaces d'activités peu soignés ou à l'abandon	Vallée en amont de Nemours Vallée en aval de Nemours Confluence de la Seine
8. Vallée de l'Yonne					
Vallée ample, aux horizons lointains	Villes et villages de caractère sur la rivière, urbanisation linéaire le long de la voie ferrée et de l'ancienne N6	Versants en pente douce, grandes parcelles, en continuité avec la Champagne sénonaise	Villes patrimoniales (Sens, Pont-sur-Yonne)	Pression urbaine au nord (Montereau) et au sud (Sens)	Vallée en amont de Sens Vallée en aval de Sens Confluence de la Seine

LES UNITÉS PAYSAGÈRES



ÉLÉMENTS MARQUANTS DU PAYSAGE



Éléments valorisés

- sites protégés (*inscrits ou classés*)
- tracés rectilignes (*voie romaine, route royale, perspective*)
- parcours pittoresque (*carte Michelin*)
- coteaux et buttes
- château
- belvédère
- aqueduc de la Vanne
- canal du Loing

Éléments de repère

- clocher, hauteur sup. à 20m.
- château d'eau, hauteur sup. à 30m.
- silos à grain, hauteur sup. à 20m.
- bâtiment de grande dimension

Éléments discordants

- extension de bourg mal reliée
- lotissement d'habitat individuel en forêt
- zone d'activité désordonnée
- secteur à requalifier
- ruptures des tracés et des perspectives

Motifs paysagers du Bocage Gâtinais : richesses et fragilités

Le plateau et les vallées

Les plaines et plateaux agricoles sont rythmés par des formes végétales diverses, allant du bosquet à l'arbre isolé, en passant par le boqueteau, les vergers et les alignements. Ces ensembles ou éléments végétaux soulignent le relief (exemple des bosquets à Subligny), et donne des ambiances fortes aux lieux traversés, comme sur la petite route entre Vallery et Chéroy (D103), où l'on trouve des arbres isolés et des vergers en déprise. Le paysage végétal et champêtre constitué des bois et des bosquets, très caractéristique du Bocage Gâtinais, est peu menacé, mais reste à valoriser comme identitaire. Le patrimoine naturel composé par les arbres isolés, les vergers et les bandes enherbées, éléments structurants du paysage, est quant à lui plus fragile.

Certains paysages agricoles, en évolution, posent questions par rapport à l'image du Bocage : Va-t-on vers une simplification des espaces agricoles, quelles tailles des exploitations et quelles spéculations se font ? Enfin, quelle place laisse-t-on à l'arbre et à la biodiversité dans ces paysages agricoles ?

L'eau et les vallées sont largement présentes sur le territoire, et sont accompagnés d'un remarquable patrimoine naturel et bâti offrant de multiples facettes : prairies (en particulier autour du Lunain), marécages (autour de l'Orvanne par exemple), petit patrimoine lié à l'eau (Flagy, Ferrières-en-Gâtinais...) sont autant d'éléments qui font la richesse du territoire.

Certains éléments ponctuels sont très soignés, comme les moulins, lavoirs, puits et canaux, mais les fonds de vallées sont confrontés au devenir des prairies et de l'élevage, à la fermeture des vues dans les zones marécageuses et les peupleraies, au maintien difficile du petit patrimoine, au mitage par l'urbanisation...

Le bâti

Le territoire est constitué de villages ruraux, groupés dans les vallées au nord mais plus lâches et dispersés à l'est et au sud du territoire. Les villages sont souvent ramassés et les bâtiments qui les composent sont imprégnés des lieux et des sous-sols : le silex et la craie sont très présents et donnent leurs couleurs aux constructions.

Des points communs se retrouvent dans le traitement des espaces publics et dans des formes urbaines : présence de sentes, de placettes triangulaires et de potagers entourés de murets par exemple. Ces caractéristiques sont des atouts pour le territoire.

Mais c'est aussi du côté de l'urbanisation que l'on trouve les principales fragilités du paysage : des lotissements se sont développés depuis les années 1970 jusque récemment, en extension des villages sur certaines parties du territoire et tendent à dénaturer l'identité des lieux. Certains lotissements se sont implantés dans les bois pour le loisir (exemple de Brannay, Savigny-sur-Clairis). Les bois sont également touchés par un mitage plus diffus, datant surtout des années 1960 et 1970, notamment autour des étangs (Ervauville, Mérainville, Foucherolles). La maîtrise et la hiérarchie du développement de l'urbanisation représentent un défi pour le territoire.

Les repères

Habiter ou visiter le territoire du Bocage Gâtinais signifie être marqué par des éléments ponctuels forts qui sont autant de points de repères. Les buttes-témoins, notamment, sont très visibles dans le grand paysage et sont familières des habitants qui évoquent entre eux « la montagne de Flagy » ou encore « la montagne de Dormelles ».

A proximité de ces « montagnes », on devine les villages de très loin par leurs clochers. D'autres éléments construits ponctuent le paysage, comme les nombreux silos.

Éléments linéaires, les perspectives des châteaux donnent sa richesse au territoire. La voie romaine (D42) marque et structure également le paysage, à la fois comme longue perspective qui se poursuit sous des formes différentes et comme rappel d'une histoire millénaire.

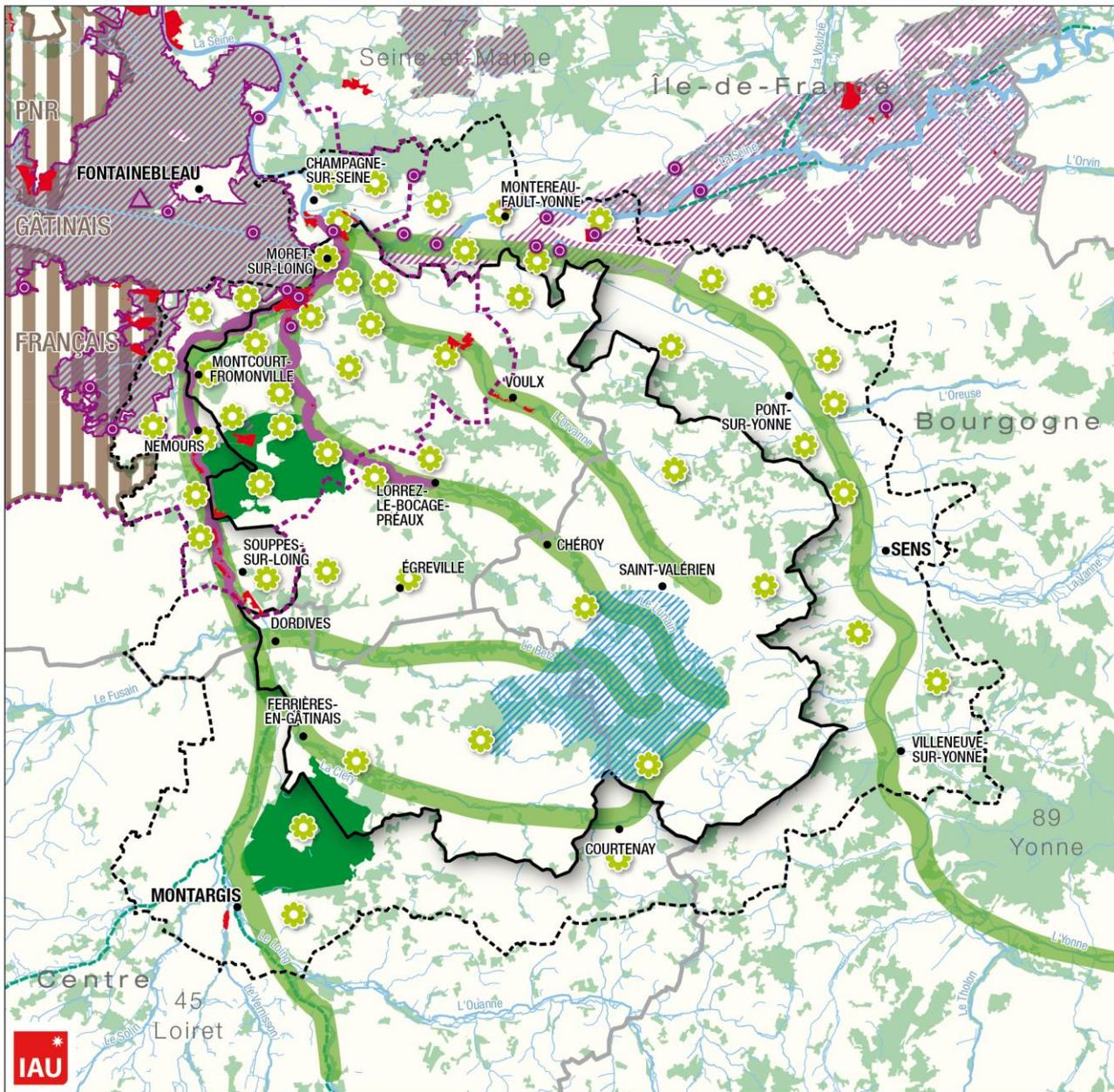


Bilan sur les richesses et fragilités du territoire

Au terme du diagnostic, discuté et enrichi au cours des réunions thématiques, un bilan du territoire peut être dressé en termes de richesses et de fragilités, en particulier au regard des patrimoines présents, de leur état de conservation et de valorisation et des pressions qui s'exercent à l'encontre de leur préservation.

Ce bilan fait émerger des enjeux thématiques et des axes de travail pour apporter des réponses au territoire. Quelques enjeux plus transversaux se dégagent et sont énoncés en fin de chapitre. Ces enjeux ont été évoqués par plusieurs groupes et lors des réunions transversales en fin de processus de concertation.

RICHESSES DU PATRIMOINE NATUREL



Ensembles remarquables

- vallée abritant les milieux les mieux conservés
- principal réservoir de richesse faunistique
- principal réservoir de richesse floristique
- commune avec responsabilité pour la flore rare/menacée du territoire

Reconnaissance et protection

Territoire protégé

- zone Natura 2000
- forêt de protection existante
- réserve naturelle et arrêté de biotope existant
- espace naturel sensible (ENS)

Territoire de projet

- Parc Naturel Régional du Gâtinais français
- Réserve de Biosphère de Fontainebleau - Gâtinais (MAB)

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- hydrographie
- canal



0 5 10 km

Sources : CG77 ENS 2013, CG45 ENS 2013, AESN 2007, MNHN 2014, Unesco 2014, Dreal Bourgogne 2011, Dreal Centre 2011, Driea IDF 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500© 2011, IAU îdF 2014 © IAU Île-de-France 2015

Richesses, fragilités et enjeux par thème

Pour chacun des bilans thématiques, sont formulés les principaux enjeux qui apparaissent sur ce territoire et les réponses, en termes d'axes de travail, qui sont apparues nécessaires à l'issue du diagnostic et des réunions d'échanges collectifs et transversales.

Ressources et patrimoine naturels

Bilan des richesses et fragilités

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
BIODIVERSITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> – Une richesse floristique totale comparable aux PNR d'Île-de-France, de Bourgogne ou de la région Centre, mais une flore patrimoniale particulièrement bien représentée, notamment au nord-ouest du territoire. – Une incontestable richesse faunistique avec la présence de plus de la moitié des espèces d'oiseaux et papillons de jour connues en France métropolitaine, en particulier dans le secteur des étangs. – Le territoire est le support de plusieurs continuités écologiques d'importance nationale et inter-régionale. – Une répartition des bois en petits bosquets bien répartis sur le territoire, présentant un réel intérêt cynégétique (faisans, lièvres, chevreuils, petite faune sauvage). – L'amélioration des connaissances du patrimoine naturel pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Un classement en sites remarquables (sites Natura 2000, réserves, Znieff...) assez modeste. – Une grande hétérogénéité dans la connaissance du patrimoine naturel. – Des espaces particulièrement riches sur la périphérie du territoire de réflexion, qui n'y sont pris en compte que partiellement. – Un état de conservation des habitats moyen à mauvais dans de nombreux secteurs, les vallées figurant parmi les zones les mieux conservées du territoire mais ne bénéficiant d'aucune mesure de gestion. – Des prairies menacées par la disparition des quotas laitiers, qui risque d'accentuer leur mise en culture. – Présence d'espèces indésirables et invasives (par exemple dans les rivières la perche soleil, l'écrevisse américaine ou l'écrevisse de Louisiane). – Une bonne régulation des sangliers mais des plans de chasse moins adaptés pour les cervidés. – Une baisse du nombre de chasseurs préoccupante pour la régulation de la grande faune notamment. – Des espaces boisés mités par l'urbanisation, à maîtriser.
RESSOURCE EN EAU ET RIVIÈRES	
<ul style="list-style-type: none"> – Des eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable locale et plus lointaine (agglomération parisienne). – Une dizaine de captages prioritaires au niveau national combinant des enjeux de qualité et d'approvisionnement en eau potable, notamment dans la vallée du Lunain. – La mise en place des aires d'alimentation de captages prioritaires peut favoriser la conservation des prairies et la mise en place de mesures agro-environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une ressource en eau et des rivières dégradées par les pollutions diffuses, notamment d'origine agricole et des problèmes d'hydromorphologie (par exemple, multiples plans d'eau, notamment le long du Betz, impactant la qualité des rivières tant qualitativement que quantitativement).
RESSOURCES DU SOUS-SOL	
<ul style="list-style-type: none"> – Un sous-sol potentiellement riche en hydrocarbures, comme dans le reste du bassin parisien, 1^{er} bassin d'hydrocarbures de France. – Des gisements en matériaux particulièrement intéressants pour la production de granulats utilisés dans le secteur du BTP. – Présence rare d'une carrière de pierre de taille en limite de périmètre à Souppes-sur-Loing, à caractère patrimonial. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une pression croissante pour l'exploration du sous-sol et la recherche d'hydrocarbures. – La demande en granulats va croître avec la réalisation des objectifs de construction du SDRIF en Île-de-France.

Enjeux et axes de travail pour le territoire

Améliorer la connaissance des patrimoines naturels et diffuser cette connaissance

- Approfondir les connaissances sur les richesses naturelles du Bocage Gâtinais dans les secteurs les moins connus ;
- Faire connaître et reconnaître ces richesses, en particulier celles liées à l'eau et aux milieux humides ;
- Faire connaître les bonnes pratiques des acteurs intervenant sur les espaces (agriculteurs, propriétaires forestiers et sylviculteurs, riverains des cours d'eau, collectivités) et faire évoluer les pratiques nuisibles à la préservation des richesses patrimoniales (urbanisme, activité industrielle, agriculture, sylviculture, etc.).

Développer la préservation et la gestion des milieux naturels

- Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces remarquables, lutter contre la prolifération des espèces invasives ;
- Développer des mesures de gestion adaptées à la préservation des habitats remarquables ;
- Appliquer et mettre en œuvre au niveau du territoire les orientations nationales TVB et les objectifs des SRCE, en veillant à la cohérence interrégionale ;
- Développer la prise en compte croisée des enjeux de développement agricole, de reconquête de la qualité de l'eau et de valorisation de la biodiversité.

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux liés à l'eau et à la biodiversité

- Favoriser toutes les initiatives permettant de répondre aux enjeux environnementaux, notamment de l'eau et de la biodiversité ;
- Veiller à une gestion raisonnée des ressources du sous-sol, compatible avec la préservation des milieux fragiles et de la ressource en eau.

Concilier les usages

- Concilier les pratiques des loisirs motorisés et la protection des espaces naturels et patrimoniaux ;
- Concilier la pisciculture et la préservation des milieux, de la faune et de la flore, par exemple en cloisonnant les plans d'eau pour limiter leurs impacts sur les rivières ;
- Concilier chasse et sylviculture.

Paysages, patrimoine bâti et culturel

Bilan des richesses et des fragilités

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
PAYSAGES	
<ul style="list-style-type: none"> – Un territoire rural bien identifié dans ses grands traits géographiques, riche d’une diversité de paysages (éléments de reliefs (buttes, coteaux vallonnés, balcons), vallées, petits espaces boisés, étangs, forêts, petites villes, villages) au caractère préservé. – Un territoire caractérisé par l’imbrication du bâti, des champs et des petits bois, distinct de ses voisins le Gâtinais français (maille plus grande, sables et grès plus présents, vallées sèches), le Pays d’Othe (collines boisées entrecoupées de grandes cultures et pâturages), la Puisaye (étangs et prairies plus nombreux, paysages plus compartimentés). 	<ul style="list-style-type: none"> – Quelques éléments discordants dans le paysage (extensions urbaines récentes en sortie de village mal intégrées au tissu urbain existant, en particulier dans l’est et le sud du territoire, lotissement en forêt, zones d’activités désordonnées, rupture dans des tracés et perspectives), mais plutôt situés sur le pourtour du territoire. – Des zones d’activité en friche à réhabiliter. – Tendance à la disparition de certains éléments bocagers (haies, arbres isolés, vergers de plein vent).
PATRIMOINE BÂTI	
<ul style="list-style-type: none"> – Une diversité intéressante de patrimoine : classique (châteaux, églises), archéologique, vernaculaire (éléments liés à la terre et aux activités), civil. – Un patrimoine bâti essentiellement rural et vernaculaire, homogène dans l’emploi de matériaux, avec la présence de la brique (en arrête ou décor de façade) et de la tuile plate, et dans les gabarits (maisons rurales, fermes élémentaires ou blocs-à-terre en R+1 ou R+1 + combles ouverts par des lucarnes, gerbières ou portes à foin, portes cochères à deux battants à arc surbaissé). – Présence d’éléments spécifiques : croix de chemin et de carrefours en fer forgé, puits à treuil, notamment « à mitre », lavoirs à planchers mobiles, gués romains. – Au nord du territoire, présence de nombreux châteaux forts et églises fortifiées, reflets de cette terre de marche, entre domaine royal, comté de Champagne et duché de Bourgogne. – Des petites villes historiques préservées (Moret-sur-Loing, Ferrières-en-Gâtinais, Flagy...). 	<ul style="list-style-type: none"> – Relativement peu de monuments protégés (autant que dans le PNR du Morvan, mais moins que dans le Vexin ou dans le Parc Loire-Anjou-Touraine) et de façon inégale (davantage d’inventaires et protections en Seine-et-Marne). – Commerces et échoppes en rez-de-chaussée des cœurs de bourgs, ainsi que nombreux moulins, non protégés, menacés par la disparition du commerce de proximité, la transformation en habitat ou la reconquête de la continuité naturelle des rivières. – Un patrimoine faiblement mis en valeur, qui mériterait d’être mieux révélé pour faire redécouvrir la richesse de l’histoire du territoire. – De nombreuses villes historiques, ayant structuré le territoire, sont situées sur le pourtour du Bocage Gâtinais. – Certains savoir-faire caractéristiques ont disparu (tuilerie de Bezanleu).
SAVOIR-FAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> – Présence d’associations actives de longue date sur l’ensemble du territoire (amélioration et partage de la connaissance, préservation du patrimoine (Prix de rénovation), découverte du territoire (randonnées gourmande et vagabonde). – Valorisation et promotion des savoir-faire et produits locaux dans plusieurs musées ou espaces culturels (musée-jardin Bourdelle d’Égreville, musée du verre et de ses métiers de Dordives, Maison des métiers d’art de Ferrières-en-Gâtinais, muséonature de Moret-sur-Loing, Foire à la volaille et à la gastronomie gâtinaise). 	<ul style="list-style-type: none"> – Une action associative insuffisante pour assurer une bonne intégration des questions liées au patrimoine et au paysage dans l’aménagement et le développement du territoire.

Enjeux et axes de travail pour le territoire

Améliorer la connaissance des patrimoines bâti et paysagers et diffuser cette connaissance

- Approfondir la connaissance du patrimoine bâti, inventorier les ressources locales pour mieux les valoriser, par exemple valoriser en réseau les fortifications de plaine, les châteaux-forts et les vestiges de villes fortifiées ;
- Développer la connaissance des paysages du Bocage Gâtinais et diffuser ces éléments pour une meilleure préservation des paysages ;
- Diffuser cette connaissance afin d'enraciner et de créer du lien social : partager et faire connaître ce patrimoine pour transmettre et partager une identité commune, partager et transmettre l'histoire locale, organiser des moments propices à cela (par exemple lors de la rénovation de bâtiments, des conférences historiques).

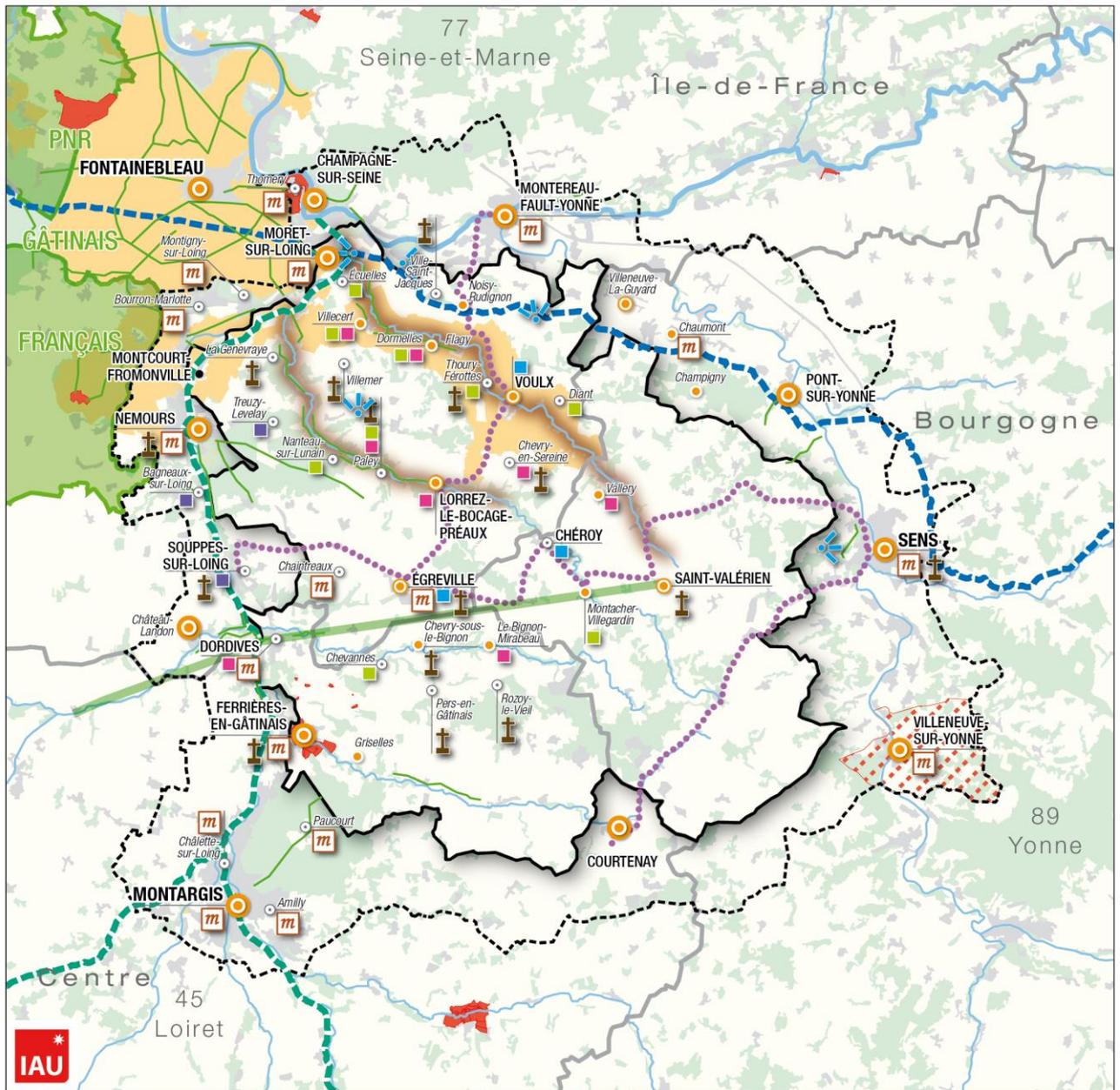
Conforter l'identité du Bocage Gâtinais

- Eviter les dégradations, les restaurations abusives, les destructions : expérimenter de nouvelles techniques de réhabilitations ;
- Traiter les friches urbaines et requalifier les abords des anciennes nationales ;
- Maîtriser l'étalement urbain et le mitage des espaces boisés notamment, lutter contre la banalisation des paysages ;
- Valoriser le patrimoine bâti et les savoir-faire locaux (pierre de taille, tuilerie...).

Renforcer la prise en compte des enjeux liés au patrimoine bâti et aux paysages

- Intégrer la prise en compte du patrimoine et des paysages dans les documents d'urbanisme, par exemple, identifier dans les documents d'urbanisme les échoppes et commerces de rez-de-chaussée à valeur patrimoniale à préserver lors de leur transformation ;
- Intégrer la prise en compte du patrimoine et des paysages dans les opérations d'aménagement (notamment les grandes zones d'activités économiques, l'effacement des obstacles à l'écoulement naturel des rivières) et les travaux sur les bâtiments (y compris formation des artisans).

RICHESSES DU PATRIMOINE CULTUREL



Patrimoine urbain

- ville historique
- bourg remarquable
- village remarquable

Patrimoine culturel

- patrimoine préhistorique
- église, abbaye notable
- château remarquable
- patrimoine industriel
- autre édifice remarquable
- musée
- ZPPAUP
- commune ayant une ZPPAUP

Ensembles linéaires

- ancienne voie romaine
- ligne de défense féodale
- canaux historiques
- aqueduc de la Vanne
- ancienne voie ferrée

Éléments marquants du paysage

- sites protégés (*inscrits ou classés*)
- parcours pittoresque (*carte Michelin*)
- belvédère

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie



0 5 10 km

Sources : DRAC ÎdF 2012, DRAC Bourgogne 2011 et 2013, DRAC Centre 2013, CDT/CRT/OTSI 2013, carte Michelin 1999, IFEN Corine land cover 2006, IGN Route500® 2011, IAU ÎdF 2014 © IAU Île-de-France 2015

Population, habitat et mobilité

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
POPULATION ET HABITAT	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui attire de nouvelles populations, dans une dynamique plus marquée que les PNR d'Île-de-France, de Bourgogne ou de région Centre. - Une composition socioprofessionnelle des ménages actifs arrivés récemment peu différente des ménages déjà installés. - Un rythme de construction de logements modéré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logement peu adapté à l'accueil de jeunes ménages (peu de petits logements, peu en location et notamment en locatif social). - Un territoire en mutation sous l'influence de la métropolisation, avec par exemple un niveau intermédiaire de résidences secondaires entre les PNR franciliens et les PNR des deux autres régions. - Une part de la population et du parc de logements présentant des risques de précarité énergétique (faibles revenus, présence de modes de chauffage coûteux (fuel), dépendance à l'automobile et longs trajets domicile-travail).
MOBILITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> - Un accès aux transports ferrés ou routiers relativement rapide à proximité. - 2/3 des actifs travaillent dans le périmètre d'étude du projet (plateau et vallées limitrophes). - Plusieurs centres de télétravail en projet sur le territoire ou à proximité (Moret-sur-Loing, Nemours, Souppes-sur-Loing, Voulx, Montereau-Fault-Yonne). 	<ul style="list-style-type: none"> - Des distances domicile-travail en forte progression (+10 % entre 1999 et 2009 contre +3 % dans territoires ruraux franciliens). - Des actifs récemment installés travaillant moins souvent à proximité, avec comme conséquence fréquente un investissement moindre dans la vie sociale du territoire. - Un territoire tourné vers plusieurs pôles, qui rend difficile la massification des trajets susceptibles de rentabiliser des transports collectifs. - Des bassins de transports essentiellement monodépartementaux et tournés vers un seul pôle, une information des usagers éclatée, un effet de frontière accentué par le zonage tarifaire francilien.
VIE LOCALE	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui combine les atouts d'une certaine « tranquillité rurale » et d'un accès aisé en voiture (moins de 20 minutes) aux principaux équipements et services de la vie quotidienne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune petite ville du Bocage Gâtinais ne peut contrebalancer la concentration d'équipements et services dans les pôles structurants du pourtour. - Des évolutions qui pèsent lourds sur la vie familiale et sociale et qui pose de façon plus aigüe la question du « vivre ensemble » : croissance démographique, lotissements en impasse et détachés des villages anciens, allongement des navettes domicile-travail, disparition de services de proximité, dépendance à l'automobile.

Enjeux et axes de travail pour le territoire

Faire de la question du lien humain, de la mobilisation associative et du vivre ensemble un fil rouge de l'action

- Améliorer la cohésion sociale, notamment entre anciens et nouveaux habitants, par exemple par le biais d'événements ;
- Faciliter l'émergence d'une offre de logements diversifiée en milieu rural.

Améliorer et structurer l'offre d'équipements et services

- Structurer l'offre d'équipements et de services locaux au niveau des centres des petits bourgs, en lien plutôt qu'en opposition avec les pôles périphériques et améliorer l'accès aux services dans les zones peu denses ;
- Développer l'accès au réseau haut débit ;
- Lutter contre la dévitalisation des cœurs de bourgs.

Adapter le territoire face à l'augmentation du coût de l'énergie

- Proposer de nouveaux services de mobilité sur le territoire (covoiturage, auto-partage, télétravail, télé-centres, sécurisation d'itinéraires pour les vélos, etc.) ;
- Développer l'utilisation de source d'énergie renouvelable, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments mal isolés, prévenir le risque d'émergence d'une précarité énergétique ;
- Développer les points info énergie pour diffuser des pratiques moins consommatrices d'énergie et accompagner les particuliers et les collectivités dans leurs travaux de rénovation.

Développement urbain et pression foncière

Bilan des richesses et des fragilités

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
<ul style="list-style-type: none">– Un territoire faiblement urbanisé.– Contrairement aux PNR franciliens, transactions de terres cultivables et prés à des prix compatibles avec l'activité agricole.– Des bourgs ruraux encore bien conservés et des entrées de villages peu dégradées par la prolifération de zones d'activités commerciales ou artisanales.– De nombreuses communes de l'Yonne et du Loiret engagées dans des PLU intercommunaux.– Territoire entièrement couvert par des SCoT existants ou en projets, et par le Sdrif côté francilien en faveur d'un développement urbain maîtrisé dans les villages et d'un développement polarisé.	<ul style="list-style-type: none">– Une pression urbaine qui s'exerce aux abords immédiats du territoire et ponctuellement près des grands axes de circulation.– 80% des terres agricoles en location, ce qui rend difficile l'installation de nouveaux agriculteurs en dehors d'héritage familial.– Importantes ventes de terrains ruraux non productifs à vocation de loisirs, indicateur potentiel d'un mitage des espaces ouverts (essentiellement en Seine-et-Marne).– Nombreux projets d'urbanisation et nouveaux franchissements de la Seine et de l'Yonne inscrits au schéma directeur d'Île-de-France, développement industriel et logistique à long terme sur l'A19.– Des documents d'urbanisme anciens en Seine-et-Marne (majoritairement POS).

Enjeux et axes de travail pour le territoire

Mieux préparer le territoire à l'accueil de nouveaux arrivants

- Anticiper les besoins liés aux services urbains (assainissement...);
- Améliorer la qualité du développement urbain;
- Lutter contre les nouvelles formes urbaines mal intégrées et banalisées, et en concurrence avec les centres anciens.

Maîtriser le développement urbain et les pressions foncières

- Développer les outils de maîtrise du développement urbain;
- Conseiller dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux;
- Lutter contre le mitage des espaces agricoles et naturels pour les loisirs, par exemple en réfléchissant au devenir des vergers;
- Favoriser la densification ou la réhabilitation des zones d'activités économiques existantes, avant d'envisager de nouvelles extensions.

Activités économiques

Bilan des richesses et des fragilités

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	
<ul style="list-style-type: none">– Un territoire créateur d’emplois (plus de 3000 emplois en 20 ans, dynamique équivalente à celle des PNR franciliens), principalement dans le tertiaire.– Les 2/3 des emplois sont situés dans le tissu urbain, 1/3 dans les zones d’activités économiques.– Projet d’Ecopôle à Ecuelles.– Projet intéressant en bordure du périmètre de réflexion : réinvestissement des bâtiments industriels de la vallée du Loing (rachat du site de Prevent Glass à Bagneaux-sur-Loing pour créer de l’emploi local), projet de développement de zones multimodales connectées aux réseaux routier, ferré et de navigation à Gron (Yonne).	<ul style="list-style-type: none">– Un développement des activités orienté principalement autour de zones d’activités économiques et industrielles, consommatrices d’espace.– Des ZAE étendues marquant ponctuellement le paysage.
AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	
<ul style="list-style-type: none">– Des terres agricoles qui occupent les 3/4 du territoire.– Des conditions de sol et de climat favorables à la production de blé panifiable, d’orge de malterie ou de betteraves.– Une filière lait importante, notamment avec la présence de l’entreprise Senoble-Senagral à Jouy, mais de moins en moins « locale ».– Présence d’équipements de première transformation diversifiés, sur le Bocage Gâtinais ou à proximité.– Un potentiel non négligeable de transformation de la luzerne, favorable à une moindre utilisation d’intrants agricoles.– Des filières spécialisées (fruits et légumes, élevage hors bovins) tournées vers la transformation et la vente directe, appuyées par des événements locaux (foire à la volaille, randonnées gourmandes...).– Des potentialités favorables à la production de chêne de qualité, valorisé en tonnellerie notamment.– Une organisation en petits bois avec un réel intérêt cynégétique.– Des débouchés à développer pour les chênes de second choix, les feuillus secondaires et le robinier.	<ul style="list-style-type: none">– Une perte de la moitié des exploitations, des emplois agricoles et du bétail en 20 ans.– Des cultures assez peu diversifiées, dominées par quelques cultures phares (blé tendre, orge, colza).– Un risque de fragilisation des petites et moyennes exploitations d’élevage et des exploitations cultivant la betterave par la fin des quotas sur le lait et le sucre.– Des défis environnementaux à relever, notamment pour les exploitations valorisant des blés à haute teneur en protéines, exigeants en azote.– Des obligations liées aux activités agricoles qui semblent de moins en moins prises en compte par les habitants.– Un domaine forestier très morcelé, qui freine la valorisation de la ressource en bois, y compris en bois énergie, qui ne peut être qu’un co-produit de filières sylvicoles traditionnelles.– Autres obstacles au développement de la valorisation du bois : manque de main d’œuvre et de formation adaptée, manque de sites de première et seconde transformation du bois de grande envergure, manque de desserte et de capacité de stockage.

Atouts et opportunités	Faiblesses et menaces
TOURISME	
<ul style="list-style-type: none"> – Un territoire proche de secteurs touristiques importants (Fontainebleau, Sens, la Puisaye) et de villes attractives (Fontainebleau, Moret-sur-Loing, Nemours, Sens, Montereau-Fault-Yonne, Montargis). – Canal du Loing (tourisme fluvial et cyclable). – Un maillage de sentiers pédestres important sur le territoire, des acteurs locaux très dynamiques. – Organisation d'événements qui participent à la promotion du territoire comme les « Rando-gourmandes », la « Randonnée vagabonde ». – Présence de nombreux équipements sportifs et récréatifs, tant terrestres que nautiques. – Une offre d'hébergement essentiellement sous forme de gîtes et chambres d'hôtes, bien répartie. – Une offre de restauration variée, qui pourrait encore s'enrichir sur une restauration rapide de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de relations interrégionales des réseaux touristiques. – Peu de connexions entre le Bocage Gâtinais et les zones d'attractivité extérieures, par exemple pas d'itinéraire pédestre transversal entre plateau et vallées. – Une attractivité touristique portée à la randonnée pédestre, mais peu par la randonnée cyclable. – Un réseau d'hébergement et de restauration peu dense. – Une offre d'hébergement peu labellisée.

Enjeux et axes de travail pour le territoire

Industrie, commerce, artisanat

Diversifier les activités économiques et renforcer le lien avec le territoire :

- Lutter contre la dévitalisation des cœurs de bourgs et favoriser la reprise des activités de commerce et d'artisanat diffuses dans le tissu urbain ;
- Valoriser le patrimoine industriel et les savoir-faire à l'occasion des mutations du tissu industriel.

Maîtriser le développement des zones d'activités économiques

consommatrices d'espace :

- Favoriser la densification des zones d'activités existantes et la réhabilitation des zones en friches préalablement au développement ou à l'extension des zones d'activités ;
- Travailler sur l'intégration, notamment paysagère, des ZAE.

Agriculture, sylviculture

Diversifier les activités économiques et renforcer le lien avec le territoire :

- Développer de nouveaux débouchés économiques durables pour les produits agricoles et sylvicoles, en s'appuyant sur les ressources locales (bois, produits agricoles) ;
- Valoriser le potentiel de transformation de proximité (première et seconde transformation), soutenir les circuits courts (améliorer la signalisation) ;
- Expliquer, faire connaître les caractéristiques des activités agricoles et sylvicoles et leurs contraintes (déplacements d'engins volumineux, nécessité de travailler la nuit...).

Lever les freins à la valorisation de la ressource forestière :

- Organiser l'exploitation forestière sur des regroupements de parcelles ;
- Organiser la circulation des engins forestiers et l'accès aux parcelles avec les collectivités ;
- Elaborer un schéma de la desserte des parcelles boisées et de la circulation des camions porte-engins et porte-grumes depuis les places de tri des bois situées dans les massifs, jusqu'au départementales et nationales du territoire ;
- Prendre en compte les contraintes des forestiers dans les plans de chasse ;
- Anticiper le changement climatique notamment dans la gestion des forêts (cycles longs).

Accompagner les entreprises, favoriser le rapprochement des acteurs :

- Attirer et former une main d'œuvre adaptée en agriculture et sylviculture ;
- Faciliter les démarches administratives.

Réfléchir au devenir des activités en déprise fortement liées

à l'identité du territoire :

- Lutter contre la disparition de l'apiculture et de l'élevage, en particulier l'élevage extensif, qui permet le maintien des prairies ;
- Lancer une réflexion sur le devenir des vergers à l'abandon.

Tourisme

Développer l'offre touristique sur les activités et services encore peu représentés :

- Développer des produits touristiques en valorisant les ressources locales : circuits touristiques révélant le patrimoine (mise en réseau des châteaux et églises fortifiées par exemple), réhabilitation de la tuilerie de Bezanleu (chantier du patrimoine, sorties découvertes, animation du territoire), valorisation de la carrière de pierre de taille... ;
- Diversifier l'offre d'hébergement touristique (hébergement insolite par exemple) et de restauration (restauration rapide de qualité par exemple) ;
- Développer l'offre de produits touristiques et de services pour la randonnée cyclables (vélocistes, randonnées interparcs avec le Gâtinais français sur plusieurs jours...).

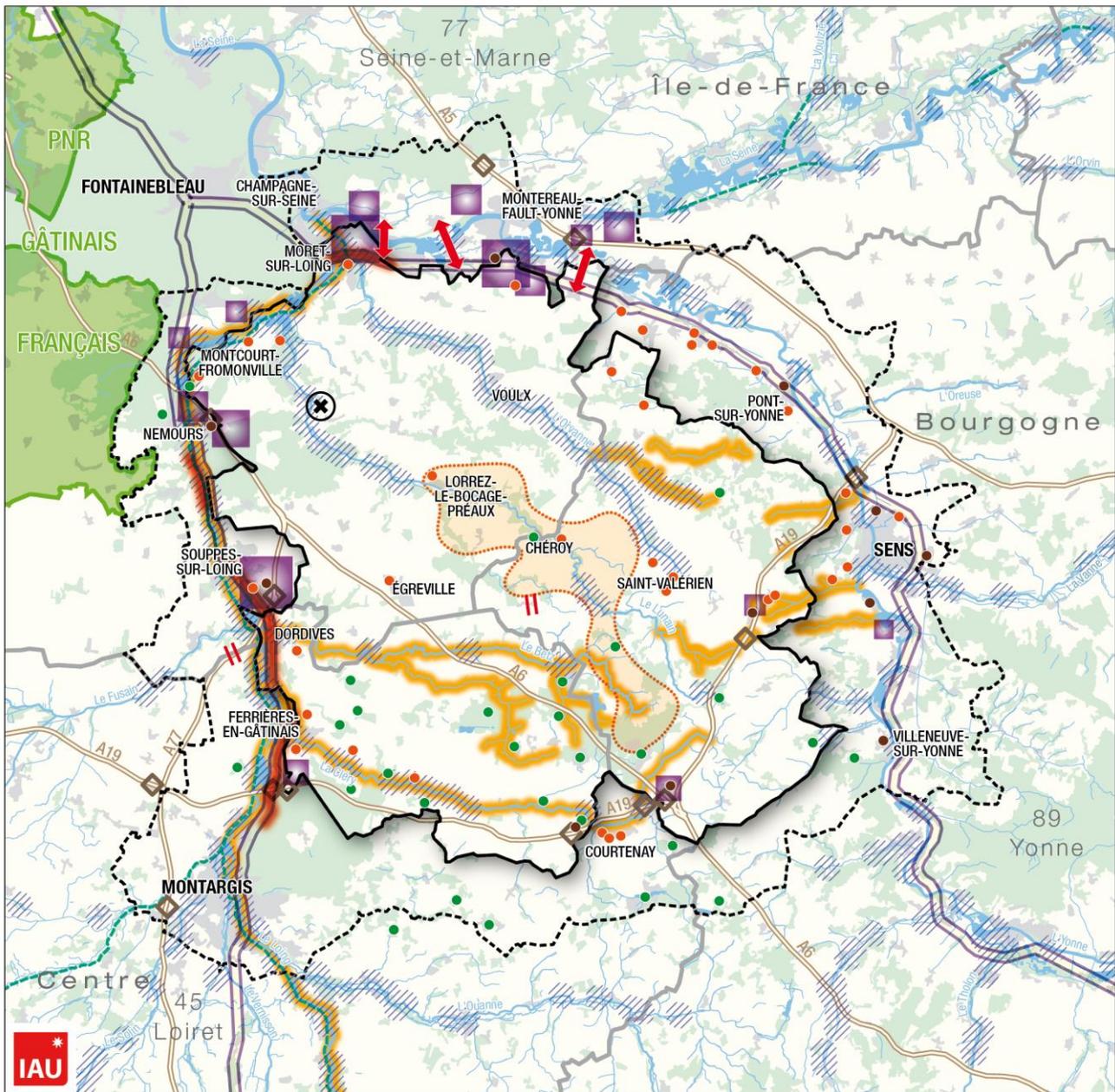
Organiser l'offre et l'information touristique à l'échelle du territoire :

- Renforcer les synergies entre les trois départements, mettre en réseau les acteurs du tourisme ; développer les connexions vallées-plateau dans les produits touristiques proposés ;
- Développer les itinéraires de randonnée transversaux, reliant vallées et plateau, au départ des gares et haltes fluviales par exemple.

Concilier les usages :

- Usage des chemins pour les activités économiques (agriculture, sylviculture) et pour la découverte touristique ;
- Concilier randonnée pédestre et randonnée motorisée.

SYNTHÈSE SUR LES FRAGILITÉS DU TERRITOIRE



Vulnérabilité des milieux et ressources naturelles

- vulnérabilité quantitative et qualitative des cours d'eau
- zone d'infiltration rapide vers les eaux souterraines (*bétoires*)
- obstacle à l'écoulement
- artificialisation des espaces boisés

Patrimoine à l'abandon ou fragilisé

- patrimoine industriel à l'abandon
- ruptures des tracés et des perspectives de l'ancienne voie romaine (I-IV^e s)

Impact paysager et/ou pression urbaine

- ### Urbanisation actuelle/existante
- secteur à requalifier
 - lotissement récent mal intégré
 - grande zone d'activité industrielle ou commerciale

Secteur privilégié de développement ou reconversion liés aux grands axes routiers

- échangeur d'autoroute
- départementale

Grand projet de construction

- Projet urbain à moyen ou long terme
- 150 ha
 - 50 ha
 - 20 ha

- projet de franchissement de la Seine ou de l'Yonne

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude

- limite régionale
- limite départementale

- autoroute
- hydrographie
- canal



Sources : AESN 2013, Pays Gâtinais 2014, SDIRF 2013, EPCI Sens 2013, IGN BDTopo® 2013, IFEN Corine land cover 2006, IGN Routes500® 2011, IAU îdF 2014 © IAU Île-de-France 2015

Enjeux transversaux

L'ensemble des enjeux thématiques fait apparaître des enjeux communs, transversaux, que l'on peut rassembler sous trois grandes idées :

Renforcer la cohésion sociale et traiter le vivre ensemble

Sujet couvrant les problématiques de cohabitation des néo-ruraux et des ruraux, d'accueil des futurs habitants (recherche de formes urbaines favorisant l'intégration, diversité des logements...), de maintien des services en milieu rural, de lutte contre les formes de précarité notamment énergétique, de développement de l'emploi local, de création de liens au travers de la structuration de filières locales, ou de développement du sentiment d'une appartenance commune.

Préserver l'identité et faire connaître le Bocage Gâtinais

Cela inclut des enjeux liés :

- à la reconnaissance du territoire dans le paysage des acteurs locaux et régionaux (faire valoir et porter les problématiques du territoire, notamment vis-à-vis des acteurs urbains (p. ex. épandage des boues de stations d'épuration), être uni et organisé sur un grand territoire pour mieux se faire entendre, notamment au sein de l'espace métropolisé (organisation des territoires urbains en grandes intercommunalités),
- à la préservation de la qualité du territoire (lutte contre la banalisation des paysages, lutte contre la destruction, l'altération et la dégradation du bâti, maîtrise du développement urbain, arbitrage des conflits d'usage),
- à la nécessité d'effacer les limites administratives (trouver des solutions communes pour faire face aux mêmes phénomènes (accueil de nouvelles populations, coûts et contraintes de mobilité, pression urbaine, maintien des continuités interrégionales, préservation des captages prioritaires, manque d'attractivité pour les jeunes, manque de main d'œuvre...).

Accompagner la transition énergétique et écologique

Répondant aux enjeux liés aux nouvelles formes de mobilité, au développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables, au risque de précarité énergétique, à la nécessaire sobriété énergétique et spatiale, au renforcement de l'intégration des enjeux environnementaux pour préserver la biodiversité et la ressource en eau notamment par l'expérimentation et la sensibilisation des acteurs locaux.

Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire

Afin de renforcer et coordonner les actions sur le territoire à l'échelle de l'entité Bocage Gâtinais. De nombreux acteurs locaux et associatifs sont dorés et déjà engagés pour développer des projets innovants de développement durable ou pour faire connaître l'entité Bocage Gâtinais. Les actions qui apportent des réponses intéressantes pourraient être démultipliées sur le territoire : vergers conservatoires (Villeroy, Egriselles-le-Bocage), randonnées découverte du territoire, marchés des producteurs de pays, accueil en résidence d'acteurs pour révéler les paysages du Bocage...

Les actions menées sur le territoire répondent en partie aux axes de travail évoqués dans ce bilan. Néanmoins, le besoin d'animation et de coordination globale se fait sentir dans plusieurs domaines et interpelle la pertinence de l'outil PNR pour ce territoire.



Pertinence de l'outil PNR

Pertinence de l'outil PNR au regard des acteurs déjà présents sur le territoire

Du fait de l'appartenance du territoire à trois départements et trois régions, les acteurs intervenant sur le Bocage Gâtinais sont nombreux. Le tableau ci-dessous montre, par échelon territorial, les principaux acteurs et leurs champs de compétences.

Quelques-unes des actions menées cherchant à concilier plusieurs dimensions, à intégrer des enjeux nouveaux et à valoriser et animer le territoire, sont détaillées en annexe :

- aménagement des berges de l'Orvanne à Flagy ;
- réalisation d'une unité de séchage solaire pour la déshydratation de la luzerne et sa transformation en granulés ;
- animations des randonnées gourmande et vagabonde en Bocage Gâtinais ;

- édition d'un guide des producteurs du Gâtinais pratiquant la vente directe, à la ferme ou sur les marchés, par le Pays Gâtinais, deuxième édition, 2014-2015 ;
- sensibilisation aux enjeux du Bocage Gâtinais.

La plupart de ces acteurs n'intervient cependant pas en-dehors de son département de rattachement et le manque de structure d'animation ou d'ingénierie en mesure de coordonner les actions sur l'ensemble du territoire du Bocage Gâtinais fait défaut. Ce manque a été souligné dans les domaines de l'eau (besoin d'animation agricole, d'animation pour la gestion des cours d'eau), du tourisme (action dispersée des offices de tourisme) ou encore de l'urbanisme (maîtrise de la consommation d'espace de façon hétérogène).

Sur des territoires élargis, des coopérations se sont mises en place ou sont en cours de réflexion. Sous la forme de contractualisations pluriannuelles, ces coopérations rassemblent les acteurs autour d'objectifs communs. Mais elles sont conduites dans des domaines sectoriels - l'économie, l'eau... -, dans la limite des régions ou départements et ne sont pas accompagnées de la création d'une cellule d'animation propre.

Niveau d'action	Aménagement / urbanisme / transport	Patrimoine bâti	Patrimoine naturel / environnement / énergie	Agriculture / sylviculture	Economie	Culture /Tourisme
National	Etat					
	ADEME	Fondation du patrimoine	ADEME ONEMA		UNICEM	ONEMA
	SAFER		Agence de l'eau Eau de Paris	CRPF SAFER		
Régional	Régions					
	STIF		ARENE	Terre de liens		Comité régionaux du tourisme
	EPF				CCI	
Départemental	Départements					
	Office HLM	CAUE		Chambre d'agriculture	CMA	Chambre d'agriculture
		STAP - ABF				
Local	Pays					
	EPCI		EPCI		EPCI	Office tourisme
		SEM aménagement				
	Syndicats					
	Communes					
Associations						
			Société de chasse			Société de chasse

La coopération dans le domaine économique se concrétise notamment à travers le Pacte Sud 77. Ce dispositif contractuel pluri-annuel initié par la Région Île-de-France permet de fédérer les EPCI qui seuls ne disposeraient d'une masse critique suffisante, afin de co-construire une stratégie de développement mobilisant tous les dispositifs existants pour répondre aux problématiques du territoire. Il fédère 8 EPCI (103 communes) et de nombreux acteurs du développement du territoire, parmi lesquels l'ensemble des communes du périmètre de réflexion côté francilien.

Outre la mise en place d'une gouvernance partagée et d'une animation dédiée, il soutient les initiatives autour de trois axes : émergence de nouvelles filières, renforcement de l'accompagnement des entreprises et structuration de l'image du territoire.

La coopération dans le domaine de l'eau se manifeste dans le Contrat de bassin global du Loing. Outil de mise en œuvre d'un projet cohérent de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur la partie centrale du bassin versant du Loing, celui-ci couvre un territoire de 111 communes essentiellement sur le Loiret : Pays Gâtinais (45), Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Agglomération Montargoise (45), Beaumont-du-Gâtinais (77), Château-Landon (77), Bransles (77). L'animation est assurée par le Pays Gâtinais.

Si les associations locales accompagnent les acteurs du Bocage Gâtinais depuis de nombreuses années, informant les citoyens par des lettres régulières, des ouvrages, animant et faisant découvrir le territoire, mettant en relation les acteurs des trois départements (par exemple les comités départementaux de randonnée), elles se sentent insuffisamment armées pour épauler les élus, au regard des évolutions rapides que connaît l'ensemble du territoire : accueil de nouvelles populations, pression urbaine, enjeux environnementaux croissants. La tâche d'information, de pédagogie, de guide, de mise en réseau ou de veilleur à mener sur le territoire dépasse les moyens qu'elles sont capables de mettre en œuvre.

L'action des associations est également limitée par l'absence de référence à un projet commun sur le Bocage Gâtinais, d'une vision à long terme du devenir de ce territoire.

La création d'un parc naturel régional pourrait apporter à la fois ce projet et les moyens de le mettre en œuvre, à travers la charte et la mise en place d'une équipe permanente.

Pertinence de l'outil PNR au regard des outils de protection de l'environnement existants

Le Bocage Gâtinais est couvert en partie par des outils de protection de l'environnement et des patrimoines.

Les sites Natura 2000 (zones de protection spéciales ou zones spéciales de conservation) sont protégés au travers de leur prise en compte obligatoire (constitution d'études d'incidences), de l'élaboration d'objectifs de gestion et de la désignation d'une structure chargée de la mise en œuvre (Opérateur Natura 2000), par le biais notamment d'une contractualisation avec les gestionnaires et propriétaires des espaces du site. Ces sites couvrent cependant une faible superficie du Bocage Gâtinais.

Les sites inscrits ou classés des vallées du Loing et de l'Orvanne sont des outils réglementaires, destinés à conserver les caractères historiques, artistiques, scientifiques ou pittoresques de ces lieux exceptionnels. Ils ne sont pas assortis de plans de gestion. Les décisions en matière d'urbanisme, d'aménagement et de construction sont soumises à l'avis de la Commission départementale des sites. Ces outils ne concernent que la partie francilienne du Bocage Gâtinais.

Enfin, un dernier type de protection, via la reconnaissance internationale, existe sur le territoire. Il s'agit de la Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais. Elle concerne 19 communes sur la partie francilienne du projet de PNR. Territoire d'application du programme de l'Unesco « l'Homme et la Biosphère » (Man And Biosphere, MAB), les réserves de biosphère constituent l'un des principaux outils in-

ternationaux pour le développement et l'implantation des approches durables du développement dans des contextes variés. Structure de type associatif, elle est garante des missions fixées par l'UNESCO (conserver les diversités naturelle et culturelle ; encourager un développement économique et humain durable du point de vue socioculturel et écologique ; améliorer les connaissances sur les interactions entre l'homme et la biosphère). La réserve de biosphère Fontainebleau-Gâtinais a quatre axes de travail prioritaires : écotourisme, impact local du changement climatique, une agriculture locale et responsable, trames vertes et bleues. Outil souple et peu contraignant propice à la mise en place d'expérimentations innovantes du développement durable, la réserve de biosphère permet le travail en réseau et favorise l'apprentissage mutuel.

L'action de la réserve de biosphère se rapproche de celle d'un parc, avec une vision transversale et une promotion du développement durable. Cependant son action est davantage tournée vers le conseil scientifique, la recherche et la mise en réseau que vers l'accompagnement quotidien des élus et l'opérationnalité. La réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais travaille en étroite collaboration avec le PNR du Gâtinais français mais ne substitue pas à cette structure.

Ces outils permettent de couvrir une partie des sites à enjeux environnementaux – vallées du Loing, du Betz, de la Cléry, de l'Orvanne (pas sur la totalité du cours d'eau), milieux humides (étang de Galetas) – mais ne permettent pas une approche sur l'ensemble des linéaires de cours d'eau ou sur l'ensemble des boisements humides autour de l'étang de Galetas. Les enjeux de la gestion globale des bassins versants de l'Orvanne et du Lunain, ou du maintien des continuités interrégionales ou nationales ne sont pas pris en charge par les structures existantes de protection de l'environnement.

La création d'un parc naturel régional sur le Bocage Gâtinais ne ferait donc pas doublon avec les outils mis en place pour préserver l'environnement et les patrimoines, à la fois par l'étendue du territoire qu'il couvrirait et par les missions qu'il pourrait assurer, en matière environnementale mais aussi patrimoniale au sens large (préservation des paysages et des patrimoines bâtis).

Comparaison de l'outil PNR avec d'autres outils de territorialisation possibles

Les établissements public de coopération intercommunale

Le plateau du Bocage Gâtinais possède une identité territoriale qui ne se retrouve pas dans le découpage administratif local, départemental et régional. Ce découpage cloisonne les projets de territoire sur les limites régionales, et structure les espaces ruraux du Bocage Gâtinais vers les pôles urbains respectifs de chaque département, sans complémentarité de part et d'autre des régions sur ce plateau rural.

Le territoire de réflexion de projet de Parc naturel régional concerne 10 communautés de communes, dont seulement deux sont comprises entièrement dans le périmètre de réflexion (la communauté de communes Gâtinais en Bourgogne dans l'Yonne, et celle du Bocage Gâtinais en Seine-et-Marne). Les EPCI qui composent le territoire du Bocage Gâtinais représentent des espaces importants puisqu'ils comprennent en moyenne 17 communes. Ces EPCI sont pour la majorité structurés autour de pôles situés dans les vallées du Loing, de la Seine ou de l'Yonne, et forment des structures administratives affranchies de l'identité de plateau (exceptés pour les communautés de communes du Bocage Gâtinais, Gâtinais en Bourgogne et celle du Betz et de la Cléry).

Mettre en place une intercommunalité unique sur le territoire serait difficilement envisageable du fait du recouvrement déjà existant avec les structures en place, qu'il faudrait fusionner ou découper, avec des incohérences pour les EPCI périphériques (discontinuité, perte de leur commune centrale...).

Les schémas de cohérence territoriale

La réalisation d'un EPCI de cette taille (78 communes) sur trois départements demanderait de revoir l'organisation territoriale des Scot présents ou en projets sur le territoire. On dénombre sur le territoire quatre Scot ou projet de Scot organisés autour de pôles urbains (Montargis, Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Sens), représentant en moyenne 88 000 personnes pour 970 km².

La réalisation d'un Scot uniquement sur le territoire de réflexion de projet de PNR Bocage Gâtinais serait peu faisable, car elle impliquerait le découpage des quatre Scot en place, et séparerait les communes du plateau de ses pôles structurants en créant un cinquième Scot. La fusion de ces documents de planification est également peu envisageable du fait d'un manque d'identité globale de l'ensemble ainsi formé, allant du Gâtinais beauceron au Pays d'Othe en passant par le Gâtinais de l'est, le Sénonais, les vallées de la Seine et de l'Yonne, représentant un territoire de 3 900 km² pour plus de 350 000 habitants.

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPAM) il est possible de mettre en place des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Un outil qui permet de redonner un statut juridique au Pays existant depuis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement des territoires du 4 février 1995 (LOADT).

Un PETR rassemble des EPCI autour d'un projet de territoire définissant les orientations en matière de développement économique, écologique, culturel et social du territoire. Ce projet s'accompagne d'actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, portées par le PETR auprès des collectivités de son territoire. Ces thématiques d'actions sont proches des missions d'un PNR.

Cependant le projet de territoire d'un Parc est structuré autour de la préservation et de la valorisation des patrimoines.

Un pôle d'équilibre territorial et rural pourrait accompagner le territoire du Bocage Gâtinais sur de nombreux enjeux et préoccupations locales. Mais le projet de territoire perdrait en identité, puisque du fait des découpages administratifs basés sur les EPCI, le territoire correspondrait alors à un grand Gâtinais de l'est.

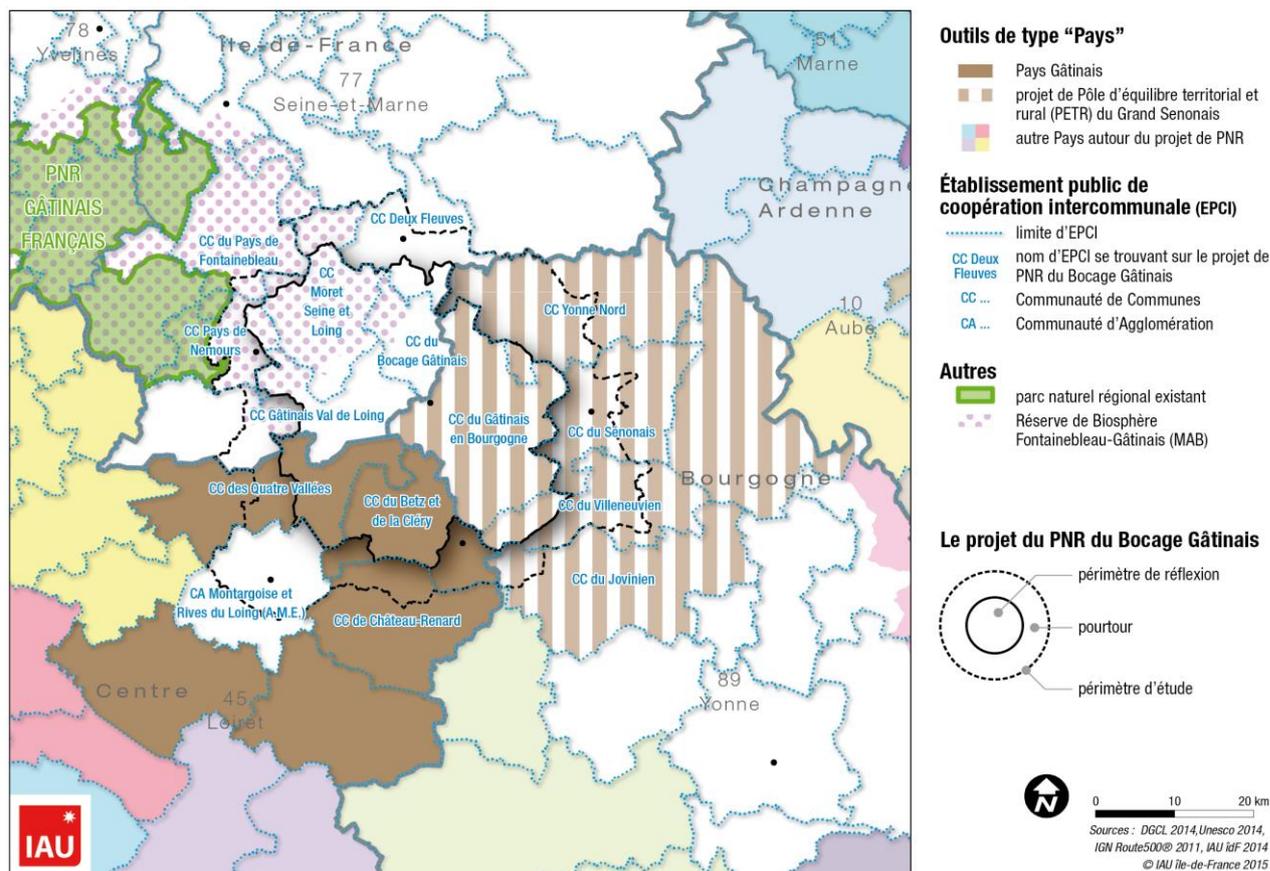
Le territoire du Bocage Gâtinais est couvert par des Pays ou PETR existant ou en projet sur la majorité de son périmètre, avec le Pays Gâtinais présent autour de Montargis (qui concerne 17 communes du périmètre de réflexion côté Loiret et 26 communes côté Yonne) et le projet de PETR sur le grand sénonais. Les communes situées sur la partie francilienne se retrouvent cloisonnées entre ces territoires de projet et le Parc du Gâtinais français.

La fusion de ces territoires de projet est peu envisageable du fait de la surface représentée et des différences de terroirs entre le bassin de vie montargois et sénonais. Seul l'outil PNR pourrait permettre de dépasser les limites régionales, pour apporter des réponses aux problématiques communes à l'échelle identitaire que représente le Bocage Gâtinais. La présence d'un Parc et de Pays ou PETR sur le même territoire demanderait une articulation des actions entre les différentes structures, afin de conserver leur efficacité.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Le territoire de projet du PNR du Bocage Gâtinais est presque contigu au Parc existant du Gâtinais français. Les deux territoires font partis de la grande région Gâtinais mais possèdent par ailleurs leur propre identité (Gâtinais occidental ou bocager). Leur regroupement en un seul territoire par l'intermédiaire d'une extension du PNR existant se réaliserait au détriment des particularités locales.

ORGANISATION TERRITORIALE



Étendre le territoire du Parc du Gâtinais français supposerait une extension bien supérieure au territoire de projet existant, puisque la vallée du Loing serait obligatoirement dans le périmètre afin de permettre la jonction des deux Gâtinais. De plus une extension si grande vers l'est et le sud poserait la question d'inclure la dernière partie seine-et-marnaise du Gâtinais située entre Château-Landon et Beaumont-du-Gâtinais, qui est très proche en termes de paysage et de patrimoine du sud du Parc du Gâtinais français et possède la particularité d'avoir avec Château-Landon l'une des « capitales du Gâtinais ».

D'un point de vue technique, une telle extension ferait passer le nombre de communes adhérentes au Parc de 69 à plus de 150 en une seule révision de Charte, ce qui induirait une complexité organisationnelle mais surtout poserait la question de l'acceptabilité par les élus. Ce serait un changement majeur pour les communes déjà dans le Parc du Gâtinais français, qui se retrouveraient en minorité dans ce nouveau territoire, qui plus est interrégional. La maturité des réflexions entre les communes « historiques » et les communes nouvelles ne

serait pas la même : le PNR du Gâtinais français existe depuis 1999, et a approuvé sa seconde Charte pour l'exercice 2011-2023, qui serait alors déjà à revoir.

Au niveau local cette option n'a pas été mise en avant par les porteurs du projet de PNR Bocage Gâtinais, qui au contraire mettent en avant l'importance de « l'identité bocage » par rapport au Gâtinais « beauceron », ou « occidental ».

Éléments d'identité en vue d'une appellation et d'un emblème de PNR

L'appellation « Bocage Gâtinais » est indiscutée. Avec la délimitation par les vallées adjacentes, elle fait partie des éléments d'identité forts du Parc en projet, plus forts que bien des Parcs existants dont le nom et/ou les limites semblent plus indécis.

Dans les attributs tangibles de l'identité du Parc, il y a la présence de nombreux bois et la cohabitation entre les espaces boisés et les espaces ouverts de champs et des prés, rappelée par l'appellation « Bocage ». L'autoroute qui commence sur le territoire (A77) a reçu le nom « d'Autoroute de l'Arbre ». On pourrait donc penser à un emblème mettant en avant un arbre, tout en évoquant aussi l'espace ouvert.

Pour être plus précis, se distinguer des Parcs de contexte différent et se rapprocher de ceux qui présentent des similitudes, on peut remarquer que des arbres forestiers sont présents, sans être précisément identifiables, sur les emblèmes de la Montagne de Reims, du Livradois-Forez, de la Haute Vallée de Chevreuse, des Ardennes. Des conifères sont présents sur ceux du Pilat et du Haut-Jura, des saules têtards sur celui de Scarpe-Escout, des feuilles de chêne sur celui de la Forêt d'Orient. Quant aux cultures, les céréales apparaissent sur les emblèmes de deux Parcs franciliens, le Vexin français et le Gâtinais français.

On peut donc, pour évoquer l'espace cultivé, reprendre l'épi de blé, qui deviendrait ainsi commun aux Parcs situés sur les grands plateaux céréaliers du Bassin Parisien. Le blé du Bocage Gâtinais présente la particularité d'avoir une excellente valeur boulangère, ce qui

pourrait être évoqué par un pain. Cependant, comme on ne peut pas tout dire sur un emblème et par souci d'homogénéité, l'épi peut suffire à évoquer le blé panifiable. Quant à l'arbre, on peut choisir une essence assez caractéristique du Bocage Gâtinais : le robinier (ou faux-acacia). Les bosquets de robiniers se signalent dans le paysage du Bocage par leur vert clair tirant sur le jaune. La fleur du robinier, papilionacée, est de forme assez complexe, mais sa feuille est plus facile à styliser ; graphiquement, cette feuille peut se composer avec l'épi de blé, les folioles de l'une et les grains de l'autre ayant une disposition similaire. Comme il s'agit d'une essence mellifère, son évocation, même à travers sa feuille plutôt que sa fleur, ferait écho à l'abeille du Gâtinais français.

Il y a aussi des éléments liés au patrimoine bâti, peu nombreux dans les emblèmes des Parcs (Périgord-Limousin, Luberon, Haut-Jura) : ici, on peut citer les détails de construction avec les briques en encadrement (porches, fenêtres, angles, corniches...), les puits à mitres, les croix de chemin, les menhirs...

En résumé, l'emblème pourrait présenter comme motifs principaux :

- une feuille de robinier,
- un épi de blé.

On pourrait y ajouter un motif parmi les suivants, si on arrive à le composer sans alourdir le dessin :

- une fleur de robinier,
- un motif du patrimoine bâti.



Représentation des arbres et du blé dans les emblèmes de différents Parcs naturels régionaux



Discussion relative au périmètre

Origine du périmètre

La définition du périmètre proposé pour le Parc se base sur deux séries de critères :

- des critères intrinsèques à chaque commune, de richesse patrimoniale et de fragilité tels qu'exigés pour appartenir à un Parc,
- des critères de cohérence, concernant la contiguïté ou les relations entre communes, leur appartenance à l'entité Bocage Gâtinais ou à tel ou tel sous-ensemble pris en compte, de façon à définir un ensemble cohérent.

Le point de départ de toute démarche territoriale est la reconnaissance de l'existence d'un territoire ayant des caractéristiques communes et susceptible d'avoir un destin commun, même si les limites en sont floues au départ. Les démarches de création de Parcs naturels régionaux se basent en général sur des territoires assez bien identifiés au départ, au moins par un nom traditionnel. Cette identité de départ varie d'un Parc à l'autre, et le Bocage Gâtinais présente à cet égard une configuration plutôt favorable : tous ceux qui le connaissent l'identifient comme l'ensemble de plateaux compris entre les vallées de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Seule sa limite Sud est plus incertaine, entre la vallée de la Cléry et celle de l'Ouanne.

Une fois le territoire défini en grande masse, comme un plateau, ou un ensemble de plateaux, entouré de vallées, on peut fixer plus précisément le périmètre entre une variante étroite, avec le plateau seul, et une variante large, avec le plateau et l'ensemble des vallées adjacentes ; on peut aussi avoir des périmètres intermédiaires, limités par les cours d'eau ou

par les grandes routes en pied de coteau (ancienne N7 dans la vallée du Loing, ancienne N6 dans celle de l'Yonne).

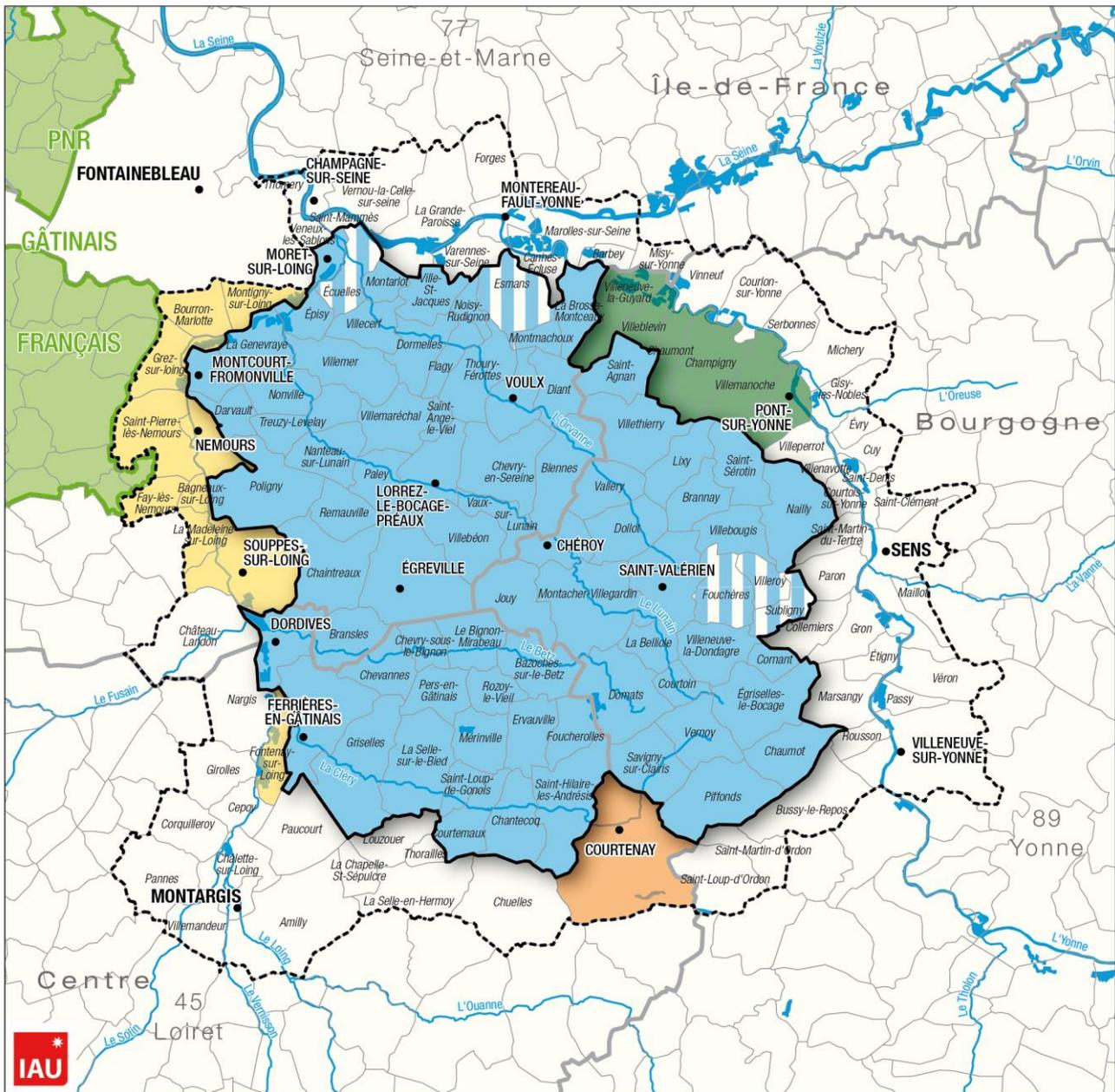
Si le périmètre doit suivre des limites communales, comme c'est la règle de base pour les PNR, sa variante étroite exclut des parties du plateau du Bocage Gâtinais ; à l'inverse, le périmètre large comprend des parties des plateaux voisins, de l'autre côté des vallées de l'Yonne et du Loing. Un tracé intermédiaire sur les limites communales est possible du côté de l'Yonne, cours d'eau important qui limite les communes de part et d'autre, mais non du côté du Loing, rivière secondaire dont la plupart des communes sont traversantes.

La discussion du périmètre prend pour point de départ celui adopté par les trois Régions en 2011 et dont la plupart des communes sont membres de l'ARBG : 66 sur 78. Celui-ci est limité par les vallées de la Seine, de l'Yonne, du Loing et de la Cléry. Il s'appuie sur les limites communales et prend exclusivement celles qui sont entièrement situées sur le plateau. Il s'agit donc d'un périmètre étroit, tel que défini ci-dessus. Cependant, avec 78 communes, il ne définit pas un petit Parc, mais le situe plutôt dans la moyenne des PNR français ou de ceux des trois régions concernées.

A l'opposé, le périmètre large, qui constitue la borne supérieure pour la délimitation du Parc, est celui qui a été défini comme périmètre d'étude pour le diagnostic approfondi. Il comprend l'ensemble des vallées adjacentes. Comme il suit les limites communales, il englobe des parties des plateaux voisins. Il comprend 151 communes.

À partir de ce périmètre de réflexion, plusieurs variantes de réduction ou d'extension ont été étudiées. Elle sont analysées dans le tableau pages 92-93 par rapport aux critères de richesses patrimoniales, de fragilités et de cohérence.

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE AU VU DES CRITÈRES PARC



Périmètre de réflexion

- coeur du Bocage Gâtinais
- sous réserve d'engagements forts ou intégration partielle

Extensions cohérentes

- Val du Loing
- Vallons de l'Yonne
- Courtenay

- périmètre de réflexion
- périmètre d'étude
- limite régionale
- limite départementale
- limite communale
- hydrographie



0 5 10 km

Sources : IFEN Corine land cover 2006, IGN Routes500© 2011, IAU îdF 2014 © IAU île-de-France 2015

Discussion sur une éventuelle réduction du périmètre

Certaines communes du périmètre de réflexion, membres ou non de l'ARBG, présentent une richesse patrimoniale plus diffuse et des pressions plus importantes : extensions urbaines, vastes zones d'activités logistiques...

- Trois de ces communes, situées vers le sud-est, de part et d'autre de l'autoroute A19, sont membres de l'ARBG (Fouchères, Villeroy, Subligny).
- Non loin, Chaumot n'a pas été approchée par l'ARBG, étant au-delà d'une commune (Égriselles-le-Bocage) qui n'a pas souhaité adhérer, donc son positionnement par rapport à un projet de Parc n'est pas connu. Les discussions menées lors de la concertation sur le projet de parc ont conduit à ne pas exclure des communes qui sont motivées par le projet.
- Vers le nord, Écuellen (fusionnée au 1^{er} janvier 2015 avec Moret-sur-Loing) et Esmans posent la question d'une intégration partielle à cause des développements présents et à venir le long de l'ancienne Nationale 6 et des franchissements de la Seine prévus par le SDRIF.

Discussion sur les extensions possibles du périmètre

La question des extensions possibles se pose différemment selon les trois côtés :

- Pour la **vallée du Loing**, la question peut se poser de la prendre dans son ensemble, sur toute sa largeur (il suffit pour cela d'ajouter une commune en épaisseur) et sur tout son cours le long du Bocage Gâtinais, ou de n'en prendre que quelques communes.
- La **vallée de l'Yonne** est trop importante pour être prise dans son ensemble ; la discussion porte sur les vallons situés le long de sa partie nord, et uniquement en rive

gauche, au pied du Bocage Gâtinais, la rive droite étant en continuité avec la Champagne sénonaise.

- Pour le **Sud**, la limite est plus floue, et si on ne veut pas étendre exagérément le périmètre de départ, la discussion porte sur la commune de **Courtenay**, dont l'exclusion crée un redent à l'intérieur de ce périmètre et dont l'inclusion créerait au contraire une avancée de celui-ci vers l'extérieur.

Vallée du Loing

La vallée du Loing constitue une entité géographique et paysagère spécifique, certes au sein du Gâtinais, mais aussi différente du Bocage Gâtinais que du Gâtinais français (ou Gâtinais beauceron) qui la borde sur l'autre rive.

La question peut donc se poser d'inclure cette vallée dans son ensemble, de l'aval de Montargis jusqu'au confluent avec la Seine, afin d'en respecter l'intégrité. Cependant, un certain nombre de communes posent problème pour une telle inclusion, pour des raisons différentes.

Saint-Mammès et Veneux-les-Sablons sont complètement tournées vers la vallée de la Seine, et très peu vers le plateau. La première présente certes un patrimoine significatif, mais un patrimoine rattaché à la fonction fluviale et non au bocage. La seconde s'est développée autour de sa gare, avec un habitat de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle caractéristique de la présence de celle-ci, très éloigné du caractère rural du Bocage. Ces deux communes ne sont pas retenues dans le périmètre.

Pour **Moret-sur-Loing et Écuellen**, la question s'est également posée, alors que ces deux communes font partie du périmètre de réflexion et sont membres de l'ARBG. Moret est tournée vers Fontainebleau et le pays de Bière, mais présente un intérêt patrimonial et touristique important, surtout pour le Parc. La dégradation des paysages d'Écuellen liée aux activités a été mise en avant comme facteur défavorable, mais il s'agit de dégradations auxquelles un Parc peut remédier, donc des facteurs de fragilité plus que d'exclusion. Ces deux communes étant par ailleurs des parties prenantes et motivées du projet de Parc depuis le début, elles sont maintenues dans le périmètre.

Épisy, La Genevraye et Montcourt-Fromonville sont des communes qui font partie à la fois de la vallée du Loing et du périmètre de réflexion, auquel l'appartenance n'a pas été remise en question.

Montigny-sur-Loing, Bourron-Marlotte et Grez-sur-Loing, situées sur l'autre rive du Loing, n'étaient en revanche pas dans le périmètre de réflexion. Comme Moret, ces communes sont tournées vers Fontainebleau, et ont pour la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle une histoire et un patrimoine liés au rôle de villégiature que leur a donné la voie ferrée : formes d'habitat, souvenirs des peintres impressionnistes. Leur rattachement au Parc du Gâtinais français a été envisagé, et n'a pas été réalisé. Le risque de leur exclusion, entre les trois secteurs très protégés de la forêt de Fontainebleau, du PNR du Gâtinais français, et du Bocage Gâtinais s'il se réalise, serait de les mettre sous la pression des aménagements non voulus dans ces secteurs. Il est donc proposé de rattacher ces trois communes.

Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Faÿ-lès-Nemours et Bagneaux-sur-Loing forment une agglomération urbaine, avec des zones d'activités importantes, et sont en dehors du périmètre de réflexion, avec la possibilité de faire de Nemours une ville-porte. Cependant, leur exclusion, entre deux Parcs, comporterait les mêmes risques que celle des trois communes plus en aval. Il est donc proposé de les rattacher.

La Madeleine-sur-Loing et Souppes-sur-Loing occupent la section de la vallée juste en amont. Souppes fait partie du plateau, et son exclusion du périmètre de réflexion crée un redent à l'intérieur de celui-ci. Elle est en lien également au travers de l'utilisation de la pierre de Souppes. La Madeleine est plutôt sur l'autre rive, mais avec une partie en fond de vallée du côté du Bocage. Cependant, le fond de vallée présente quelques signes de déshérence le long de l'ancienne N7, autrefois axe majeur déclassé par la réalisation des autoroutes A6 et A77. Et sur le plateau, le grand projet de zone commerciale représente une menace pour la qualité paysagère. Cependant, pour la place de Souppes dans la cohérence du périmètre et pour celle de La Madeleine dans la continuité de la vallée, il est proposé d'intégrer ces deux communes.

Enfin, **Fontenay-sur-Loing**, en continuité avec Ferrières-en-Gâtinais et d'un grand intérêt écologique et paysager, est proposé pour un rattachement au futur Parc.

Il n'a pas été proposé d'aller plus loin. Château-Landon est souvent citée pour devenir une ville-porte, de par son intérêt historique (elle est parfois considérée comme la capitale du Gâtinais), patrimonial et touristique, mais non comme une commune du Bocage Gâtinais, étant située du côté du Gâtinais français et du Gâtinais beauceron.

Vallons de l'Yonne

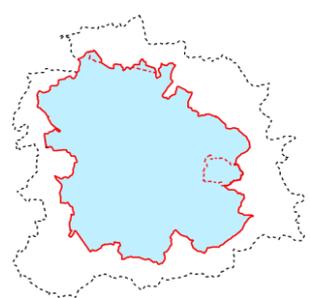
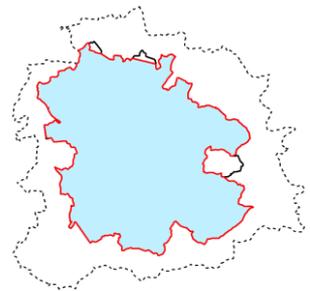
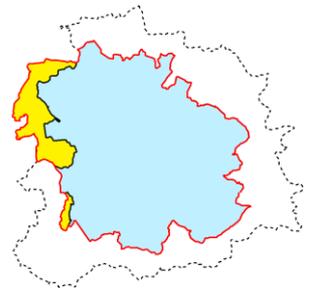
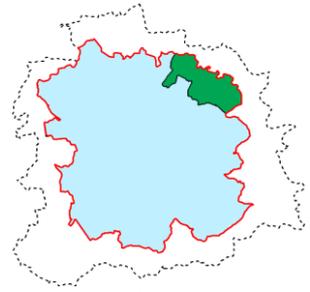
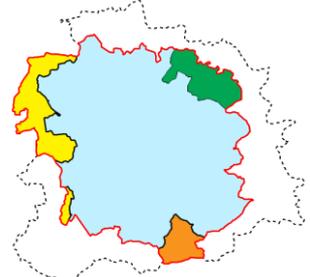
Une extension aux communes situées sur les vallons affluents de l'Yonne, entre Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne, permettrait de maîtriser le développement urbain en le polarisant sur les deux agglomérations de Montereau et Sens et limiter l'urbanisation linéaire le long de la vallée. Un Parc pourrait également travailler à la requalification des abords de l'ancienne RN6.

L'ancienne route nationale 6 et la voie ferrée Paris-Lyon, dans la vallée, ont été un support de développement urbain, notamment pour les bourgs de Villeneuve-la-Guyard, la Chapelle-Champigny et Villemanoche. En revanche, les cœurs des villages de Villeblevin, Chaumont et Champigny, plus hauts, sont plus préservés et présentent des points communs avec le Bocage Gâtinais.

Pont-sur-Yonne occupe une place particulière, certes tournée vers la vallée, mais en relation avec le plateau et avec une richesse patrimoniale importante. Ville de passage, si elle n'est pas retenue dans le périmètre, elle devrait au moins devenir ville-porte. Une extension plus large des vallons vers l'Yonne, jusqu'à Marsangy, a été évoquée, mais la périurbanisation importante aux abords de Sens met ces communes sous une pression trop importante. Seule Villeperrot pourrait être étudiée plus finement.

Ces communes sont tournées vers des bassins de vie extérieurs, Montereau et Sens. Mais ce caractère centrifuge des bassins de vie joue pour toutes les communes du plateau. Elles sont également plus passantes, comme celles de la vallée du Loing.

Cohérence d'ensemble du périmètre selon plusieurs hypothèses de réduction ou d'extension

	0. Périmètre de réflexion 1110 km ² 61 000 habitants 78 communes Dont 67 (86 %) ARBG	Richesses  Fragilités  Cohérence 	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 
	1. Bocage restreint 1074 km ² 59 000 habitants 75 communes dont 2 en partie Dont 64 (85%) ARBG	Cette variante exclut les zones d'activités en développement le long de la N6 à Écuelles et Esmans, ainsi que les communes de Subigny, Villeroy et Fouchères, avec des zones logistiques le long de l'A19.	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 
	2. Bocage Loing 1282 km ² 100 000 habitants 89 communes Dont 67 (75%) ARBG	Cette variante se tourne à l'inverse vers le Loing. Elle ajoute une richesse naturelle, mais aussi culturelle. Elle accroît la fragilité. Cohérence moindre que le plateau seul, mais la vallée du Loing est prise dans son ensemble et tout appartient au Gâtinais.	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 
	3. Bocage Yonne 1243 km ² 77 000 habitants 85 communes Dont 67 (79%) ARBG	Cette variante ajoute les vallons tournés vers l'Yonne, donc une plus grande richesse naturelle et paysagère, mais aussi une moindre cohérence géomorphologique.	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 
	4. Bocage Courtenay 1160 km ² 65 000 habitants 79 communes Dont 67 (85%) ARBG	Cette variante réintègre les zones de développement le long de la N6 et de l'A19, et y ajoute celles de Courtenay. Le Parc devra donc montrer des engagements forts de traitement et d'accompagnement de ces secteurs.	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 
	5. Bocage complet 1365 km ² 112 000 habitants 95 communes Dont 67 (71%) ARBG	Cette variante englobe l'ensemble des extensions : Courtenay, vallons de l'Yonne, vallée du Loing. Elle présente le plus de richesses patrimoniales, mais aussi plus de fragilités et moins de cohérence territoriale.	Naturelle, paysagère  Culturelle, bâtie  État de conservation  Urbaine  Économique  Géomorphologique  Fonctionnelle  Typologique 

Niveau relatif pour le critère : ■ Minimum ■■ + Faible ■■■ Moyen ■■■■ + Fort ■■■■■ Maximum

<p>Cohérence d'un ensemble entièrement sur le plateau, presque entièrement dans le bassin versant du Loing</p> <p>Typologie des communes homogène : villages et quelques bourgs ruraux</p>	0. Périmètre de réflexion
<p>Exclut les zones le plus sous pression, sous l'effet de la desserte des axes (N6 Nord, A19) ou du SDRIF (N6 Nord)</p> <p>Cohérence d'un ensemble entièrement sur le plateau (comme le périmètre de réflexion)</p> <p>Typologie des communes homogène : villages et quelques bourgs ruraux (comme le périmètre de réflexion)</p>	1. Bocage restreint
<p>Vallée du Loing : Natura 2000, corridor régional, connexion au réservoir de biodiversité national de Fontainebleau, confluence Cléry Nemours, sites impressionnistes, site classé de la vallée du Loing, abbaye de Cercanceaux, carrière de pierre de Souppes</p> <p>Paysages moins bien conservés le long de l'axe urbanisé un peu déqualifié de l'ancienne N7</p> <p>Grand projet de centre commercial à Souppes</p> <p>Intègre une unité cohérente de plateau et de la vallée du Loing</p> <p>Intègre des pôles plus importants, donc de plus grandes parties de bassins de vie</p> <p>Plus grande hétérogénéité de la typologie des communes : non seulement villages et bourgs, mais aussi une ville, Nemours</p>	2. Bocage Loing
<p>Coteaux de l'Yonne : réservoir de biodiversité, support de continuité d'intérêt national, maîtrise de la connexion avec la Bassée</p> <p>Inclut davantage de zones sous pression, sous l'effet de la desserte des axes (A19 à Courtenay) (comme la variante 2)</p> <p>Cohérence moindre avec un secteur de relief différent (vallons et non plateau) et d'orientation différente (vue, écoulements vers Yonne)</p> <p>Typologie des communes restant homogène, même si Courtenay et Pont-sur-Yonne sont un peu plus importantes</p>	3. Bocage Yonne
<p>Courtenay : bourg historique de caractère</p> <p>Inclut davantage de zones sous pression, sous l'effet de la desserte des axes (A19 à Courtenay)</p> <p>Cohérence d'un ensemble entièrement sur le plateau (comme le périmètre de réflexion) + vallée de la Cléry dans son ensemble</p> <p>Typologie des communes restant homogène (villages et quelques bourgs ruraux) même si Courtenay est un peu plus importante</p>	4. Bocage Courtenay
<p>Cumule les avantages des variantes 3 et 4</p> <p>Cumule les avantages des variantes 3 et 4</p> <p>Axe déqualifié de l'ancienne N7 (comme la variante 4)</p> <p>Axe A19 à Courtenay (comme les variantes 2 et 3) et grand projet de centre commercial à Souppes (comme la variante 4)</p> <p>Unité cohérente de plateau et de la vallée du Loing, mais un seul versant d'une seule section de la vallée de l'Yonne (comme var.3)</p> <p>Intègre des pôles plus importants, donc de plus grandes parties de bassins de vie (comme la variante 4)</p> <p>Plus grande hétérogénéité de la typologie des communes (comme la variante 4)</p>	5. Bocage complet

■ □ Niveau pour le critère différent de celui du périmètre de réflexion

Courtenay est généralement reconnue comme faisant partie du Bocage Gâtinais et son exclusion du périmètre de réflexion actuel nuit à la cohérence de celui-ci. Il est donc proposé de l'inclure. En revanche, la question se pose quant à une intégration entière ou partielle. On peut en effet s'interroger sur la partie Sud, dont la qualité paysagère est dégradée par les nombreuses résidences pavillonnaires construites en forêt. Cependant, il s'agit aussi d'un secteur d'assez forte valeur écologique ; et par ailleurs, la même situation se retrouve dans le secteur des étangs, au cœur du Bocage Gâtinais, avec la même qualité écologique et la même dégradation par l'habitat dispersé en forêt.

D'une manière générale, l'inclusion partielle d'une commune dans un PNR doit rester l'exception, lorsque certains territoires sont réellement trop problématiques et ne peuvent pas être requalifiés par l'action d'un Parc.

Par ailleurs, il est de toute façon plus difficile de ce côté que des deux autres d'appuyer le périmètre sur une limite existante. La vallée de la Cléry forme un relief très doux, sans crête marquée. Les caractéristiques paysagères (comme la dispersion de l'habitat) varient de façon très progressive à mesure qu'on va vers le sud.

Vue d'ensemble

Périmètre proposé

Le périmètre de réflexion assure la cohérence du plateau et présente un patrimoine naturel et vernaculaire intéressant et bien conservé.

L'ajout de Courtenay permettrait d'intégrer l'ensemble de la vallée de la Cléry et une ville au patrimoine riche liée au bocage par son histoire et son fonctionnement

L'ajout du nord de la vallée du Loing permettrait de prendre en compte la continuité de cette vallée et d'intégrer un riche patrimoine naturel et historique

Enfin, l'ajout des vallons affluents de l'Yonne au nord intégrerait des milieux boisés constitutifs de la grande continuité écologique de l'est du plateau et des vues lointaines de qualité.

Villes-portes

Des communes relativement nombreuses peuvent prétendre au statut de villes-portes. De taille variable, toutes sont situées en périphérie immédiate du périmètre proposé :

- Trois villes majeures : Fontainebleau, Sens et Montargis (agglomération comprenant plusieurs communes importantes : Montargis, Amilly, Châlette-sur-Loing, Villemandeur) ;
- Des villes secondaires : Montereau-Fault-Yonne, Nemours ;
- Des villes plus petites mais historiquement importantes : Château-Landon, Pont-sur-Yonne.



Conclusion

Faisabilité par rapport aux critères de classement

A la suite des travaux menés par l'Association pour la réflexion pour un projet de PNR du Bocage Gâtinai (ARBG), les trois régions Bourgogne, Centre et Île-de-France ont commandité une première étude d'opportunité en 2012 sur un territoire de 78 communes, qui les a convaincues d'approfondir les réflexions et analyses. Une étude de faisabilité a alors été engagée.

L'étude de faisabilité poursuivait plusieurs objectifs. Le premier consistait à approfondir les connaissances du territoire sur des sujets essentiels pour les candidats à un classement en parc (richesses des patrimoines naturel, bâti et paysager, facteurs de pression, fonctionnement territorial et éléments de cohérence). Le second objectif portait sur une meilleure appréciation des potentiels de développement identifiés dans l'étude d'opportunité. Le troisième objectif visait à acquérir des éléments de comparaison avec des territoires de référence (autres PNR, territoires ruraux des départements...) et enfin le dernier objectif consistait à élargir la concertation aux acteurs peu présents dans les travaux menés précédemment et à évaluer les conditions de gouvernance locale d'un projet de territoire sur le Bocage Gâtinai.

Parallèlement aux analyses et aux entretiens conduits sur le territoire, un forum, dix ateliers thématiques et deux ateliers transversaux ont été organisés entre le 13 novembre 2013 et le 30 janvier 2014. Ces temps de concertation rapprochés ou élargis ont rassemblé 160 élus et socioprofessionnels.



Plateau agricole ondulé, Lixy

Une richesse hétérogène, mal connue et peu protégée

Vaste plateau, délimité par les vallées de la Seine, de l'Yonne, du Loing et de la Cléry au sud, le territoire du Bocage Gâtinai est essentiellement agricole, à dominante céréalière mais où la présence d'élevage maintient une certaine couverture en prairies notamment

dans les vallées. Les milieux naturels sont concentrés dans ces vallées et dans les multiples bosquets formant un paysage de bocage caractéristique et bien distinct des territoires voisins, en particulier le Gâtinais français.

Si le territoire du Bocage Gâtinais possède une richesse floristique comparable aux territoires des parcs franciliens, bourguignons ou de la région Centre, la flore remarquable est très bien représentée. Il est doté de milieux humides et aquatiques remarquables, même si ces habitats ne couvrent pas de grandes superficies. La plupart de ces milieux sont inventoriés pour leur intérêt écologique mais peu sont protégés. Les milieux les plus protégés sont les sites du réseau Natura2000. Réparti sur trois régions et traversé par plusieurs cours d'eau franchissant les limites administratives, le Bocage Gâtinais a la responsabilité d'assurer les continuités écologiques entre ces régions, de préserver les corridors fonctionnels mais aussi, avec les communes limitrophes des vallées du Loing et de l'Yonne, de préserver les continuités écologiques d'importance nationale qui empruntent ces grands couloirs.

S'il conserve de belles traces de l'occupation humaine des époques néolithique ou gallo-romaine (vallées de l'Orvanne et du Lunain, chemin de César Sens-Orléans), le Bocage Gâtinais est surtout déterminé par son histoire ultérieure, qui le définit comme un territoire de marche. Ce territoire fut en effet un point de jonction entre Domaine royal de France, Comté de Champagne et Duché de Bourgogne. Fortifications de plaine, châteaux-forts et aussi vestiges de villes fortifiées sont particulièrement présents. Le Bocage Gâtinais se caractérise aussi par sa position à l'écart des grands axes de communication et de développement que sont les vallées de la Seine, de l'Yonne et du Loing, qui l'ont protégé des grands flux et pressions urbaines mais qui le rendent aussi moins visible aux migrants pendulaires et aux visiteurs.

Le Bocage Gâtinais est riche de petites villes qui animent le centre du plateau, villes-marchés, villes-neuves ou fortifiées, il est ceinturé de villes plus importantes au patrimoine souvent riche comme Ferrières-en-Gâtinais, Nemours, Moret-sur-Loing ou Pont-sur-Yonne. Son identité rurale et agricole est aussi fortement imprégnée d'un patrimoine plus ordinaire et fonctionnel, actuellement non protégé.



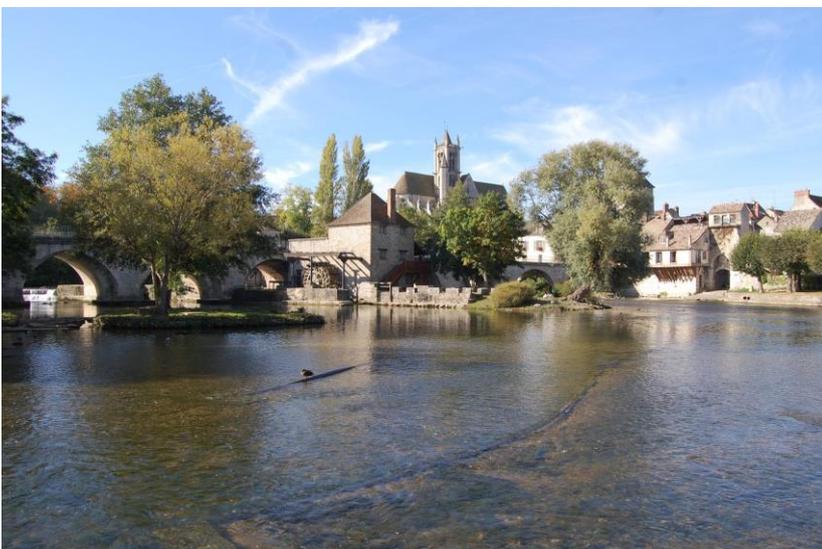
Entrée du vieux Ferrières-en-Gâtinais

Avec l'ensemble de ces caractéristiques, et avec un relief relativement doux depuis les collines formant balcon au-dessus de l'Yonne jusqu'à la plaine du Loing, le Bocage Gâtinai ne marque pas le promeneur au premier abord par son caractère exceptionnel. Son patrimoine monumental reste discret et son patrimoine vernaculaire peut paraître ordinaire. Ses paysages sont pourtant harmonieux et il ressort d'un parcours dans le Bocage Gâtinai un sentiment de tranquillité et de bien-être – ce qui est rare dans l'aire d'influence de la métropole parisienne et vaut d'être préservé.

Les fragilités d'un territoire de frange

En effet, les pressions urbaines s'exercent de plus en plus loin de la métropole, s'ajoutant aux pressions liées aux activités agricoles, commerciales et industrielles. Si le territoire apparaît préservé de la multiplication des entrées de villes commerciales ou artisanales déstructurées, ou encore d'une fragmentation par les déviations communales, de grands projets de développement sont envisagés à l'ouest et au nord, ainsi que le long de l'A19. Les prix immobiliers sont attractifs pour les familles franciliennes et les villages de l'Yonne et du Loiret voient leur population se multiplier. En l'absence de schéma de cohérence territoriale et d'une vision sur un large territoire, apparaissent des opérations d'aménagement mal intégrées aux paysages et surtout aux structures urbaines traditionnelles. Les nouveaux arrivants, qui ont tendance à peu participer à la vie locale, en raison notamment d'un quotidien alourdi par les distances domicile-travail croissantes, se trouvent encore davantage isolés par ces formes urbaines.

Les ressources naturelles subissent également des pressions importantes. Les nappes d'eau souterraines sont exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire mais aussi de l'agglomération parisienne. Compte-tenu des niveaux d'exploitation et des pressions de pollution, notamment agricoles, que subissent les nappes, de nombreux captages sur le territoire sont jugés prioritaires dans le cadre des actions de reconquête de la qualité de la ressource en eau. La fin des quotas laitiers risque d'intensifier les élevages, entraînant la disparition des prairies au profit de systèmes fourragers plus intensifs ou bien entraînant une disparition de



Moret-sur-Loing

l'élevage au profit des céréales. De fortes pressions sont donc à craindre sur les milieux ouverts favorables à la biodiversité et peu protégés.

Le PNR, un outil en mesure de protéger, valoriser et fédérer

Les réponses à apporter sur un territoire large et cohérent se heurtent au découpage administratif en trois régions distinctes. Les besoins d'information, d'accompagnement des élus et des acteurs locaux, de guide, de contrôle ou d'arbitrage dépassent les prérogatives et les moyens des associations locales qui œuvrent de longue date pour le développement harmonieux de leur territoire.

Les outils de protection du patrimoine naturel, paysager ou architectural, mis en place de façon hétérogène entre les trois régions, apparaissent insuffisants pour préserver les ensembles naturels et paysagers ainsi que les sites de petite taille (zones humides, patrimoine vernaculaire...). Par ailleurs, la palette d'outils de territorialisation et de gestion qui s'offrent aux élus locaux est limitée et peu appropriée (Pays, PETR, Scot, outils de protection ou contractualisation sectoriels) et les évolutions en cours renforcent le découpage administratif. Un parc naturel régional apparaît comme un outil adapté pour accompagner ce territoire dont la cohérence est davantage fondée sur la géographie que sur la polarisation autour d'une ville unique.

L'engagement dans un parc naturel régional pour la préservation et la valorisation du patrimoine pourrait être renforcé en portant sur un territoire légèrement élargi à quelques communes limitrophes, dont l'histoire est fortement liée au plateau agricole plus central, et qui abrite des richesses particulièrement intéressantes et vulnérables. La préservation de ses richesses pourrait ainsi bénéficier de la présence permanente d'une équipe technique compétente, au service des élus et des acteurs locaux, et porteuse d'une vision large à même de rassembler et de mettre en cohérence l'ensemble des dynamiques du territoire.



Navigation de plaisance sur le canal du Loing



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49